UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Le rôle de la famille dans le processus de la réinsertion sociale post carcérale des anciens détenus : Stratégieset défis

Ntampera, Jean de Dieu

2022-03
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/81

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER EN SOCIO-ANTHROPOLOGIE

LE ROLE DE LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE LA REINSERTION SOCIALE POST CARCERALE DES ANCIENS DETENUS : Stratégies et défis.

Par

Jean de Dieu NTAMPERA

Sous la direction de :

Prof. Désiré MANIRAKIZA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue d'obtenir le Diplôme de Master en Socio-anthropologie

Bujumbura, mars 2022

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président : Dr. Aloys TOYI

Directeur : Pr. Désiré MANIRAKIZA

Secrétaire : M.A Jean Berchmans NDIHOKUBWAYO

DEDICACE

A mes parents ;

A mes frères et sœurs ;

A mes cousins et cousines ;

A tous ceux qui nous sont chers ;

REMERCIEMENTS

Tout travail scientifique ne peut être le fruit des efforts d'une seule personne et le nôtre ne fait pas exception. Au terme de notre travail, nous avons alors le grand plaisir d'exprimer nos sentiments de gratitude à l'égard de toutes les personnes qui ont contribuée de près ou de loin à sa réalisation. Nous pensons plus particulièrement au Prof. Désiré MANIRAKIZA, qui, malgré ses multiples obligations a accepté d'assurer la direction de ce mémoire et n'a ménagé aucun effort pour nous prodiguer des conseils judicieux.

Qu'ils trouvent l'expression de nos profonds sentiments de gratitude ; tous les éducateurs qui ont contribué à notre formation depuis l'école primaire jusqu'au Master de Socio-anthropologie, à l'Université du Burundi. Nous exprimons nos sentiments de reconnaissance à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires pour nous avoir donné la permission de rencontrer nos enquêtés dans toute sérénité. Nos remerciements sont aussi adressés à nos enquêtés, qui ont accepté de nous livrer les informations dont nous avions besoin.

A toute notre famille, en particulier, Monsieur NGENDAKUMANA Ernest, qui nous a régulièrement soutenu tant moralement que financièrement durant notre formation, nous disons merci.

Enfin, que toutes les personnes, amis et connaissances, qui nous ont témoigné leur sympathie et qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réussite de ce travail, trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

RESUME

Après avoir passé des années entre les murs de la prison, à la sortie, comment s'adaptent les anciens prisonniers aux mutations qui sont apparues dans leurs communautés pendant ces années d'absence ?

Ce mémoire expose les différentes stratégies mises en œuvre par les familles ou membres de familles des prisonniers afin de les aider à la réinsertion sociale post carcérale et relève quelques défis y relatifs. Par l'entremise d'entrevues semi-dirigés, les proches des prisonniers relèvent qu'ils préfèrent d'abord commencer par les assister quand ils sont encore en prison, pas uniquement dans le but de les accompagner dans la vie carcérale, mais aussi pour préparer leur retour. Ils tentent aussi de maintenir les liens familiaux. Ils les aident à faire de petits métiers qu'ils peuvent même exercer après la sortie.

Après la sortie, leurs familles s'impliquent considérablement afin de les aider à réussir leur insertion socioprofessionnelle. Elles les accueillent après leur sortie, aident à trouver de l'emploi. S'ils sont encore en âge de scolarité, elles les aident à réintégrer les établissements de scolarisation. Les familles affirment également qu'elles leurs viennent en aide en leur donnant des dons, en les aidant à se faire soigner, etc.

Ainsi, quelques défis sont liés à l'implication familiale. On peut souligner entre autres le poids du stigmate carcéral, la stigmatisation, la disqualification. L'absence des entreprises chargées de la réinsertion post carcérale fait que les familles les aident seules. La précarité socioéconomique est un autre handicap évoqué.

Mots-clés : Familles, emprisonnement, prison, réinsertion sociale.

ABSTRACT

After having spent many years in jail, how can they adapt to the mutations which appeared in their community during those inavaible years? This thesis exposes different strategies set by families or neighbours of prisoners in order to help them to succeed their social post carceral reinsertion and highlights some related challenges. Through semi-structed interview, the neighbours of the prisoners mention that they prefer at first, to start to assist them when they are still in prison and thus on purpose not only to accompagn them in that prison life but also to prepare their returning. They also attempt to maintain their familial relationship. They help them to do odd jobs that they can even exercise after.

After their release, their families strive considerably to help them succeed their social-professional readaptation. They welcome them after their release, help them to find jobs. If they are still able to study, they help them to reintegrate in their schooling. Those families confirm that they help them not only by offering them some presents but also getting medical facilities easily.

Numerous challenges are linked to that familial implication. Thus, they live under the pressure of the carceral stigma. They are stigmatised and disqualified. The absence of organisations in charge of postcarceral reinsertion causes families to help them only. The social economic precarity is also another handicap mentionned.

Key words: Family, imprisonment, prison, social reinsertion.

TABLE DE MATIERES

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY i

DEDICACE ii

REMERCIEMENTS iii

RESUME iv

ABSTRACT v

TABLE DE MATIERES vi

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS x

INTRODUCTION 1

CHAPITRE1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE 5

1.1. Contexte et justification du choix du sujet 5

1.2. Délimitation du sujet 6

1.2.1. Délimitation thématique 6

1.2.2. Délimitation spatiale 6

1.2.3. Délimitation temporelle 6

1.3. Intérêt du sujet 7

1.3.1. Intérêt personnel 7

1.3.2. Intérêt scientifique 7

1.3.3. Intérêt social 7

1.4. Elucidation de concepts clés 8

1.4.1. La prison 8

1.4.2. La récidive 9

1.4.3. La réinsertion ou réintégration sociale 10

1.4.4. L'emprisonnement 10

1.5. Les objectifs de la recherche 11

1.6. La problématique 11

1.7. Hypothèses de recherche 15

1.7.1. Hypothèse générale de recherche15
1.7.2. Hypothèses spécifiques15
1.8. Terrain et population d'enquêtes15
1.9. Méthodologie de la recherche17
1.10. Technique de collecte des données17
1.10.1. L'entretien semi-directif18
1.11. Stratégie d'analyse des données19
1.11.1. Analyse verticale des données19
1.11.2. Analyse horizontale des données19
1.12. Forces et limites de l'étude20
1.12.1. Limites de l'étude20
1.12.2. Forces de l'étude20
CHAPITRE 2 : LA PRISON DANS LA SOCIETE CONTEMPORAINE21
2.1. Origine et évolution de la prison21
2.2. Vers une resocialisation, une illusion ?23
2.3. Un lieu caractérisé par des violences25
2.3.1. Les violences légitimes26
2.3.1.1. Le système de gestion des détenus26
2.3.1.2. L'isolement27
2.3.2. Les violences illégitimes28
2.3.2.1. Les violences entre les prisonniers28
2.3.2.2. Les violences auto infligées29
2.4. Humanisation du traitement des détenus30
2.4.1. La réforme Amor31
2.4.2. Les règles Nelson Mandela32
2.4.3. Ndadaye et Mandela: Pour une évolution de la prison au Burundi34
2.5. Prison : Objet de controverse34

2.5.1. Institution dissuasive 34
2.5.2. Institution de rééducation 35
2.5.3. Ecole du crime 36
CHAPITRE 3 : L'ASSISTANCE DU PRISONIER 39
3.1. Les assistants du prisonnier : Familles et proches 39
3.2. Visite et assistance aux prisonniers : Accompagner le prisonnier et préparer sa sortie 41
3.2.1. Accompagner le prisonnier 41
3.2.2. Préparer la sortie du prisonnier 43
3.3. Le maintien des liens familiaux et conjugaux 44
3.3.1. Le maintien des liens familiaux 44
3.3.2 Le maintien de liens conjugaux 46
3.3.3. L'exercice conjoint de la parentalité 47
3.4. Préparer la réinsertion par le travail 48
3.4.1. Le travail pénitentiaire et l'insertion sociale 48
3.4.2. Le travail pénitentiaire et la récidive 50
3.5. L'accompagnement moral, spirituel et religieux 52
3.5.1. Palier l'exclusion du détenu avec sa famille 53
3.5.2 Appuyer la quotidienneté des détenus 54
CHAPITRE 4 : FAMILLES ET LA REINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES ANCIENS DETENUS 56
4.1. La justice restauratrice 56
4.2. La réinsertion professionnelle 59
4.2.1. Trouver un emploi, quelle implication familiale ? 59
4.2.2. Quand les familles ne voient pas quoi à faire 61
4.3. L'hébergement au sein d'une famille d'accueil 62
4.4. La réintégration scolaire ou la formation professionnelle 64
4.5. L'aide aux services sociaux 66

4.5.1. L'aide financière 66

4.5.2. Les soins de santé 67

CHAPITRE 5 : FAMILLES ET DEFIS LIES A L'ASSISTANCE DES DETENUS ET A LA REINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES EX-DETENUS 71

5.1. Familles et stigmate carcéral 71

5.1.1. La disqualification sociale : Identité sociale dépréciative 71

5.1.2. L'exclusion et stigmatisation 73

5.1.3. La prisonniérisation du détenu 75

5.2. L'absence des entreprises sociales d'insertion 77

5.3. La précarité socio-économique 79

5.3.1. Les faibles moyens financiers 79

5.3.2. Trouver un emploi 81

5.3.3. L'accès au logement après la libération 83

CONCLUSION GENERALE 87

BIBLIOGRAPHIE 89

ANNEXES 103

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AP : Administration Pénitentiaire

CICR : Comité Internationale de la Croix Rouge

DGAP : Direction Générale des Affaires Pénitentiaires

ESI : Entreprises Sociales d'Insertion

IST : Infections Sexuellement Transmissibles

JR : Justice Restauratrice

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unis

ONUDC : Office des Nations Unis Contre la Drogue et le Crime

RPCE : Règles Pénitentiaires du Conseil de l'Europe

AVANT-PROPOS

Le phénomène de l'incarcération est une réalité au Burundi vu le nombre de personnes qui sont incarcérées. Après une certaine période entre les quatre murs, le prisonnier laisse la tenue verte derrière les portes de la prison et devient libre. Mais, la société nouvellement intégrée lui semble étrangère, car pas mal de mutations (sociales, économiques, politiques, etc.), sont opérées durant sa période de détention. Quel que soit le prix à payer, il doit s'adapter à ses dernières. Il recommence donc la vie à zéro.

Dans ce cas, l'ancien condamné peut ou ne pas parvenir à s'intégrer facilement dans son milieu social, familial, professionnel, etc. C'est dans cette perspective que nous avons mené cette recherche afin d'analyser, comment les familles et les membres de son entourage aident leurs ex-détenus dans leur adaptation dans leur communauté mais aussi de relever les défis y relatifs. Ainsi, ce thème est à la une de tous les temps car, le parcours de la société à la prison et de la prison à la société est devenu une réalité dans le monde.

Le travail de réinsertion commence dès l'entrée en prison avec des professionnels, des familles et des proches afin de faciliter leur retour en société à la fin de leur incarcération. Etant donné que la réinsertion sociale post carcérale manquée entraine des coûts directs et indirects pour la collectivité, il est impératif que toutes les parties concernées conjuguent leurs efforts pour sa réussite. Dans ce sens la famille reste une structure de base qui prépare depuis l'emprisonnement de son membre, la réinsertion sociale post-carcérale en jouant un rôle grandiose dans son assistance et la poursuit à sa libération par la réinsertion socioprofessionnelle, même si des défis ne manquent pas.

INTRODUCTION

La sortie du détenu de la prison et son avenir dans sa « nouvelle société » interrogent pas mal des gens. Ainsi,

> *« Il y a aussi lieu de s'inquiéter de l'existence ultérieure qui attend les libérés le jour où les portes de la prison s'ouvrent devant eux, et qu'il est du devoir de l'intérêt de la société de chercher les moyens les plus propres de les empêcher de retomber dans le vice et le crime (…). Si le libéré flétri du stigmate que la prison lui inflige toujours, absolument dépourvu de ressources, se voit, objet de mépris ou de crainte, refuser toute assistance et tout de moyen de travail, que peut-il devenir, que va-t-il faire ? »*, s'interroge (Guillaume, 1878: 101) .

Dans chaque société, un individu qui ne respecte pas les normes et des lois établies est sanctionné d'une correction, quelle que soit sa nature. Ainsi, avec l'évolution de la société, *« la peine de prison s'est imposée en remplacement des châtiments corporels plus cruels »* précise (Combessie, 2013: 89). La prison est donc considérée comme une sanction plus souple et moins irréversible que les autres. C'est dans cette logique que les Etats ont adopté l'idée de sanctionner les criminels par la prison. Cependant, dans le Burundi monarchique, le droit de vie et de mort des personnes ayant transgressé la loi était détenu par le Roi.

L'exil, la décapitation, l'excommunication étaient les principales sanctions rencontrées. Selon les enquêtes de Christine Deslaurier, la première prison de Bujumbura daterait à l'an 1902 et était située en face de l'actuel hôtel Rocca Golf. D'autres prisons furent construites sous la tutelle belge comme la prison centrale de Gitega en 1926 et celle de Mpimba en 1959 prenant le nom de la rivière Mpimba qui traverse la zone de Musaga à la 3ème avenue. Dès lors, l'histoire de l'enfermement carcéral est reconnue au Burundi. Le Burundi compte onze établissements pénitentiaires qui hébergent 12841 détenus dont 5367 prévenus et 7314 condamnés, hommes et femmes confondus[1]. Cela signifie que plus de 1% de la population burundaise était incarcéré

Nombreux sont donc ceux qui y sortent pour rejoindre leurs communautés et familles d'origine

> *« soit le détenu peut avoir exécuté sa peine intégralement, soit il peut être remis en liberté en attendant sa comparution devant le tribunal, soit il peut être déchargé de tous les soupçons qui ont pu naitre contre lui en cours d'enquête ou d'instruction.*

[1] Direction Générale des Affaires Pénitentiaires en date du 27 Novembre 2020

Le détenu peut encore avoir bénéficié d'une mesure d'aménagement de peine » explique (Lable, 2015: 108).

Quel que soit le mode d'élargissement, pas mal de gens peuvent se poser quelques questions comme : comment les détenus libérés réintègrent le corps social ? Que deviennent-ils après leur libération ? Quelles sont les conséquences sociales dues à l'incarcération et pourquoi les retours en prison ? Puisque la prison isole le délinquant de la société qui l'a produit pendant une certaine période, voire toute sa vie, son retour, est-il facile et/ou aisé ?

On peut alors se demander pourquoi certains anciens détenus parviennent à mieux s'intégrer après la libération alors que d'autres échouent ? L'idée de (Fauconet, 1920: 49) selon laquelle *« l'enfermement et la séparation avec la famille ont pour objet d'inciter les gens à ne pas violer la loi »*, ne tient pas, à voir le nombre croissant des détenus.

Ainsi, pour (Losel, 2007: 516), « *une stratégie définitive réduisant le nombre de détenus dans les prisons, doit fournir des programmes de réhabilitation efficaces pour les détenus et les assister dans leur réinsertion sociale lorsqu'ils sont libérés »*. Cela souligne que la prison a un rôle qu'elle doit remplir conjointement avec la société pour permettre une meilleure réinsertion post carcérale. Ces programmes dont parle l'auteur doivent donc être à mesure de préparer le prisonnier à intégrer avec succès la société. Ces propos sont valables car *« la réhabilitation est alors devenue une finalité pénale moderne permettant de produire des individus capable de répondre aux critères normatifs et politique de la société à laquelle ils appartiennent »*, affirme (Quirion, 2012: 349).

Bien que le prisonnier soit mis à l'écart, il doit rester en contact avec son entourage social plus particulièrement sa famille. C'est pourquoi la prison organise des visites pour que le prisonnier et ses proches aient des contacts. Ces contacts peuvent ne pas être facile à établir vu les défis auxquels ils font face comme, le manque ou l'absence de réseau social, le stigmate de l'incarcération, l'absence des ressources, comme le démontre d'ailleurs (Le Queau, 2000: 67), *« l'incarcération d'un proche a pour conséquence d'augmenter les charges financières de la famille »*.

Malgré tous ces défis, la famille reste donc un agent principal de la réinsertion post carcérale du détenu. Entendons la réinsertion sociale comme *« le processus par lequel, un individu ayant été reconnu coupable d'un crime se réintègre à la société une fois sa peine purgée »*, souligne

(Dubois, 2018: 87) . Il s'agit d'un processus qui peut s'établir sur un long terme, dont l'objectif est de donner au délinquant les outils nécessaires à se transformer en bon citoyen.

Dans cet ordre d'idées, la société et les familles doivent placer la réinsertion sociale et la protection de la communauté, au centre de leurs préoccupations en se servant des programmes adaptés aux besoins des libérés. C'est alors dans le soucis de répondre le mieux possible aux problématiques des anciens détenus intégrant la nouvelle communauté après une certaine période d'incarcération que nous avons pensé de réaliser cette recherche visant à identifier le rôle de la famille dans le processus de réinsertion sociale post carcérale des anciens détenus et les défis y relatifs.

Etant donné que l'incarcération d'un membre d'une famille peut être suivie d'une période de méfiance, d'une période de pauvreté, comment les familles participent à la réinsertion sociale post carcérale de leur membre ? Afin d'atteindre cet objectif, des entretiens semi-dirigés ont été réalisés auprès d'un échantillon fait par les membres des familles rencontrés à la Prison Centrale de Gitega et de Mpimba, venus en visites, et de certaines autres familles rencontrées à leur domicile.

Notre travail est donc fait de deux grandes parties : la partie théorique et celle analytique des résultats de la recherche. Ainsi, le premier chapitre de la première partie de ce travail présente le cadre théorique et méthodologique suivis. Il a été d'abord de définir les concepts clés qui pourraient rendre difficile la compréhension de notre travail. Il présente également les objectifs poursuivis dans la réalisation de ce travail, la problématique et la méthode et techniques utilisées pour récolter les informations auprès de nos enquêtés et biens d'autres notions. Le deuxième chapitre parle de la Prison dans la société contemporaine. Au cours de ce chapitre, nous avons passé en revue comment la prison est née et comment elle a évolué au fur du temps. Nous avons répondu à la question de savoir si la prison est un lieu de resocialisation ou non. Il a été aussi important de montrer dans ce chapitre comment la prison est un lieu caractérisé par les violences mais aussi comment on a humanisé le traitement des détenus. Nous avons fini par montrer comment la prison est un objet de controverse dans la société contemporaine.

La deuxième partie concernant la présentation, analyse des données et interprétations des résultats, est faite de trois chapitres. Nous avons commencé par interroger comment les familles des prisonniers assistent leurs personnes incarcérées et préparent la sortie dans le but de garantir sa réinsertion post carcérale et ce, en se servant des données empiriques comme premier chapitre.

Le deuxième, concerne la réinsertion socioprofessionnelle des anciens détenus par leurs familles comme meilleur outil de réinsertion. Le troisième chapitre parle des défis auxquels font face les familles dans ce processus de réinsertion post carcérale des détenus. Ce travail se termine par une conclusion générale.

CHAPITRE1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Dans ce chapitre, nous avons passé en revue, la méthodologie suivie tout au long de l'exercice de ce travail.

1.1. Contexte et justification du choix du sujet

La libération du détenu ouvre une période de reprise d'une nouvelle vie dans un milieu aussi nouveau si l'on croit les mutations qui se sont opérées durant sa période de détention. L'ancien détenu a donc besoin d'un guide de confiance, chose qui n'est pas facile pour un ancien détenu car le réseau social des personnes détenues, lorsque celui-ci ne prend pas en compte les membres de la famille est relativement pauvre et les relations amicales sont complexes.

La famille reste alors la première instance de référence dans son processus de réinsertion post-carcérale. Etant donné qu'on reconnait la fonction de la socialisation et de la normalisation à la famille, son implication *« facilite le contact avec le monde extérieur et la réinsertion sociale »,* précise (De Connick, 1982: 97). La lutte contre la délinquance des personnes détenues ne consiste pas à faire d'un prisonnier coupé de son milieu familial, d'un nouvel homme par lui-même, mais plutôt, de favoriser ce processus par l'émergence d'une famille perçue comme tutelle. Néanmoins, les liens sociaux et familiaux sont souvent mis à l'épreuve par la détention. Plusieurs raisons peuvent donc être à l'origine de l'isolement des personnes détenues comme l'éloignement géographique, les coûts liés aux déplacements, les contraintes imposées par le cadre carcéral, la nature et le lieu où s'est commis le crime, etc.

Malgré toutes ces difficultés, certains auteurs comme (Guenat, 2016: 102) affirment que *« le réseau social des personnes détenues est souvent caractérisé par les relations familiales riches où les membres de la famille jouent un rôle d'accompagnement et de soutien capital »* et les services procurés après la sortie sont divers et variés et vont *« du don d'argent à l'hébergement en passant par un support affectif et des services domestiques tels que l'aide aux ménages ou à la préparation du repas »* ajoute (Van Pevenage, 2010: 12).

Dans un contexte où *« les autres types de liens amicaux ou professionnels existant avant l'incarcération sont généralement coupés avec l'entrée en prison et ne se rétablissent pas par la suite, sauf pour les personnes qui ont reçu de courtes peines »,* précise (Poupart, 2004: 113), la famille reste alors une instance de repli pour le détenu. C'est dans ce contexte que, nous avons alors jugé pertinent d'interroger l'implication des familles burundaises dans le processus de réinsertion sociale post carcérale des anciens détenus.

Si nous avons décidé d'interroger cette problématique, c'est parce que nous estimons que la vie du libéré est difficile, d'autant plus que le séjour en prison n'a pas manqué d'influencer d'une manière ou d'une autre la personne incarcérée. En outre, le milieu carcéral peut changer la considération du rôle et du statut social occupés avant son emprisonnement. Nous avons alors formulé le thème de manière suivante : « Le rôle de la famille dans le processus de réinsertion sociale post carcérale des ex-détenus au Burundi : Stratégies et défis » afin d'analyser, comment les familles et les membres de son entourage aident leurs ex-détenus dans leur adaptation dans leur communauté car comme le fait remarquer (Falque, 1978: 19), « *(…) pour la plupart, la punition n'est pas la prison, mais la sortie* ».

1.2. Délimitation du sujet

1.2.1. Délimitation thématique

Les organes impliqués dans la réinsertion des anciens prisonniers sont multiples que variés. Ainsi, tenant compte de la faisabilité de notre travail, nous avons jugé bon d'explorer un seul volet**,** la famille. Nous nous sommes intéressés donc sur les différentes stratégies mises en œuvre par l'institution familiale dans le processus de la réinsertion sociale post carcérale.

1.2.2. Délimitation spatiale

Même si le Burundi compte actuellement 11 établissements pénitentiaires, nous avons mené nos recherches dans deux prisons. Ainsi, nous avons choisi de rencontrer les membres de familles venant rendre visite aux prisonniers à la prison centrale de Mpimba et à la prison centrale de Gitega. Ce choix a d'abord été motivé par les conditions de faisabilité de notre travail, mais aussi parce qu'elles sont les plus peuplées selon la DGAP (2020). Nous avons par la suite rencontré certaines familles dans la ville de Gitega.

1.2.3. Délimitation temporelle

Ce travail a été réalisé depuis le début de l'année 2020 jusqu'à la fin 2021. En effet, c'est dans le but de répondre aux exigences académiques liées à la formation du cycle de Mastère, qui, à la fin de laquelle, chaque étudiant de ce cycle présente son travail de recherche.

1.3. Intérêt du sujet

1.3.1. Intérêt personnel

C'est pour nous un plaisir de traiter un sujet comme le nôtre car il nous a permis de découvrir comment les parents aident les sortants de prison à se réinsérer dans leur communauté après une certaine période de détention. Ainsi, vu que les anciens détenus rencontrent pas mal de problèmes surtout dans leur intégration, ce sujet nous a permis de prendre connaissances des défis auxquels leurs familles sont confrontées.

1.3.2. Intérêt scientifique

Toute recherche scientifique est issue d'une discipline scientifique disposant d'un corps constitué de connaissances. Ces dernières ne sont pas figées, car elles se complètent et se perpétuent par le biais des recherches nouvelles. A travers cette recherche, nous nous proposons de mener l'étude sur la réinsertion des anciens détenus afin d'apporter des éléments de réponses aux questions relatives à ce thème. Il s'agit tout simplement de montrer le rôle des familles dans la réinsertion sociale post carcérale au Burundi.

Nous nous lançons également sur cette piste nouvelle afin de fournir à la littérature scientifique burundaise, une valeur ajoutée ou un supplément d'informations et de données relatives à la problématique de la réinsertion sociale des anciens détenus. Cette aventure scientifique pourra donc servir de base aux autres recherches et travaux scientifiques ultérieurs.

1.3.3. Intérêt social

L'emprisonnement est un phénomène qui touche un nombre non négligeable d'individus, mais aussi qui peut avoir des répercussions sur la société toute entière. Ainsi, outre la recherche fondamentale, il serait inutile d'entreprendre une recherche sans intérêt social. De façon globale, en identifiant les stratégies utilisées par l'entourage social de l'ancien détenu pour le réinsérer après sa sortie de prison, notre travail de recherche a permis d'une part de contribuer à la promotion d'une culture de cohabitation pacifique après la prison, d'une culture visant la réduction de leur stigmatisation sociale. D'autre part, les résultats de notre étude contribuent en tant qu'outil d'orientation et de consultation à considérer dans le processus de réinsertion sociale des anciens prisonniers.

1.4. Elucidation de concepts clés

Un terme prend un sens selon le contexte dans lequel il est utilisé. En effet, la confusion du sens d'un terme rend le lecteur inapte d'accéder à une bonne compréhension de ce qu'il signifie. C'est dans ce sens qu'on a jugé bon de préciser le sens de certains termes retenus comme axe de notre sujet afin de couper court à cette confusion évoquée. Ainsi, certains termes comme la prison, l'emprisonnement, la réinsertion sociale et la récidive ont attiré notre attention et de ce fait, seront clarifiés.

1.4.1. La prison

Le ressort d'un crime ou d'une transgression de la loi est souvent une punition. Où placer le délinquant, le criminel ? La réponse est simple, c'est dans un lieu spécial préparé pour ce fin appelé prison. Ainsi, selon (Foucault, 1975: 208), *« la prison est un lieu d'exécution de la peine, elle est en même temps un lieu d'observation des individus punis »*. Pour l'auteur, la prison est donc un appartement où sont mis et surveillés les coupables du crime.

De cette définition, deux sens apparaissent :

- Surveiller le coupable : Il est question de suivre de près le coupable en s'intéressant plus particulièrement à sa conduite, ses dispositions profondes, suivre le changement de ses caractères. Il s'agit d'un *« lieu où le criminel puisse être retenu sous un regard permanent, soit enregistrées et comptabilisées toutes les notations qu'on peut prendre de lui »,* ajoute encore Foucault.
- Lieu d'exécution de la peine : La prison permet aussi de mesurer ou quantifier exactement la peine selon une variable « temps ». Autrement dit, le coût de la peine découle de l'infraction commis, s'évalue en temps passé sous les verrous.

Nous ne pouvons pas parler de prison sans toucher la simple formule de *« la privation de liberté »*. La question cruciale est celle de savoir : *« comment la prison ne serait-elle pas la peine par excellence dans une société où la liberté et un bien qui appartient à tous de la même façon et auquel chacun est attaché par un sentiment universel et constant ?* » se demande (Duport, 1827: 134).

Priver la liberté de quelqu'un implique donc une punition sévère. Cette privation de liberté pour le coupable établit une relation quantitative délit-durée. Nous pouvons donc affirmer que la prison est une caserne, un peu stricte, une école sans indulgence, un sombre atelier.

Elle est aussi considérée comme *« une entreprise de modification des individus que la privation de liberté permet de faire fonctionner dans le système légal »*, précise (Baltard, 1829: 203).

D'autres auteurs comme (Guyot, 1784: 86) définit la prison comme :

> « *un lieu de sureté dans lequel on retient l'accusé qui a mérité qu'on décernât contre lui un décret de prise de corps et le débiteur contre lequel il a été rendu un jugement qui le condamne par corps à payer une somme quelconque* », et qu' *« elle ne devrait pas donner à celui qui y est retenu d'autres contradiction que celle d'être privé de liberté* ».

En considérant toutes ces définitions, nous retiendrons que la prison est un lieu où sont retenues des personnes coupables d'infractions afin d'attendre le jugement ou purger des peines qui leurs sont infligées. Elle est un lieu de détention, un établissement clos, préparé pour recevoir les personnes en désaccord avec la loi et par conséquent qui sont condamnées par les tribunaux ou des prévenus attendant le jugement.

1.4.2. La récidive

S'agissant du *« fait de retomber dans l'erreur de l'infraction »*, comme le souligne (Laufer, 2018: 78), la récidive est une véritable réalité souvent observée chez la plupart des prisonniers. Il s'agit de l'échec pour l'ancien prisonnier d'interagir harmonieusement avec son environnement social afin de vivre en respectant la loi. C'est donc une incapacité de modifier son agir criminel ou des comportements dits déviants, d'une inaptitude à avoir une vie sociale dite équilibrée après sa libération et retomber dans le crime.

Selon le Dictionnaire de français Larousse, « la récidive est une action de commettre dans des conditions précisées par la loi, une deuxième infraction après une première condamnation pénale définitive pour les faits de mêmes nature ». Elle est dite légale, précise (Andre, 1892: 67) *« lorsqu'il s'agit d'une réitération d'une infraction similaire ou proche d'une infraction précédemment et définitivement condamnée. C'est une circonstance aggravante qui permet de prononcer d'une peine plus lourde jusqu'au doublement de la peine ».*

Donc, on parle de récidive de délit, quand un prévenu est condamné pour les mêmes faits délictuels. Elle est enfin le fait de commettre de nouveau l'infraction. Soulignons à toute fin utile que la multi récidive existe aussi lorsque la personne est incarcérée plusieurs fois pour les mêmes délits.

1.4.3. La réinsertion ou réintégration sociale

Ces deux termes sont couramment utilisés. Ainsi, selon l'ONUDC, la réinsertion sociale renvoie *« au processus d'intégration sociale et psychologique d'un individu dans son propre environnement social »*. Toutefois, dans d'autres domaines comme celui de la prévention du crime et de la justice pénale, la réinsertion ou la réintégration sociale renvoie plus précisément à « *différentes formes d'intervention et de programmes ciblant des personnes afin de les empêcher d'adopter un comportement criminel ou, pour celles qui sont déjà en conflit avec la loi, de réduire les risques de récidive »,* souligne encore l'ONU(2004).

Nous constatons que ces termes assez proches soulignent le fait d'aider l'individu présentant certaines difficultés d'adaptation à trouver tous les moyens de réussir sa vie, tout en observant la loi et les normes de la communauté. Il s'agit tout court, d'une resocialisation de l'individu.

Dans le domaine de la justice pénale, ces termes nous renvoient à un arsenal de programmes confiés aux personnes ayant déjà commis des crimes de ne plus retomber dans l'erreur. Ce processus intéresse surtout les personnes cibles comme les enfants et les jeunes dont la socialisation est en cours mais aussi à des personnes connaissant de véritables problèmes d'adaptation sociale comme les minorités, les migrants, les malades mentaux, les toxicomanes, les (anciens) prisonniers, etc.

La réinsertion devient donc l'objectif principal de la justice pénale c'est-à-dire que la personne doit s'amender étant à l'écart de la société et réparer le tort causé en essayant de devenir un homme meilleur respectant la loi ; qui s'écarte de toute conduite délictuelle. La réinsertion sociale désigne donc l'œuvre de faire évoluer un individu mis à l'écart c'est-à-dire isolé, ou marginalisé vers une situation où les relations menées dans son milieu social soient satisfaisantes. Il faut finalement que l'individu s'approprie des valeurs, des règles et normes du système dans lequel se fait la réinsertion. Ceci doit couvrir plusieurs aspects comme la famille, l'école, le milieu professionnel la culture, etc.

1.4.4. L'emprisonnement

S'agissant d'une peine principale propre aux crimes et délits, l'emprisonnement comme le précise (Cornu, 2005: 128), *« est une peine correctionnelle privative de liberté (…) qui s'exécute dans une maison d'arrêt, exceptionnellement dans une maison centrale ou dans une centre pénitentiaire »*.

Synonyme d'incarcération, de réclusion ou de détention, il est donc une peine de prison prononcée par un tribunal. La présente élucidation permet aux lecteurs de mieux comprendre le sens approprié des termes utilisés dans ce travail. De surcroit, comprendre ces termes lui permettra également l'ouverture de l'esprit à s'intéresser et chercher d'autres termes connexes.

1.5. Les objectifs de la recherche

Aucun chercheur n'entreprend une recherche sans objectif à atteindre. Autrement dit, il a une ambition guidée par une situation ou un problème à analyser. Ainsi, l'objectif de notre recherche consiste à identifier le rôle de la famille dans le processus de réinsertion sociale post carcérale des ex-détenus mais aussi d'identifier les défis y relatifs. Bref, puisque le phénomène de réinsertion post carcérale doit commencer lorsque le détenu est encore en prison, notre objectif est de :

- Identifier le rôle de la famille dans l'assistance du détenu ;
- Découvrir les stratégies mis en œuvre par sa famille et son entourage social dans le processus de réinsertion socioprofessionnelle de l'ancien détenu ;
- Découvrir les défis liés à l'assistance du détenu et ceux liés à la réinsertion socioprofessionnelle après la libération.

1.6. La problématique

Puisque le crime existe déjà avant le délinquant, à qui revient la responsabilité de l'emprisonnement d'une personne ? A sa famille ? A sa communauté ? A lui-même ? Ces questions suscitent néanmoins le début d'une politique correctionnelle du détenu. Celle-ci implique multiples agents afin de ne plus retomber dans la récidive.

Ainsi, (Foucault, 1975: 208) fait constater que *« si la sanction par privation de liberté doit amener en théorie à une meilleure réinsertion sociale, la détention conduit souvent à la récidive »*. Pour l'auteur, une personne détenue devrait apprendre, à travers la prison, les conduites ainsi que les pratiques qui lui permettront de s'insérer facilement dans la communauté après sa libération. Ce qui n'est pas le cas, constate-t-il. Ce constat nous pousse à nous interroger sur la finalité de la prison et sur ceux des détenus.

Dans cette logique, *« la prison est bien cette institution sociale spécialisée dans le gardiennage des hommes et le contrôle totalitaire de leur mode de vie, dont les traits structuraux principaux, sont l'isolement dans un espace clos et la prise en charge de tous les besoins des reclus »*, dit (Goffman, 1968: 46). Le contrôle totalitaire de leur mode de vie nourrit d'abord le désir de s'intéresser à ce qui se passe à l'intérieur de l'institution pénitentiaire, ensuite, observer et comprendre comment ils vivent et ce qu'ils deviennent après leur libération et enfin, s'interroger sur ce qui les pousse à la récidive.

Cependant, comme se demande (Chauvenet, 1996: 57),

> *« les activités de travail et de formations professionnelles sont prises en compte pour l'appréciation des gages de réinsertion et de bonne conduite des condamnés, quelles activités auxquelles sont-ils confiées les préparant à s'insérer professionnellement dans leur communauté ?»*.

Dans certains pays, les conditions de vie dans les prisons restent à désirer et les prisonniers sont considérés comme des exclus de la société auxquels il faut s'intéresser le moins. Ce constat a amené (Diederich, 2013: 68) à s'exprimer de la manière suivante *:*

> *« Au nom de quelle légitimité, de quelle gestion raisonnable, condamne-t-on des êtres humains à demeurer des sous-hommes, des parias d'exclus de la vie, de la dignité, et de toute prévention à la raison? Nous avons bâti autour d'eux autant de murs, des théories de classifications de toutes sortes et d'idées fausses ».*

Parler de la question de récidive, revient impérativement à s'interroger sur la sortie et sur le rôle joué par sa famille dans l'assistance du détenu car selon (Caille, 2012: 30) *« la sortie de la prison se révèle du coup particulièrement problématique. Comment l'aménager pour qu'elle ne conduise pas à l'effondrement et/ou à la récidive ? »*. Cela revient donc à évaluer le parcours des prisonniers pendant leur séjour en prison car *« (…) loin de permettre aux délinquants de réparer leurs délits, en s'en distanciant et se réparant eux-mêmes, pour accéder à la sortie à une vie normale, elle renforce la haine, l'inadaptation et les modifications à une délinquance accrue »* ajoute le même auteur ci-haut cité.

Si nous analysons ces propos, nous en déduisons, à forte raison, que la lutte contre la délinquance n'est qu'une illusion dans une société où nous avons des prisons fortement peuplées.

Dans ce sens, (Dardot, 2010: 79) évoque les conséquences d'une telle situation en ces termes *« (…) le nombre de personnes emprisonnées est en train d'atteindre des records historiques. Or jamais, nulle part, l'augmentation du nombre de personnes incarcérées n'a fait diminuer la criminalité ni la délinquance. Il y aurait de sérieuses raisons pour penser l'inverse »*.

En ce sens, enfermer les personnes sans penser sur leur avenir ne serait que favoriser le crime comme le souligne (Marwan, 2012: 89), *« (…) plus de criminalité entraine toujours plus de prison et toujours plus de prison entraine plus de criminalité »*. Pour couper court à ce risque, (Caille, 2012: 30) explique qu'il faut *« préparer de facto et pas seulement de manière théorique, la réinsertion à la sortie »*. Cela se fait en conciliant les autres parties impliquées, comme l'affirme (Ventre, 2010: 129)

> *« le régime d'exécution de la peine de privation de liberté concilie la protection de la société, la sanction du condamnée et les intérêts de la victime avec la nécessite de préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne détenue afin de lui permettre de mener une vie responsable et de prévenir la commission de nouvelles infractions »*.

Le processus de réinsertion peut être difficile pour la famille vu les effets néfastes de la prison sur les deux côtés. Pour (Foucault, 1975: 208) *« la prison fabrique indirectement des délinquants en faisant tomber dans la misère la famille du détenu »*. De plus, (Le Queau, 2000: 45), parle d' « effet ciseau » qui *« consiste d'une part en une perte de ressource et, d'autre part, en une augmentation des charges supportées par le ménage »*. A la sortie, d'autres défis comme *« la vulnérabilité psychique et psychiatrique s'associent à la vulnérabilité socioéconomique »*, ajoutent (Beaurepaire, 2012: 23).

Les conditions de vie en prison peuvent également être à l'origine des difficultés pour la réinsertion post carcérale, elles sont décrites comme plus confortables qu'à l'extérieur. Ainsi,

> « *cette opposition renforce l'effet de continuité entre l'intérieur et l'extérieur de la prison : Pour les détenus et anciens détenus, il s'agit de montrer que la vie était dure avant même d'arriver en prison et que ce sont ces difficultés parfois considérées comme à l'origine du passage en prison, qui constituent un certain « habitus des contraintes intériorisées », et qui leur donnent les ressources pour résister à l'épreuve de l'enfermement. Plus qu'une continuité, les détenus opèrent finalement une inversion, en décrivant une expérience détotalisée de la prison, et en attribuant à leur environnement*

résidentiel pré-carcéral un caractère total habituellement attribué à l'institution carcérale », évoque (Bony, 2014: 235).

Ces conditions mènent à l'échec de l'insertion comme l'affirme (Borzycki, 2005: 78) *« la récidive est en partie influencée par le travail de réhabilitation fait en détention ainsi que par le déroulement de la réintégration à la communauté »*.

L'implication de la famille reste importante dans ce processus sinon, son absence aggrave la situation. Ainsi, *« on retrouve dans la liste des problèmes rencontrés, le fait de ne pas voir sa famille assez souvent pendant la période de transition, notamment en raison de la distance et d'éprouver les difficultés liées à résoudre des conflits à la sortie de prison »* précise (Lavigne, 2008: 23).

De plus, certaines personnes sortant de prison ont des comportements parfois déviants qui entravent le processus d'insertion comme le refus de l'autorité, la méfiance des autres, la violence et agressivité, difficultés d'adaptation, etc. Cela proviendrait donc de mauvaises conditions de vie carcérale, du degré de prisonniérisation (Clemmer) de l'ancien détenu, etc. On peut se demander le rôle de la famille dans le redressement de ces comportements. L'accès aussi à un logement cause de problèmes.

Il faut donc affronter sérieusement la question de resocialisation des détenus. Alors que l'incarcération isole le prisonnier de sa société, il est donc raisonnable de se poser la question générale suivante : Alors que les personnes sortant de prisons ont des comportements parfois déviants (le refus de l'autorité, la méfiance des autres, la violence, l'agressivité, les difficultés d'adaptation, etc.) qui entravent le processus de réinsertion sociale post carcérale, comment les familles du détenu parviennent-elles à le réinsérer ? Quels sont les défis y relatifs ?

De cette question générale, jaillissent d'autres spécifiques :

- Comment la famille accompagne et prépare la sortie du détenu pour sa meilleure réinsertion post-carcérale ?
- En quoi la famille participe-t-elle ou non à la réinsertion après la libération du détenu ?
- Quels sont les déterminants sociaux qui handicapent la réinsertion socioprofessionnelle de l'ancien détenu ?

Notre travail consiste alors à analyser comment les familles aident les anciens prisonniers à intégrer la communauté vu les problèmes auxquels ils font face.

1.7. Hypothèses de recherche

D'après (De Landsheere, 1977: 57) *« l'hypothèse est une proposition admise provisoirement pour servir de base à une explication qu'on justifiera par ses conséquences »*. Dans le but de répondre à nos questions, nous nous sommes proposé quelques affirmations provisoires qui feront objet de vérification au cours de ce travail. Nous nous sommes donc proposés une hypothèse générale et celles spécifiques.

1.7.1. Hypothèse générale de recherche

Dans l'objectif de faciliter la réinsertion sociale post-carcérale du détenu, la famille commencerait par assister le détenu pendant la période d'incarcération. Cette assistance se concrétiserait après la sortie par leur aide dans le processus d'intégration socioprofessionnelle même si des défis corollaires ne manquent pas.

1.7.2. Hypothèses spécifiques

Nous avons émis trois hypothèses spécifiques :

1. Dans l'objectif de préparer le prisonnier à une meilleure réinsertion sociale post carcérale, ses familles commenceraient par l'assister, par maintenir les liens familiaux, etc. quand il est encore en prison ;
2. Pour faciliter la réinsertion du libéré, ses familles l'aideraient à trouver où se loger, à trouver du travail, etc. ;
3. La réussite de la réinsertion sociale post carcérale serait handicapée par certains défis comme le stigmate carcéral, la précarité socio-économique de leurs familles, etc.

1.8. Terrain et population d'enquêtes

L'étude du phénomène de la réinsertion post-carcérale implique l'évaluation du rôle de l'entourage social en général et de sa famille en particulier dans le but de favoriser son adaptation après la sortie. Ainsi, ma population d'enquête est faite par des membres et proches des familles du prisonnier. Il a été question de rencontrer à la prison centrale de Mpimba et à la prison centrale de Gitega les membres des familles venues dans les visites.

Sous l'autorisation des chefs des quartiers, nous avons aussi rencontré certaines familles dans la ville de Gitega pour recueillir des informations diversifiées. Nous avons été mis en contact avec les familles venues en visites, par l'intermédiaire du chef de services sociaux. Etre introduit par ce dernier auprès de ce public, a été un atout important pour recevoir les informations fiables sans méfiance. Cela apportait plus de crédibilité ainsi qu'un cadre sécurisant et nous a permis d'aborder des entretiens en minimisant le risque de causer de tords à ces personnes.

Critères de sélection

Les personnes interrogées devaient dans un premier temps, réunir les critères ci-dessous. Nous avons jugé intéressant de poser ces critères afin de permettre de prendre contact avec des personnes dans des situations d'études précises et un groupe ayant des caractéristiques communes :

- L'âge : toutes les personnes interrogées avaient l'âge de 20ans selon laquelle ils étaient à mesure de répondre à nos questions. Cela leur donne aussi le statut de maitriser la vie familiale après la détention de leur proches, mère, père, mari, femme, etc.
- Etre venu en visites : Nous avons posé cette condition afin de s'assurer qu'il a réellement une personne détenue. Cela se complétait également par le fait que nous devrions le trouver sur la liste des visiteurs.
- Avoir au moins une personne qui a été emprisonnée.

Dans cette logique, nous avons alors enregistré 75 personnes dont 30 personnes à la Prison centrale de Mpimba et 30 personnes à la Prison centrale de Gitega et avec 15 autres personnes rencontrées dans la ville de Gitega après avoir contacté les chefs de quartier pour renseignement. Ceux qui n'ont pas voulu que leur identité soit révélée ont été appelé Nshimirimana.

Précautions déontologiques

Dans le but d'éviter les risques qui pouvaient biaiser les résultats de notre travail, nous avons posé certaines exigences de respect et de discrétion. Comme ce travail est construit sur base des entretiens, il a fallu donc garantir l'anonymat de nos interviewés. C'est pourquoi nous avons retenu leurs noms ou prénoms. Les personnes ayant participé aux interviews ont été informées des mesures à suivre et le but de la rencontre.

1.9. Méthodologie de la recherche

Pour tout travail de recherche, la fiabilité des résultats est fonction de la méthode utilisée. Ainsi, dans un travail de recherche, une méthode est l'ensemble ordonné de principes, des règles et d'opérations intellectuelles permettant de faire l'analyse en vue d'atteindre des conclusions.

Deux méthodes de recherches sont donc praticables : Il s'agit de la méthode qualitative et celle quantitative et l'une est différente de l'autre. Selon (Berthier, 2009 :35), « *On oppose généralement l'approche qualitative avec un nombre limité de cas, conduites par entretiens approfondis, à l'approche quantitative avec l'étude statistique, réalisée à partir d'un questionnaire fortement structuré* ».

Il en ressort que la méthode qualitative utilise des entretiens exploratoires et précise l'objet exact de la recherche. En ce qui nous concerne, la méthode qualitative est la meilleure méthode adoptée car nous avons à faire avec une recherche ne comportant pas des dimensions statistiques avec un nombre déterminé de sujets. Dans les sciences sociales, la méthode qualitative

> *« S'intéresse à la compréhension de phénomènes par le biais du sens que les participants attribuent aux expériences, aux circonstances, aux perspectives et aux histoires. C'est une méthode qui offre des données riches et détaillées dont l'analyse permet de rendre justice à la complexité et aux nuances dans la compréhension du phénomène étudié et prend en compte le caractère unique de chacun des participants »*, précise (Ormoston, 2013: 37)

Cette méthode est connue pour son souplesse et peut être réajustée tout au long de la recherche. Il s'agit donc selon (Mucchielli, 2006: 123) d' *« une méthode où le chercheur fait appel à des processus de comparaison, d'induction, de généralisation, de recherche de forme ou d'invention de sens afin d'extraire des résultats de ses données »*.Grâce à cette méthode, nous avons abouti à récolte des données fiables et riches.

1.10. Technique de collecte des données

Dans les sciences sociales, le chercheur dispose plusieurs techniques de recherche : le questionnaire, l'entretien, l'observation directe, l'observation participative, etc. Il est donc tenu à faire le choix de la technique qui répond le mieux aux principaux aspects et à la nature de son travail.

Ainsi, étudier la question de la réinsertion sociale post-carcérale, c'est interroger le devenir des sortants de prison en réfléchissant sur les manquements pour garantir leur adaptation sociale. Le choix des techniques d'enquête a été motivé par des contraintes empiriques de l'accès aux informations recherchées mais aussi facilité par l'accès aux terrains, d'où l'usage de l'entretien semi-directif

1.10.1. L'entretien semi-directif

D'après (Daron et al, 1991 : 235) « *l'entretien est un procédé d'investigation scientifique utilisant un processus de communication verbale pour recueillir les informations fiables en fonction du but de la recherche* ». Il s'agit donc d'entrer en contact avec les sujets concernés appelés « population cible ».

Ainsi, selon (Dorselaer, 1985: 47),

> *« cette méthode de sondage consiste à interroger uniquement et principalement à propos d'un objet d'étude quelconque, les personnes qui sont directement concernées par le problème examiné ou qui sont les plus qualifiées pour répondre à un questionnaire concernant un domaine plus ou moins spécialisé ».*

Dans notre travail, nous nous sommes entretenu avec les proches ou les membres des familles des détenus rencontrés à la Prison centrale de Mpimba et celle de Gitega, mais aussi avec des familles ayant ou ayant eu un détenu rencontrées dans la ville de Gitega. Même si nous parlons d'entretien, il existe différents types d'entretiens. Mais, celui semi-directif nous a semblé le meilleur pour notre recherche. Pour ce type d'entretien, l'enquêteur propose des thèmes à travers un guide d'entretien et laisse l'enquêté s'exprimer librement. Ce choix est justifié par (Fertinger et Katz, 1963: 124) lorsqu'ils s'expriment de la manière suivante *« ce n'est que grâce au contact direct avec les intéressés que l'économiste, le sociologue, l'anthropologue et psychologue,…peut atteindre leurs attitudes, leurs perceptions, leurs expériences ou leurs projets ».*

Dans notre travail, nous nous sommes intéressé à identifier le rôle des familles des prisonniers dans leur réinsertion après la sortie de prisons. Avec l'entretien ou l'interview, de plus amples informations se sont récoltées. Etant donné que ces personnes n'ont pas la même spontanéité, nous avons posé aussi des sous-questions dans l'objectif d'entrer en profondeur et recevoir des données riches et complètes.

1.11. Stratégie d'analyse des données

1.11.1. Analyse verticale des données

Premièrement, nous avons commencé par une analyse verticale des données. Ainsi, il s'agit ici d'*« étudier chaque entrevue séparément et d'aller chercher une compréhension de l'ensemble de celle-ci avant de s'intéresser aux liens avec les autres entretiens »*, précise (Sandelowiski, 1995: 373).

Dans cette logique, il s'agit d'une étape qui consiste à *« travailler les données de sorte qu'on puisse avoir un regard diffèrent sur celles-ci et qu'elles soient dans une forme plus facile à travailler que la transcription entière des entrevues »*, ajoute (Morgan, 1993: 117).

La première étape a été alors d'effectuer le codage des transcriptions des entrevues. Le code est dans ce sens *« une technique visant à analyser et organiser les données afin d'en extraire le sens »*, signale (Cope, 2010: 79). Nous avons alors identifié les thèmes abordés par les participants, donc un codage descriptif. Nous avons lu et codé chaque verbatim tout en prenant l'information pertinente en relation avec l'objet d'étude : soit l'information sur les stratégies d'assistance des détenus, les moyens utilisés pour les adapter à la communauté nouvelle où ils seront intégrés, les défis rencontrés, etc.

Deuxièmement, nous avons procédé à un codage analytique. Ainsi, *« c'est un travail d'analyse et de regroupement des codes descriptifs en ayant référence à la littérature »*, réitère (Cope, 2010: 79). Nous avons par la suite regroupé et analysé les codes afin d'établir des liens entre ceux-ci, ce qui nous a permis d'établir des fiches résumées pour chaque cas.

1.11.2. Analyse horizontale des données

L'analyse horizontale des entretiens nous a permis d'étudier les croisements possibles entre les différents entretiens dans le but d'identifier des modèles, des ressemblances et des différences. Ainsi, un code analytique *« est un travail d'analyse et de regroupements des codes descriptifs ayant référence à la littérature »* comme le dit (Cope, 2010: 79). C'est cette étape qui nous a attirés beaucoup plus d'attention afin de remarquer les contrastes entre les participants à mes interviews.

1.12. Forces et limites de l'étude

1.12.1. Limites de l'étude

Notre recherche connait certaines limites qu'il apparait important de souligner. Premièrement, il n'y a pas assez de travaux burundais qui traitent des questions relatives à l'emprisonnement et même ceux qui y sont concernent le volet psychologique et juridique, plusieurs zones sont alors à explorer. Il nous a fallu alors nous servir des ouvrages des auteurs occidentaux pour appuyer les propos de nos enquêtés. Aussi, les interruptions des interviews dues à l'horaire des visites nous poussaient à abandonner certains cas ou de reprendre après la visite alors que les enquêtés se précipitaient pour rentrer. De plus, lors des entretiens, pas mal de participants éprouvaient trop d'émotions (comme pleurer), ce qui pouvait biaiser les informations à nous révéler.

1.12.2. Forces de l'étude

Bien que notre étude ait connu certaines limites, elle présente néanmoins un intérêt. Elle cible une problématique actuellement reconnu au Burundi en raison des personnes qui sont libérées chaque année. L'importance d'évaluer alors le rôle de la famille et de son entourage dans leur réinsertion post carcérale est alors à évaluer. Alors que beaucoup d'études traitent les effets néfastes de l'emprisonnement, seules quelques-unes s'intéressent à leur retour en communauté. La nôtre vise alors à contribuer à la construction des savoirs sur l'après-prison dans la société burundaise.

En concluant nous affirmons que dans ce chapitre, il a été question de justifier pourquoi le choix du sujet et de sa délimitation. Vu que les termes peuvent constituer un défi pour la compréhension de ce travail, nous avons élucidé certains termes comme la prison, la récidive, la réinsertion/réintégration et l'emprisonnement. Nous avons également soulevé les intérêts liés à notre étude et les objectifs poursuivis par ce travail, sans oublier la problématique. Pour concrétiser notre recherche, nous avons aussi montré les hypothèses de notre recherche. Il a aussi été question de montrer comment la population d'enquête a été construite. Nous avons analysé la méthode et les techniques de recherche qui nous ont aidés à recueillir les informations fiables et assez complètes.

CHAPITRE 2 : LA PRISON DANS LA SOCIETE CONTEMPORAINE

L'image de la prison dans la société contemporaine a depuis longtemps été l'objet de nombreux débats scientifiques. Le récit suivant de (Ly, 1982: 127) est éloquent :

> *« Je ne sais pas sur qui tu comptes en haut lieu, mais tu plieras l'échine comme tout le monde. Tu as tenu tête à toutes les autorités, mais la prison t'éclaircira les idées. Tout petit godelureau t'y retrouvera, ficelé comme un panier de colas. On ne défie pas impunément la loi […]. Cette fille a la tête très dure. Elle n'a aucun respect pour la famille, ce qui est un crime pour tout de ce pays. Comment considérer le chef de l'Etat comme un père quand on bafoue celui qui nous a donné le jour? Ses oreilles sont restées closes aux sages conseils du commandant. Les corrections de la gendarmerie sur elle ont eu sur elle l'effet d'un pet d'âne. Notre beau pays ne saurait être une pétaudière. La prison reste le dernier recours pour que cette fille ne soit pas perdue à jamais (…). J'enverrai demain un ordre de mise à disposition ».*

Ly à travers ces propos nous montre l'image de la prison dans la société contemporaine. Elle apparait comme un dernier recours de la correction des individus dont les crimes ont surpassé la communauté. Elle intervient donc là où les conseils ont échoué afin de penser une possible resocialisation de l'individu. Avec l'évolution de la société, cette institution a connu tant de mutations qui font qu'elle soit comme elle est aujourd'hui.

2.1. Origine et évolution de la prison

Dans l'antiquité, le moyen-âge, jusqu'au début des temps Modernes, *« la prison n'était pas considérée comme une peine ayant pour but l'amendement du condamné : la réinsertion était impossible voire inimaginable »* précise (Petit, 2002: 58).

Ainsi, en Grèce comme à Rome *« les prisons usuelles imposées aux personnes qui ont commis des crimes étaient, la confiscation des biens, le bannissement, l'exil ou la mort »* ajoute (Febrer, 2009: 124). Au cours de cette période, la prison comme peine était donc inexistante. Le criminel n'était pas laissé comme tel ; l'autorité usait d'autres moyens de punition. Encore dans l'empire romain, évoque (Chauvot, 2000: 76), *« la prison n'existait pas en tant que telle : s'il y a privation de liberté, la définition ne s'effectue qu'à titre accessoire, c'est-à-dire en l'attente d'un jugement ou d'une exécution »*. La prison n'était pas donc utilisée dans l'objectif de purger une peine. Elle était donc considérée comme un lieu d'attente d'un jugement.

Son utilité était donc *« un lieu de suivi, de sureté pour les personnes en attente de jugement ou pour les personnes déjà condamnées et la mise à l'exécution de leur peine (mort, châtiment corporel, bague…) ainsi que pour les personnes endettées »*, réitère encore Febrer.

Mais plus tard, l'avènement des Quakers américains (mouvement religieux fondé en Angleterre au 17e Siècle, en opposition avec l'anglicanisme) qui protestaient contre les peines de mort et châtiments corporels considéraient la prison comme la meilleure punition *« donne lieu en Europe à la création de quelques établissements pénitentiaires qui feront figure des précurseurs tant par leur organisation que par leur architecture »*, précise (Brugiraux, 2002: 87).

C'est dans cette optique que l'auteur précédemment cité ajoute : « *La première prison cellulaire est la prison pour jeunes de l'hôpital San Michèle, construite à Rome en 1703 par Corlo Fontana à la demande du Pape Clément XI, où les détenus dorment dans des cellules séparées, mais travaillent en commun dans un atelier* ».

Par-là, nous comprenons que l'ouverture de cette maison de « correction » par sa sainteté le Pape Clément XI fut peut-être sans le savoir, l'inauguration d'un système carcéral à régime cellulaire qui visait l'amendement des détenus tout en recevant une formation professionnelle accompagnée aussi d'une instruction religieuse.

Par la même occasion, il crée l'idée des réformes qui ont conduit aux notions d'instruction, de formation, et de réinsertion. Mais, ce n'est qu'avec la construction de la prison cellulaire de Grand en Belgique en 1773 que la vision et les bases de la prison actuelle furent données. Ainsi, pour la première fois, *« la répartition des détenus se fait par quartiers. Les femmes sont séparées des hommes ainsi que les criminels du reste de la population carcérale »* ajoute encore (Febrer, 2009: 124). C'est avec la fin du 17e siècle qu'est née la grande mutation de la prison.

Au cours de la seconde moitié du 18e Siècle, *« sous l'impulsion des philosophes des Lumières comme Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Beccaria, Benthanus, etc, les idées sur les délits et les peines entrent en mutation »*, souligne (Cusson, 2005: 23).

C'est ainsi que Montesquieu publia en 1748 « L'Esprit des lois » ouvrage contenant pas mal de courts chapitres sur les lois criminelles et les peines. Aussi, seize ans plus tard, dans son célèbre « Le traité des délits et des peines », Cesare Beccaria y dénonça les peines de mort et châtiments corporels, mais lui, insiste sur sa préférence pour la prison.

2.2. Vers une resocialisation, une illusion ?

La prison permet-elle à l'individu incarcéré de mener une vie lui permettant de changer ou transformer ces habitudes criminelles en celles qui lui permettront de s'adapter après sa sortie de prison ? En effet, la vie carcérale telle qu'elle est organisée pousse néanmoins (Caille, 2012: 30) à exprimer son doute quant à la resocialisation que doit viser la prison :

> *« L'urgence n'est pas tant à l'augmentation du nombre de places qu'à la diminution du nombre d'incarcérations d'une part, et de l'autre part, au changement radical de logique de l'institution de la prison. Sans doute, doit-elle faire expier mais, il lui faut aussi préparer de facto, et pas seulement de manière théorique la réinsertion à la sortie».*

Or, pour cela il poursuit,

> *« Au lieu de diviser, séparer, fragmenter, parcelliser la vie en prison, il faut qu'elle soit l'occasion d'une possible (re)socialisation et du (re)conquête d'un sens de la vie qui a fait défaut et qui permette aux détenus de faire le lien entre l'avant, le pendant et l'après de leur emprisonnement ».*

Pour cet auteur, du fait que les détenus vivent séparément, cela constitue un facteur majeur handicapant le processus de leur resocialisation. Ils sont isolés les uns des autres, ce qui limite donc la chance du changement d'attitudes.

De cette organisation, (Beaurepaire, 2009: 18) donne un trait caractéristique de la population carcérale : « *Il n'est offert la possibilité de faire le lien ni avec ce qu'ils ont vécu avant, ni avec ce qu'ils pourraient vivre après : la fragilité socio-économique, la vulnérabilité psychique et psychiatrique,…sont un trait saillant de la population des prisons* ».

Ainsi, l'influence de la prison sur les détenus est donc certaine, il faut donc selon (Marwan, 2009: 89), *« l'inversion durant le séjour en prison, d'une politique de la séparation et de la fragmentation systématique en une politique de socialisation ».*

La prison ne serait pas favorable à la resocialisation menant enfin à la réinsertion sociale des délinquants ou des criminels qui sont souvent isolés de la société pour de longues durées d'incarcérations dans des milieux fermes où *« ils seront soumis à tous, les effets délétères et désocialisant de la prison »*, précise (Delarue, 2012: 45).

Pour cela, quand les criminels ou les délinquants sont incarcérés, il est très important de veiller à ce que les effets néfastes les plus souvent délétères soient réduits considérablement. Une aide est donc nécessaire aux prisonniers pour les préparer dès leur sortie, à vivre conformément à la loi. Donc, la (re)socialisation qui favorisera la réinsertion sociale après leur incarcération doit commencer avec l'emprisonnement du détenu.

Tout ce qui se passe donc en prison doit établir une relation avec la préparation de la réinsertion des prisonniers après leur sortie. C'est dans ce sens que,

> « *L'atmosphère de la prison, les relations entre prisonniers et personnel, l'ouverture de la prison sur le monde extérieur, l'attitude envers les mesures de sécurité, les soins de santé, les services d'aides psychologiques, l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle , au travail, aux loisirs et aux sports,…sont autant de facteurs qui influent sur la réinsertion des libérés dans la société »,* précise l'ONU(2008) dans son rapport sur la réinsertion sociale des délinquants.

Il serait donc illusoire de penser la resocialisation par la prison si le régime pénitentiaire n'œuvre pas pour maximiser le succès de tous ces facteurs. Aussi, s'il faut punir pour le mal, la prison est-elle le meilleur moyen ? Pour (Paugam, 2014: 76),

> *« l'idée que la prison serait un moyen de prévention et de réinsertion est très illusoire puisque, c'est bien avant la prison que les personnes ont adopté un système de normes contraires à la loi »*. En effet, il poursuit : *« Il faut toujours lier les questions de délinquance avec les conditions antérieures de socialisation familiale et scolaire : rupture familiale, mauvais traitements, échec scolaire, …sont l'ordinaire des parcours de ceux qui finissent par échouer en prison »*.

Mais dans ce processus, le rapport que le détenu entretient avec la prison est d'une importance capitale dans la réussite de la resocialisation. Pour ce faire, (Chantraine, 2004: 90) a analysé le rapport à l'incarcération des détenus, qui, par ailleurs peut influencer le parcours du détenu après sa libération :

- L'inéluctabilité de l'emprisonnement : Pour une grande partie de prisonniers, le changement social engendre parfois une désorganisation, l'exclusion, la rage…etc. Pour ce, la prison devient l'aboutissement logique de l'enchainement des délits, précise-t-il. L'emprisonnement est donc coutumier car il est inévitable.

Pour lui, ces détenus gèrent bien leur vie en prison. Cela nous a amené à considérer que pour eux, ils sont victimes des mutations que la société connaisse.

- L'incarceration break : l'enfermement prend en effet une forme de pause dans sa carrière criminelle. Le détenu est donc en prison pour question de se reposer ce qui implique que la rééducation à acquérir défendue par Foucault n'aura pas de succès, l'incarcération n'implique pas l'arrêt de la criminalité.
- Un enfermement « catastrophe » : pour ceux qui voient l'incarcération de la sorte, cette derrière peut *« engendrer pour le détenu une rupture profonde avec tout ce qui constituait sa vie jusque-là »*, précise Chantraine. La prison lui était étrangère et un évènement imprévu le pousse à se trouver emprisonné et voit cet évènement comme une descente aux enfers. Quelquefois coupable devant ces proches, il mène une vie dans un nouvel environnement hostile, et l'incarcération devient un évènement horrifiant à éviter.
- Chantraine distingue aussi l'enfermement « protecteur » : Dans ce cas, le prisonnier considère son emprisonnement comme une sorte de « libération » d'une situation sociale, économique ou familiale intenable pour lui. La prison est donc un refuge où ils reçoivent de l'assistance sociale comme le logement, les soins de santé, bref une prise en charge totale.
- Enfin, l'auteur parle aussi de l'enfermement « calculée » : Ainsi, vivant de nombreux d'actes criminels et répétés, le détenu voit l'incarcération comme un passage relevant de sa vie quotidienne, donc de « risques du métier ». Passer alors en prison ne sert à rien, mais c'est un moment à vivre.

En analysant tous ces cas soulevés par l'auteur, nous constatons que le sens porté à l'emprisonnement n'est pas le même pour tous les détenus. Cela conditionne donc son mode de vie en prison, qui par conséquent, influencerait l'après de sa sortie. L'institution pénitentiaire aura donc du mal à atteindre des buts de resocialisation des détenus, ce qui impliquerait le cas de récidives souvent enregistrés.

2.3. Un lieu caractérisé par des violences

Il est fort difficile de nier l'idée selon laquelle, « *la prison est par sa nature même de sa mission, une institution violente »* précise (Rostaing, 2011: 67). Cette idée est souvent liée aux délits ou aux crimes commis par les prisonniers mais aussi aux moyens utilisés par l'administration pénitentiaire pour les maintenir enfermés.

Les prisonniers sont le plus souvent « *victimes d'une stigmatisation par rapport à la société et sont souvent la cible du mépris, d'isolement* » précise (Goffman, 1963: 87), ce qui provoque leur recours aux violences. Le stigmate qui peut toucher certains détenus est une réalité car *« certains refusent la proximité et les contacts avec ses codétenus, pour éviter toute contamination morale »*, ajoute encore (Goffman, 1961: 64) .

Ainsi, parler des violences en milieu carcéral revient à affirmer l'existence de deux types de violences : d'une part, celles dites légitimes, constituées le plus souvent par les règles édictées par l'institution (horaires, conditions de vie, surveillance,…) et la procédure de l'administration de la peine. Elles sont donc appliquées pour des raisons de sécurité ou émanant de l'idée de punition ou châtiment. Et d'autre part, celles dites illégitimes souvent observées aux détenus entre eux.

2.3.1. Les violences légitimes

Pour diverses raisons, l'administration pénitentiaire utilise divers manœuvres pour maitriser la sécurité carcérale.

2.3.1.1. Le système de gestion des détenus

Les services pénitentiaires appuient le principe de la vie carcérale par le recours à des mesures visant à susciter un sens de responsabilité chez les détenus. Ils intègrent donc leur mode de gestion « *des formes managerielles et centrées sur l'évaluation des risques. Ainsi, va apparaitre une proportionnalité entre la dangerosité du délinquant et le lieu de sa peine* » affirme (Vacheret, 2005: 28). Il s'agit donc de regrouper les prisonniers selon leur dangerosité ou selon les délits commis. Ainsi, certains détenus sont logés dans des cellules où la surveillance est accrue alors que les autres observent un encadrement minimal.

Mais, cette gestion n'est pas sa conséquence. Pour (Cote, 2005: 87), *« l'organisation rigide trop axée sur le sécuritaire favoriserait de tendances négatives au sein de certains groupes de détenus »*.

L'autorité carcérale peut donc vouloir manipuler ou influencer les comportements des prisonniers et les violences sont donc dues à

> *« une mauvaise classification des détenus, des procédures de sécurité non appréciées, le manque de professionnalisme du personnel, l'absence de programmes offerts aux détenus contribuant à réduire la violence ou l'inconsistance des buts légitimes de l'institution carcérale »*, précise (Dililio, 1987: 39) .

De même, certains traits liés à l'injustice entre les détenus favorisent largement l'augmentation de violences comme le montre (Cornier, 1975 :76) : « *l'injustice perçue par les détenus de leurs manières et conditions de détention, le relâchement des mesures de sécurité, la polarisation des groupes surveillants/surveillés favorisent la* ***prisonniérisation ».***

Dans la prison, toutes les activités sont soumises à un ordre et un programme strict dont l'application est assurée par le personnel. Cela est dû comme l'affirme (Goffman, 1961: 64) au fait que

> *« la prison est un profil d'une institution qui place sous une même place l'ensemble des activités se réalisant dans un même lieu, en relation de promiscuité avec un grand nombre de personnes soumises aux mêmes traitements et aux mêmes obligations »*, ce qui suppose que *« ce n'est plus la justice qui importe, mais l'ordre »* ajoute Goffman.

2.3.1.2. L'isolement

L'isolement auquel sont soumis certains prisonniers vise à assurer la sécurité carcérale. Ainsi, il est soit demandé volontairement par le prisonnier ou imposé de manière non sollicitée. Pour les non sollicités, les principaux motifs sont le risque que le criminel ou délinquant présente pour les autres au maintien de l'ordre et de la sécurité dans l'établissement ou comme sanction disciplinaire. Dans le cas où il est demandé, c'est le plus souvent pour des raisons de sécurité, ou d'approcher leurs proches pouvant les assister.

Précisons que des études plus récentes sur l'incidence de la surpopulation carcérale sur la violence montre plutôt, comme l'affirme (Ellis, 1984: 65), « *un faible lien de causalité et ça ne serait pas la densité de la population qui causerait la violence, mais plutôt l'interprétation que les détenus en feraient ».*

Bien que la surpopulation carcérale puisse pousser les autorités pénitentiaires à isoler certains détenus, les violences sont dues à son interprétation.

2.3.2. Les violences illégitimes

Les violences illégitimes observées souvent dans le milieu carcéral tiennent compte de nombreux facteurs. Ainsi, (Mackenzie, 1987: 430) l'affirme : « *Le sexe et l'âge des détenus, le type de délit, la durée d'incarcération…, sont autant de facteurs explicatifs* ».

Les infractions notées à cet égard sont des agressions ou violences physiques (homicides, les coups et blessures, l'agression sexuelle) et la violence psychologique comme (insultes, les menaces verbales, rackettes, ostracisme), les vols. Elles peuvent prendre deux formes :

2.3.2.1. Les violences entre les prisonniers

Les violences observées en prison relèvent du rapport qu'entretiennent les détenus. Ainsi, les victimes des violences sont souvent poignardées, reçoivent des coups de poings ou de pieds, soit subissent des coups de matraques, d'autres agressées sexuellement ou brulées. Elles résultent donc des malentendus dus aux conditions difficiles de leur vie. A côté de ceux-ci, le non-respect des règles ou conduites imposées pour favoriser la cohésion des détenus sont à l'origine des violences. Les affrontements dus aux cas de vols sont aussi à signaler. Ces derniers se font soit dans les cellules ou chambres, dans les couloirs, dans des salles de cinéma et visent des vivres, l'argent, vêtements et chaussures. Bref, tout élément pouvant leur donner de l'argent une fois vendu fait objet de violence.

Ainsi, les insultes rencontrées dans ces milieux, se font enfin d'isoler un détenu ou de le renforcer dans sa vulnérabilité. Elles sont parfois racistes, manipulatrices ou parfois diffamatoires. Aussi, « *elles sont employées pour tenir à l'écart, exclure un délinquant dont le crime, l'apparence physique ou la personnalité est rejetée. Elles sont trop dommageables pour l'estime de soi du détenu* », précise (Ireland et Archer, 1996: 33). Les agressions sexuelles sont aussi rencontrées dans le milieu carcéral.

Pour ce, les mineurs ou les démunis sont souvent sollicités soit par violence ou par voie négociée. L'usage des drogues est aussi observé dans les différents manœuvres pour y parvenir. Mais dans ces cas de violences, les détenus usent différents moyens pour se protéger ou se défendre.

Ainsi, « *ils peuvent se défendre par la soumission, par l'isolement, attaquer l'auteur pour se défendre, etc* » affirme (Eigenberg, 2000: 418). A ce propos, (McCorkle, 1992: 168), révèle deux catégories de mode de défense :

> *« La précaution passive, c'est-à-dire le repli sur soi, évitement de certains endroits de la prison, retrait dans sa cellule, non-participation aux activités, demande d'isolement d'une part, et la précaution active, c'est-à-dire emploi de la force, armes à portée de main, entrainement physique, d'autre part ».*

Cette recherche de sécurité par les prisonniers accentue ces violences souvent observées. Mais, ce ne sont pas les seules, d'autres violences comme celles portées contre soi-même s'y observent aussi.

2.3.2.2. Les violences auto infligées

Ces violences s'observent avec différents degrés d'intensité. Ainsi, elles peuvent aller de la simple automutilation au suicide. Parlons un peu du suicide pour justifier le pourquoi dans la prison. En effet, la définition du suicide a pris différent sens voire évolué. Pour (Durkheim, 1897: 91), le suicide est considéré comme « *tous les cas de mort résultant directement ou indirectement d'un acte négatif ou positif de la victime elle-même, bien qu'elle en connaissait les conséquences ».*

Dans même ordre d'idées, (Baechler, 1980: 103) le considérait comme *« tout comportement qui cherche et trouve la solution à un problème existentiel en tentant de s'enlever la vie »*. Le suicide serait donc un acte réfléchi de se tuer dû à un malaise ressenti par l'individu et « *où il serait perçu comme la meilleure solution »* souligne (Shneidma, 1985: 23). Tout en parlant du suicide, (Mayo, 1992: 56) affirme que la définition du suicide comprend quatre éléments : *« le suicide est considéré si la mort se produit, il doit être la conséquence de son propre acte, l'agent du suicide peut être actif ou passif et il implique l'intentionnalité de mettre fin à sa propre vie* ».

Quelques années plus tard, l'OMS (1998) affirmera le suicide comme « *l'acte de se tuer délibérément initié et exécuté par la personne concernée dans la pleine connaissance des conséquences mortelles de l'acte ».*

De toutes ces définitions, nous constatons que tous les auteurs se convergent sur le fait que le suicide renvoie à l'acte de s'enlever la vie pour causes diverses et le milieu carcéral ne manquera pas de favoriser de tels cas.

Les raisons souvent évoquées sont :

> « *L'agglomérat des individus vulnérables dans un milieu confiné et fermé, le type de délit(meurtres, assassinats, parricides et infanticides), le temps d'incarcération(la grande majorité est réalisée dans les trois premiers mois), le nombre d'incarcérations(la majorité sont incarcérées pour la première fois), les antécédents sociaux, l'architecture contraignante de la prison, les règlements pesants et difficiles à suivre, et les influences souvent néfastes et ségrégatives de la culture carcérale* », précise (Liebling, 1999: 94).

D'autres recherches sont allés jusqu'à établir le profil de type du prisonnier suicidaire. Ainsi, il serait :

> « *un individu âgé de 20 ans à 30ans, célibataire, ayant commis un délit d'homicide, purgeant une sentence vie, placé dans un établissement de haute sécurité, ayant peu de qualification académique ou professionnelle, ancien fugueur, victime de brutalité en milieu scolaire, venant d'un milieu familial problématique, ayant un passé criminel, ayant eu un traitement psychiatrique, ayant une histoire d'automutilation avant l'incarcération, des histoires d'abus de drogues et d'alcool et une absence d'amitié reconnue en prison* » précise (Leduc, 2000: 119).

Les suicides se font donc pendant la nuit par petits couteaux et pendaison dans des endroits spécifiques comme les infirmeries, les lieux d'isolement pour correction. Enfin, d'autres actes d'automutilation se matérialisant par se couper et se trouer les différentes parties du corps.

2.4. Humanisation du traitement des détenus

La naissance du système pénitentiaire qui s'est imposé à partir du 16^{e} siècle en Occident comme moyen le plus sûr de punir les personnes ayant commis des actes délictuels n'a jamais été la panacée dans le traitement des problèmes communautaires. Sa présence est une donnée qui a tant bouleversé la vie humanitaire. Ainsi, ce système s'est emparé de toutes les initiatives menant vers une solution consensuelle : le voleur, le violeur, le criminel, l'adultère sont emprisonnés. A cause des débordements sans précédent que connaissait dès lors ce système, *« la fonction de la prison est alors altérée, une peine de prison est systématiquement ou presque liée à la violence. Il n'est pas possible sinon presque de parler de prison sans mettre en avant son caractère violent »*, précise (Tansi, 1983: 154).

Cette violence met donc en difficulté l'intérêt d'un système perçu comme violeur de la dignité humaine. De cette deshumanisation des prisonniers sont donc nés l'idée et la volonté de faire de la prison un monde aux conditions humaines. La délinquance est alors perçue comme la production d'une société inégalitaire troublée. Partant de ce constat, précise encore l'auteur ci-haut cité : « *(...) la prison nouvelle doit devenir le centre de rattrapage en matière d'éducation et de soins. On doit imaginer la prison comme un lieu de traitement plutôt que comme lieu de punition* ».

C'est dans ce contexte social que la réforme dite humaniste fut adoptée. Ainsi, la réforme Amor inspirée de la criminologie italienne qui « *entend soigner et traiter le détenu plutôt de le châtier, va dégager les grandes lignes de la politique pénitentiaire encore valable aujourd'hui* », précise (Lecu, 2013: 83). De cette réforme, sera alors inscrit dans la loi des plusieurs pays, l'objectif essentiel d'amendement et de reclassement social des détenus.

2.4.1. La réforme Amor

Nommé directeur de l'administration pénitentiaire française au lendemain de la 2e Guerre Mondiale, en 1944, Paul Amor a notamment de 1945 « *participé à l'élaboration d'une réforme pénitentiaire qui lui a valu son nom dont l'objectif était de placer l'amendement et le reclassement social du condamné au centre de la peine privative de liberté* » précise le www.vie-publique.fr, qui par la suite, a inspiré le système pénitentiaire dans pas mal de pays. Cette réforme s'est articulée autour de 14 principes visant à développer une perspective humaniste prônant l'humanisation du traitement et des conditions de vie des prisonniers.

Ainsi, les principes I et III parlent plus de cette nouvelle perspective. En effet, le principe I stipule que « *la peine privative de liberté a pour but essentiel l'amendement et le reclassement social du condamné* ». Ce principe mettait donc en cause le traitement réservé aux détenus, en apportant une vision prônant la préparation du détenu à s'intégrer harmonieusement dans la société après sa libération. Quant au principe III, il stipule que « *le traitement réservé au prisonnier hors de toute promiscuité corruptive, doit être humain, exempt de vexations et tendre principalement à son instruction générale et professionnelle et à son amélioration* ».

L'instruction est donc préférée au profit de la répression et ces principes constituent le véritable moteur de la mutation de la vision pénitentiaire : Elle doit constituer un facteur d'évolution et de ce fait ne peut rester figée dans la punition.

Aussi, c'est dans cette optique que (Perrot, 2001 :76) fait remarquer :

> « *cette réforme a amené la suppression du bagne et de toutes les notions de châtiments moraux et physiques associés, et institue le régime progressif, fondé sur la modulation de la peine en fonction de la conduite du détenu et de sa capacité d'amendement. Ce régime va de l'encellulement à la semi-liberté* ».

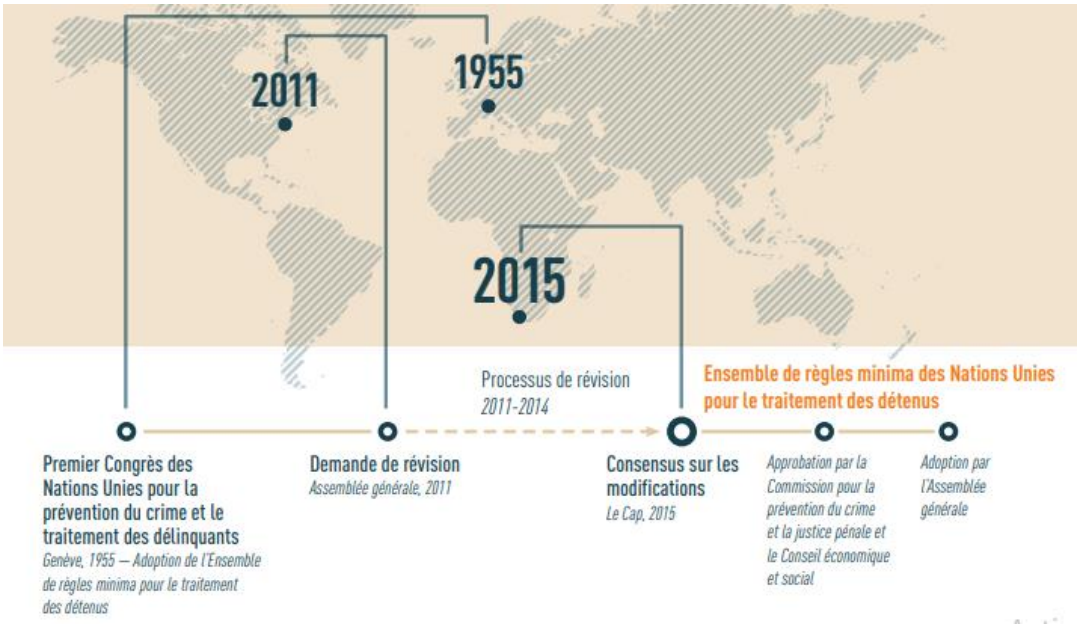
Enfin, bien que l'application de cette réforme connaisse de véritables difficultés, elle a initié des avancées remarquables dont l'ouverture de la prison sur l'extérieur reste significative.

2.4.2. Les règles Nelson Mandela

Pour Nelson Mandela, « *personne ne peut prétendre connaitre vraiment une nation, à moins d'avoir vu l'intérieur de ses prisons. Une nation ne doit pas être jugée selon la manière dont elle traite ses citoyens les plus éminents, mais ses citoyens les plus faibles* ». Cette célèbre citation de Mandela définit sa vision en ce qui est du traitement réservé aux détenus. Ainsi, l'évolution et la protection des droits des personnes détenues n'ont jamais cessées d'interroger le monde, mais son aboutissement reste aujourd'hui un casse-tête.

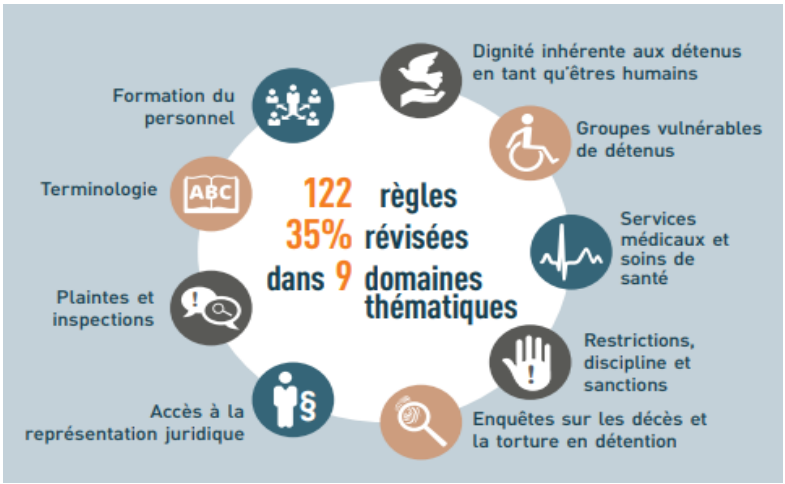
Dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, on constate l'absence d'une note propre aux détenus même si l'interdiction de la torture, le droit à un procès équitable et la présomption d'innocence ont été soulevés.

Ce n'est qu'en 1955, que le congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a adopté « *des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus* » tournant autour des normes minimales mondialement reconnues quant à la gestion des prisons et le traitement des prisonniers. Cependant, dans le souci d'examiner et si nécessaire de revoir ces règles, l'Assemblé générale des Nations Unies a décidé en 2011 de former un groupe d'experts intergouvernementaux comprenant les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, la société civile afin de concrétiser cette demande en Mars 2015 dans la ville de Cap Town en Afrique du Sud. Ce groupe est arrivé à dégager des règles révisées. Au mois de Mai de cette année, l'ONUDC a adopté ces règles comme « *ensemble des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus* » qui, en s'inspirant des notes et recommandations relevées par le groupe, a porté le nom de « Règles Nelson Mandela » afin de lui rendre hommage (comme le montre le schéma ci-après), du fait de son rôle et implication en faveur des droits de l'homme, de l'égalité, de la démocratie, etc..



Source : ONUDC : Les règles Nelson Mandela

Regroupées en neuf thématiques (comme le montre le schéma ci-après), les règles Nelson Mandela sont formées par 122 règles fondées sur « *l'obligation de traiter les détenus avec le respect dû à la dignité et à la valeur inhérentes à la personne humaine et d'interdire la torture ainsi que d'autres traitements cruels* » précise l'ONUDC. Des nombreuses questions comme les mesures disciplinaires, les services médicaux, la nourriture y sont relevées. Pour l'isolement dans des cellules, il ne doit se faire que pour des cas exceptionnels, car selon Mandela *« C'est le pire aspect de la vie carcérale. Il n'y a ni début ni fin. On est seul avec son esprit, qui peut vous jouer des tours* » ajoute l'ONUDC. Selon ces règles, les soins de Santé des prisonniers relèvent de la responsabilité de l'Etat.



Source : ONUDC : Les règles Nelson Mandela.

Ces règles restent donc plus pertinentes aujourd'hui. Cependant, ce modèle constitue le moteur de changements opérés dans le domaine pénitentiaire. Celui-ci permet de favoriser l'humanisation du traitement de détenus et son adoption par beaucoup de pays constitue un grand pas vers l'amélioration du traitement du prisonnier. Mais cette vision demande le courage et l'engagement de gouvernement, des ONGs, même si le budget fait problème.

2.4.3. Ndadaye et Mandela: Pour une évolution de la prison au Burundi

Dans ses 103 jours comme président du Burundi, Melchior Ndadaye a considérablement montré sa vision sur la prison. Ainsi, pour lui, l'éducation vaut mieux que les prisons. Dans ce sens, en septembre 1993, il a changé à Kirundo une prison en cours de construction en une école, qui portera d'ailleurs son nom et supprima les sinistres cachots de la documentation. En outre, pour lui, la société compte pour les prisonniers qui, une fois libérés œuvreront pour leur nation.

Sous son instigation, la couleur du tenue des prisonniers burundais qui était jadis noire est devenu verte, symbole de l'espoir. Des actes dégradants comme raser les têtes des nouveaux venus, enlever les chaussures ont été abolis. Ainsi, l'apport de Nelson Mandela a aussi été déterminant dans l'évolution des conditions de détention au Burundi et la vie des prisonniers en général.

Lors de sa visite à la prison centrale de Mpimba le 8juin 2000, Mandela a supplié à ce qu'il y eût l'introduction des télévisions et de postes de radio en prison. Il a prôné aussi l'abolition de l'isolement pour les condamnés à mort. Des visites extérieures faites par les proches des détenus ont commencé à se faire .Quelques ONGs ont été permises afin d'intervenir auprès des détenus.

2.5. Prison : Objet de controverse

Depuis son invention, la prison n'a pas cessé de susciter différentes analyses des différents auteurs. Ainsi, sa finalité n'est pas unanime. De surcroît, un bon nombre de gens affirment que la prison influence d'une manière ou d'une autre le prisonnier. Qu'en est-il de nos analyses ?

2.5.1. Institution dissuasive

L'usage de la prison comme peine sanctionnant la délinquance est une vision qui s'est implantée au 19^{e} siècle.

En effet, pour les tenants de cette finalité, les contraintes liées à la privation de la liberté poussent les prisonniers à tourner le don et à suivre le chemin de la vie normale en craignant le crime. Pour (Castam, 1984: 34)« *on tient largement pour acquis que les peines de plus longues sont plus punitives et qu'elles sont plus susceptibles de dissuader les délinquants de récidiver* ». De ces propos, la fonction essentielle de la prison serait donc d'amener le prisonnier à se méfier du crime. Par sa présence en prison, le prisonnier est amené à une transformation comme le montre (Foucault, 1975: 208) « *(…) dès le début du 19e siècle, l'emprisonnement a couvert à la fois la privation de liberté et la transformation technique des individus* ».
Dans ce sens, la prison serait donc selon le même auteur : « *une entreprise de modification des individus que la privation de liberté à laquelle on aurait donné par la suite une fonction technique de correction* ».
Il est donc clair que, la prison exercera sur les prisonniers une force qui le contraint à changer ses comportements criminels. La solitude vécue par le détenu devrait donc être une manière positive de changement. A ce sujet, (De Beaumont, 1845: 67) s'y exprime de la manière suivante : « *Jeté dans la solitude, le condamné réfléchi. Placé seul en présence de son crime, il apprend à le haïr, et si son âme n'est pas encore brassé par le mal, c'est de l'isolement que le remord viendra l'assaillir* ».

L'effet dissuasif de la prison ne concerne pas seulement le prisonnier, mais doit aussi inciter les autres membres de la communauté à quitter le chemin du crime tout en respectant les règles, et les normes imposées par la société.

2.5.2. Institution de rééducation

Ceux qui affirment que la prison sert comme institution de rééducation, soulignent que la prison peut représenter pour le délinquant, une occasion de se ressaisir et qu'elle peut favoriser la maitrise de certains apprentissages d'importances très majeures pour une nouvelle réadaptation.

Dans cette optique, l'article 10 du pacte international relatif aux droits civils et politiques dans son alinéa 3 prévoit ce qui suit : « *le régime pénitentiaire comporte un traitement des condamnés dont le but essentiel est leur amendement et leur reclassement social* ». Il est donc souhaitable que les autorités pénitentiaires réservent aux prisonniers un traitement ayant pour but essentiel d'encourager leur amendement et leur reclassement social.

Dans ce sens, l'ensemble des règles minima pour le traitement des détenus précise que :

> « *Le traitement des individus condamnés à une peine ou mesures privatives de liberté doit avoir pour but, autant que la durée de la condamnation le permet, de créer en eux la volonté et les aptitudes qui les mettent à même, après leur libération, de vivre en respectant la loi et de subvenir à leur besoins. Ce traitement doit être de nature à encourager le respect d'eux-mêmes et à développer leur sens de la responsabilité »*, précise l'article 65.

Pour y parvenir,

> « *il faut recourir notamment à l'instruction religieuse dans les pays où cela est possible, à l'instruction, à l'orientation et à la formation professionnelle, aux méthodes de l'assistance sociale individuelle, au conseil relatif à l'emploi, au développement physique et à l'éducation du caractère moral, en conformité des besoins individuels de chaque détenu. Il convient de tenir compte du passé social et criminel du condamné, de ses capacités et aptitude physique et mental, de ses dispositions personnels, de la durée de la condamnation et de ses perspectives de reclassement* », précise l'ONU(2004).

La prison offrira aux détenus des moyens leur permettant l'épanouissement personnel visant à répondre aux besoins affectifs, religieux et culturels. Tout cela dans l'objectif de « *les préparer à vivre honorablement et sans commettre d'infraction une fois libéré* » précise encore l'ONU(2004). Il faut donc des programmes conçus spécialement pour rééduquer le délinquant.

Aussi, (Caille, 2012: 30), l'affirme : « *la prison puisse parvenir à (re)socialiser là où l'école et la famille ont échoué »*. De tout ce qui précède, l'objectif premier de la prison serait donc le changement du criminel afin de l'adapter à vivre harmonieusement dans la société par des formations professionnelles, des séances d'éducation civique, etc. Le prisonnier pourrait donc être préparé à s'intégrer dans la société après sa liberté et éviter la récidive.

2.5.3. Ecole du crime

Evoquer la question de la « prison comme moyen de rééducation des délinquants ou des criminels », c'est souligner évidemment le rôle que doivent jouer les autorités pénitentiaires dans l'objectif de barricader les effets néfastes du milieu carcéral sur les prisonniers.

Cependant, le temps passé en prison ne peut pas manquer d'influencer le détenu. Pour certains auteurs, cette influence peut-être négative. Ainsi, (Gendreau, 1990: 99) précise que :

> « *(…) L'imposition de peine de prison de plus longue durée [serait] peut-être encore plus lourde de conséquences pour les délinquants à faible risque, étant donné qu'elle les amène à vivre plus longtemps dans un milieu où l'ambiance est généralement dictée par des pairs plus endurcis et à risque plus élevé* ».

Par des contacts permanents entre eux, l'auteur évoque une possible influence que subirait le détenu. Cela étant, car les individus auprès desquels il apprend ont été des criminels. Plusieurs raisons peuvent justifier ce cas.

Ainsi, pour (David, 1979: 46),

> « *une personne incarcérée n'est soumis à aucun programme cohérent de rééducation et n'a pas, dans la majorité de cas d'activité constructive, vit dans un milieu où est semé la haine envers la communauté de son origine pouvant lui pousser à se venger, tout cela est facilitée par le fait qu'il est en contact permanent avec d'autres délinquants* ».

Par leurs interactions sociales au sein de la prison, il n'est pas étonnant de croire que les détenus pourraient étendre leurs réseaux de criminalité en y apprenant de nouvelles compétences criminelles. Cela donc justifierait la relation délinquance-prison -délinquance qui s'observe fréquemment.

En somme, les débats sur ce que représente la prison sont nombreux et variés. Ainsi, les différentes analyses évoquées ci-haut ne sont pas les seules relevées par les analystes. D'autres évoquent l'effet neutralisant de la prison en soulignant que les comportements antisociaux que manifestaient les individus avant leur détention n'évoluent pas en prison.

De même, la prison est perçue comme lieu de punition ou de vengeance du fait que la victime n'obtient aucune réparation matérielle autre que de voir le coupable incarcéré. Elle est aussi considérée comme lieu de prévention dans la mesure où la prison jouerait un rôle de protéger la société en isolant le criminel, ce qui peut aussi protéger le criminel lui-même. Enfin, d'autres prônent l'abolition de la prison en invoquant son caractère néfaste.

Depuis l'implantation de la prison en tant qu'institution chargée d'enfermer des personnes recluses pour ne pas observer et respecter la loi ou règles sociales, elle a été un sujet qui oppose différents analystes sur son image et sa finalité.

En concluant nous affirmons que dans ce chapitre, nous avons essayé de montrer qu'au départ, la prison était considérée comme un lieu d'attente pour être jugé ou payer une dette ou pour être exécuter. Mais avec le temps, elle a connu des mutations qui l'ont par la suite poussée à être considérée comme institution dont sa fonction constitue une peine sanctionnant la délinquance. Néanmoins, pour certains auteurs, elle est peut-être considérée comme un lieu de resocialisation même si quelquefois cette réalité s'avère utopique. De ce fait, du fait du taux de récidive assez fort qu'on observe et que cette resocialisation ne dépendrait que du rapport que le prisonnier entretien avec l'institution carcérale.

La prison est aussi perçue comme institution violente du fait même de sa nature. D'un côté ces violences sont parfois légitimes c'est-à-dire exercées par l'institution carcérale pour contrôler les prisonniers. D'un autre côté, elles sont illégitimes et sont faites par des codétenus. Elles peuvent prendre multiples formes comme des agressions physiques, des vols, des menaces verbales, etc. Alors que d'autres auto-infligées sont observées. Le traitement et les conditions de vie des détenus ont aussi évolués. Ainsi, les violences légitimes et celles illégitimes rendent difficile la vie carcérale. Pour cette cause, la meilleure raison a été de favoriser un traitement humanitaire des prisonniers c'est-à-dire organiser la vie carcérale suivant des mesures pouvant améliorer le bien-être du prisonnier.

C'est ainsi que des réformes, comme la réforme Amor, les règles Nelson Mandela pour ne citer que ça, ont été menées et ont influencé considérablement l'organisation du milieu carcéral. Malgré toutes ces évolutions de la prison, elle reste un sujet de controverse pour sa finalité. Ainsi, certains analystes voient en la prison une université officielle de la délinquance en la qualifiant comme école du crime. Pour d'autres, ils voient la prison comme un lieu de rééducation car les autorités profitent de ce temps d'incarcération pour aider les détenus, par des formations professionnelles, à trouver les moyens de s'intégrer correctement dans la société et éviter la récidive. Elle constitue pour d'autres une institution de dissuasion car le prisonnier est empêché de faire le mal et le reste de la population peut en tirer une leçon. En fin, nous précisons que la prison connaisse de multiples réalités qui nécessitent d'être étudiées.

CHAPITRE 3 : L'ASSISTANCE DU PRISONIER

Ce chapitre décrit le rôle de la famille dans l'assistance de la personne détenue. Ainsi, nous évaluerons son implication car la personne en détention laissée seule ne manque pas d'avoir quelques conséquences dont le risque de récidive. Nous montrerons, à travers les propos de nos enquêtés, les différents moyens et faits mis en œuvre par les familles. Ceux-ci dans le cadre d'accompagner le prisonnier dans sa vie carcérale; préparer sa meilleure réinsertion après sa libération, qui est une condition sine qua non de réduire les risques de la récidive.

3.1. Les assistants du prisonnier : Familles et proches

La personne détenue vit en grande partie de l'assistance venant de l'extérieur, vu les conditions dans lesquelles le prisonnier burundais est traitée. Etant donné que le prisonnier ait commis le crime dans son milieu de vie ou de travail et qu'elle /il peut être emprisonné loin de sa famille, la question est celle de savoir qui l'assiste ?

Pour Mumberega, peu importe les propos qui tournent autour de lui, la famille reste l'élément essentiel de son assistance : *« Moi, sa mère, Même si je suis âgée je ne peux pas passer deux ou trois mois sans que je parte à la prison. Non, je l'assiste régulièrement […] ».*

Pour cette enquêtée, la famille particulièrement elle-même, assiste régulièrement leur membre prisonnier. Cet avis est partagé par Dusabumutima lorsqu'elle s'est exprimée de la manière suivante : *« Pour chaque occasion ou on veut l'assister, c'est nous, membres de sa famille qui le faisons. Nous ne pouvons pas le laisser car, nous entendons souvent que la vie est difficile en prison. Bien sûr, c'est moi et ses enfants qui venons en premier lieu ».*

La famille est donc l'acteur principal de l'assistance du prisonnier, une affirmation soutenue par (Tourant, 2012: 92) en ces propos : *« La famille aide le/la détenue à tenir à l'intérieur tout au long de l'incarcération ».*

Le détenu a donc besoin du soutien familial pour tenir en prison. Mais, son assistance n'est pas seulement faite par la famille. Cette réalité est évoquée par Niyibona en ces termes. *« L'assistance de notre membre est faite par les membres de sa famille, mais aussi les voisins et quelques amis ».*

A côté de la famille, les proches interviennent dans les premiers jours de détention comme l'évoque Bukeyeneza :

> *« Dans les premiers jours de son incarcération, il recevait beaucoup de voisins et amis qui se hâtaient pour lui rendre visite malgré la distance qu'ils devraient parcourir, mais maintenant qu'il est dans son 4 année d'emprisonnement, ils ne viennent plus. Oui, ils l'ont oublié ».*

Elle poursuit dans la même voie :

> *« C'est la famille seule qui prend maintenant l'initiative de venir ici chaque fois que les conditions le permettent. Nous devons supporter le fardeau car il est le nôtre. Nous ne pouvons pas l'abandonner, ça fait d'ailleurs partie de l'amour et de l'accompagnement que j'ai accepté pendant les cérémonies de notre mariage. Je n'ai pas d'autre choix. Nous faisons tout cela dans l'objectif de lui témoigner un soutien et le trouvera encore ainsi après la libération ».*

Même s'il arrive que les voisins et amis arrêtent d'assister le détenu, quand ils le font, c'est pour faire preuve du soutien et qu'à sa sortie il puisse s'insérer facilement. Ainsi, cet argument est soutenu par la ligue des femmes dans son rapport de Juin 2020 *: « Les proches et la famille sont vus comme une garantie contre la récidive et la bonne réinsertion sociale ou de la délinquance ».*

Lorsque nous parlons de la famille, nous évoquons tous les membres des familles élargies. Au cas où il/elle est marié(e)), ce sont les membres des deux familles y compris ceux de la famille du/de la conjoint(e). Mais une réalité est qu'il arrive que le détenu ne soit pas assisté par un autre membre de sa famille que ceux de la famille nucléaire. Cela tient de la nature du crime commis ou délit commis et d'où il l'a commis.

C'est ce qu'a montré Nkenguburundi, lorsqu'elle s'est exprimée en ces termes *: « C'est moi seule (Sa femme) qui ose venir ici à la prison. Personne d'autres ne vienne car on l'accuse qu'il a tué son père ».* Pour le cas de cette enquêtée, nous acceptons que la nature du crime commis par son mari est la source du refus de l'assistance des voisins et autres proches.

De tous ce qui précède, nous voyons que ce sont les membres de la famille du détenu qui l'assistent le plus. Mais, les propos de nos interviewés montrent que les proches, amis, peuvent assister le détenu même si certains facteurs sont de favorisants.

On peut souligner : la distance géographique qui sépare la prison et son domicile, la nature du crime commis et le lieu où il a été commis. Mais, que ce soient les familles, les amis, que visent-ils ? C'est ce que nous allons évaluer dans le point suivant.

3.2. Visite et assistance aux prisonniers : Accompagner le prisonnier et préparer sa sortie

Pendant l'emprisonnement, certaines personnes incarcérées ne sont pas laissées seules. Elles sont pourtant assistées par leurs familles mais aussi par les voisins, leurs proches amis. Pour ce, dans l'objectif de :

3.2.1. Accompagner le prisonnier

Les visites régulières rendues aux personnes incarcérées ne présentent pas seulement l'occasion de donner des vivres à ces dernières, mais c'est aussi un signe d'accompagnement dans sa vie carcérale.

Pour Niyiragira,

> *« Les visites sont le symbole d'être toujours ensemble, que ce soit dans le bonheur ou dans les moments de tristesse. Je ne nie pas le crime qu'il a commis et cela ne m'empêche pas aussi d'être chaque fois que je peux le faire, à côté de lui car tôt ou tard il rejoindra sa famille et sa communauté. De plus ça lui permettra de ne plus penser à la prison ».*

C'est dans ce sens que (Bertrand, 2017: 10) précise:

> *« Les personnes bénéficiant d'un ancrage familial et des liens amicaux et affectifs établis à l'extérieur voient augmenter leurs chance de réinsertion. Le maintien des relations familiales et sociales pendant et après la détention sont des réels facteurs de succès ».*

L'entourage et la famille du prisonnier doivent donc s'impliquer dans le maintien ou dans l'établissement de bonnes relations avec le prisonnier et ce, pour palier à son éventuel récidivisme après sa libération. D'autres auteurs comme (Walter, 1974: 95) affirment *que « les détenus vivant seul à leur libération risquent davantage de récidiver et les rôles de ses véritables amis restent identiques à celui des familles ou des époux (ses) ».*

De plus, d'autres familles affirment qu'à travers les visites, elles trouvent des moyens de renforcer leurs relations avec la personne détenue. C'est le cas de Nshimirimana qui s'exprime de la manière suivante :

> *« Lorsque je viens ici (A la prison centrale de Gitega), je trouve une opportunité de renforcer nos relations d'époux et d'épouse car c'est pendant les moments difficiles comme maintenant qu'il faut asseoir solidement les relations qui nous lient .Elles sont aussi les occasions de lui parler de la vie familiale et des enfants. »*

Les visites ont donc une importance capitale pour les deux camps. En effet, elles leur offrent de belles occasions de se parler des situations familiales, comme (Roman, 2016: 21) l'affirme lorsqu'il s'est prononcé sur ce sujet de la manière suivante :

> *« Durant les visites, les familles donnent des nouvelles des membres de la famille, racontent les petits ou grands évènements qui se sont déroulés afin de permettre au/ à la détenu(e)de garder un lien avec l'extérieur »*. Elle ajoute *: « Il est important de préserver le sentiment d'appartenance à la famille en le tenant informé des naissances, des décès, des voyages, des bêtises des enfants, des résultats scolaires, etc. ».*

Bien que ces visites soient bénéfiques pour les deux côtés, il arrive qu'elles soient interdites, comme le montre (Bertrand, 2017: 10) telle que précisé par la loi Dupont *:*

> *« L'établissement pénitentiaire doit veiller à ce que la visite permette de préserver et renforcer les liens familiaux. Ces visites peuvent être néanmoins interdites par le/ la directeur/trice du centre pénitentiaire à titre provisoire dans deux hypothèses : S'il existe des fortes chances de croire que l'ordre et la sérénité ne pourront pas être maintenue et deuxièmement si le/la détenue a enfreint le règlement d'ordre intérieur et qu'il a un lien entre l'infraction et le fait de recevoir une visite par exemple, la remise des stupéfiants par un membre de la famille ».*

Les visites ne sont donc autorisées que s'elles sont organisées conformément à la loi. En analysant les différents propos de nos enquêtés, nous constatons que les visites offrent pour les deux côtés des belles occasions d'entretenir et de renforcer les relations déjà précaires. Elles permettent donc aux familles d'être à côté de leurs membres détenus et de les accompagner dans leur vie carcérale pendant toute leur période d'emprisonnement. Le rôle de ces visites familiales ne s'arrêtent pas sur le fait d'accompagner le détenu, mais ont un impact sur sa sortie.

3.2.2. Préparer la sortie du prisonnier

Comme déjà évoqué ci-haut, l'assistance apportée aux détenus à travers les visites manifestent l'accompagnement des familles dans la vie carcérale du détenu. Elles offrent également des occasions de lui manifester son soutien et donne aux détenus l'image de son accueil car ils auraient entretenu des bonnes relations durant toute sa période d'emprisonnement.

En effet, pour mes enquêtés, comme Nshimirimana *:*

> *« Les visites permettent d'entrer en contact avec le détenu et de lui donner les conseils. Je pense qu'ils reçoivent aussi du temps de réfléchir sur ce qu'on les accuse. A sa sortie, je pense qu'il sera facile de se réconcilier avec la victime du crime car lui aussi dépasse la colère et vient lui rendre visite sans problème ».*

Considérant ces propos de notre enquêtée, nous constatons qu'il évoque un élément nouveau qui facilitera une meilleure réinsertion. Le fait que les membres des familles de la victime rendent des visites au criminel, constitue une étape importante de la préparation de sa sortie. C'est un signe qu'il va s'intégrer et trouver place non seulement dans sa famille mais aussi dans son entourage ou dans sa communauté.

A ces propos (Bouregba, 2016: 90) s'exprime ainsi :

> *« La famille ce n'est pas une unité détachée de la société. C'est l'un des composants majeurs de la société. Celui qui ne réussit pas à trouver sa place dans sa famille ne la trouve pas davantage dans la société. Quand les relations se sont trop détériorées en détention, le détenu, à la sortie, ne trouve pas de place dans sa famille. Dans ce cas, il va voir dehors, faute de pouvoir s'attacher en dehors de sa famille, il fait n'importe quoi. C'est le risque majeur de récidivisme ».*

La famille devient donc un point de repère de l'établissement des relations avec l'entourage. Les visites familiales permettent aussi aux membres de sa famille de parler des moyens qu'ils sont en train d'envisager pour sa libération.

Le cas de Bukeyeneza, illustre ce cas :

> *« Son affaire n'est pas très pénale, lorsque je viens ici, nous l'informons comment nous l'aidons à trouver d'un avocat. Nous lui témoignons d'un soutien moral, de ne pas se désespérer et c'est un signe éloquent qui lui montre que nous ne l'avons pas abandonné et d'ailleurs(…) les liens n'ont pas changé car il est mon enfant ainé ».*

Pour cet enquêtée, c'est à travers les visites que les parents tissent davantage des relations avec leurs enfants détenus. Et pour la ligue des femmes, dans son rapport de Juin 2020*: « Le maintien des lieux familiaux est essentiel pour permettre à l'enfant de renforcer ou maintenir un sentiment d'attachement à ses parents ».*

Aussi, même si le rôle de la famille est grandiose dans la réinsertion et la lutte contre la récidive d'un prisonnier certaines conditions peuvent nuire les contacts familiaux avec les prisonniers. Il existe une véritable contradiction entre la logique sécuritaire en milieu carcéral et l'importance de donner une place à la famille. En effet, *« les contacts familiaux sont loin d'être facilités : La population carcérale, manque de personnel pénitentiaire, manque d'espace dans les parloirs, horaires incompatibles, situation géographique, durée des visites (…) »*, a précisé la Ligue de femmes.

Autant de facteurs rendent difficiles l'accès des familles à leurs détenus. Cela, impacte l'implication de la famille dans l'accompagnement du prisonnier dans sa vie quotidienne mais aussi de le préparer pour sa sortie. Cela revient donc à rendre difficile la préparation des détenus au retour à la liberté, à la responsabilité de la vie caractérisée par multiples mutations qui se sont opérées pendant son incarcération.

3.3. Le maintien des liens familiaux et conjugaux

L'assistance portée aux détenus ne s'arrête pas à accompagner le prisonnier ou de préparer sa libération mais constitue également une occasion de faire tenir les liens familiaux et ou conjugaux. Mais alors, qu'en dites nos enquêtés ?

3.3.1. Le maintien des liens familiaux

Dans l'objectif de rester toujours près des prisonniers, les familles ne cessent pas d'assister ces derniers. Ainsi, pour maintenir les liens familiaux, certaines familles apportent des vivres et de l'argent aux prisonniers.

C'est ce que Nsengiyumva évoque : *« (…) afin que les liens familiaux restent forts, ce n'est que de l'argent et des vivres que nous l'avons donné. J'y ai même passe deux fois. Je quittais Gitega c'était très loin ».*

Ainsi, quitter Gitega vers la prison centrale de Mpimba avec des vivres témoigne la volonté de rénover les relations familiales. Et pour (Morris, 1965: 40), *« la famille du détenu devrait être vue comme le premier agent de traitement et les contacts familiaux comme une technique correctionnelle majeure ».* L'implication de cette enquêtée témoigne la réalité évoquée par l'auteur même si la distance fait quelquefois défaut, la franchir s'avère nécessaire pour préserver les liens familiaux.

Nsabimana affirme dans ce propos :

> *« L'assistance à travers les visites nous permettaient de lui donner des conseils, de l'argent pour ration, des vivres mais également des vêtements. C'était l'unique moyen de renforcer nos liens qui semblaient être en péril entre lui et le reste de la famille ».*

Notre enquêté évoque une assistance sociale et morale afin de consolider leurs liens, idée fortement soutenue par (De Connick, 1982: 98) lorsqu'il l'affirmé *: « Les objectifs poursuivies sont bien connus maintenant : maintien des liens familiaux dans un contexte social réel et libre, encouragement à envisager de manière plus réaliste le futur de ses relations familiales et conjugales ».*

Rencontrer les membres de la famille aide finalement le prisonnier à structurer et à renforcer les liens déjà perturbés. C'est une occasion de découvrir le sens de ce que peut ressembler sa vie après la libération. Il incombe donc aux familles de multiplier les visites. Elles garantissent donc aux détenus qu'ils ont toujours la place au sein de leur famille. Au contraire, il est assez important de montrer que l'absence de cette place peut entrainer de la violence qui peut s'observer après la libération. S'il s'agit d'un père de la famille, les violences peuvent être liées à l'empiètement de rôle social ou familial.

Dans les conditions qui permettront de renforcer les liens familiaux avec les détenus, *« la relation familiale se retrouve avec une logique permanente, à tous les stades du continuum allant de la délinquance au retour à la vie libre, en passant par la prison »*, précise encore (De Connick, 1982: 98).

Dans ce sens, la prison sera donc à la fois « ouverte et fermée » selon Domenach, cité par (De Connick, 1982: 99), car: *« elle laisse filtrer les valeurs qui l'empêcheront d'être un lieu où la perversion et le sadisme trouvent leur terrain d'élection »*. Les visites familiales font que le détenu vive à cheval entre la prison et sa famille, condition qui facilitera son retour.

3.3.2 Le maintien de liens conjugaux

Les visites familiales aux détenus visent également à renforcer les liens conjugaux des époux. Ces derniers doivent dans la mesure du possible être entretenus, une fois ignorés, peuvent être une source de futures violences. L'enjeu consiste donc à trouver les moyens pour y parvenir.

Dusabe nous explique :

> *« Mon mari est emprisonné après trois mois de mariage. J'étais encore nouvelle dans la famille. Puisque ses frères et sœurs me menaçaient de me chasser parce que je n'avais pas encore eu un enfant, j'ai utilisé plusieurs moyens sous l'aide de certains policiers. Il a été escorté pour nous rencontrer dans la ville de Gitega en connaissance de ses frères et par chance j'ai eu un enfant. Cela n'a été rendu possible que grâce aux visites. Cela a diminué des tensions qui allaient entrainer d'autres violences après sa libération. Maintenant que j'y ai mis au monde un enfant, le climat est apaisé, si je reçois ce dont j'ai besoin, je pris et dors tranquillement ».*

Au Burundi, les visites conjugales appelées également « visites sexuelles » ne sont pas autorisées par l'administration pénitentiaire. Par contre, elles existent mais demandent trop de ruse pour y parvenir.

Leur absence peut provoquer des conséquences fâcheuses dont une autre recherche permettre d'étayer. Mais, là où elles existent, précise encore (De Connick, 1982: 99) *« (…) sont limitées aux époux légaux, sont parfois autorisées aux maitresses, concubines, fiancés ou prostituées »*, poursuit-il. Les arguments en faveur de cette mesure ne manquent comme *« consolidation de l'unité conjugale, fidélité, adoucissement de la dureté de vie en prison, climat moins violent, diminution du taux d'homosexualité, des agressions sexuelles et de la pornographie en prison, réduction du nombre d'évasion… ».*

Cette idée de l'auteur est soutenue par l'auteur enquêté. Ainsi, Pour Ntirampeba : *« Dans le cas où les relations sexuelles existent, elles permettent d'éviter les divorces. Aussi, ça peut réduire les déviances sexuelles dans les prisons ».* A côté du maintien des liens conjugaux, l'assistance offre également aux détenus de jouer un rôle dans la vie familiale.

3.3.3. L'exercice conjoint de la parentalité

Assurer l'éducation des enfants demande la conjugaison des rôles du père et mère. Mais, comment un parent incarcéré continu à assurer l'éducation de ses enfants ?

Kezakimana nous explique :

> *« Quand un enfant ne respecte pas mes ordres, je fais tous les moyens possibles pour l'amener chez son père afin qu'il lui donne des conseils. Mais, le plus souvent c'est à travers le téléphone que mon mari mène des conversations avec ses enfants et me parle aussi des décisions à suivre pour le bon fonctionnement de la famille. Ça me consomme trop d'argent mais c'est très bénéfique ».*

En analysant les propos de Kezakimana, deux moyens sont utilisés pour assurer l'exercice de l'éducation de ses enfants avec son mari incarcéré : soit faire rencontrer l'enfant avec son père, soit par les appels téléphoniques. C'est un symbole de maintenir les liens familiaux. Ainsi (Roman, 2016: 21) reconnait l'importance des contacts téléphoniques *:*

> *« Faciliter les contacts téléphoniques en autorisant celles-ci à contacter directement le/la détenue permettrait de le/ la solliciter pour les décisions de la vie quotidienne et ainsi de garder sa place de parent. Des contacts plus fréquents permettent de conserver leur rôle au sein de la famille* ».

Le détenu reçoit une occasion de participer à la vie familiale en témoignant son apport moral ou en étayant certaines décisions. Mais, la ligue des femmes nous fait une remarque *:*

> *« Même si la détention ne prive pas la mère de l'autorité parentale, un phénomène de dépénalisation n'est pas à exclure. Dans un environnement carcéral toutes les règles ne sont pas dictées par le parent. L'enfant n'est pas élevé dans un environnement ou le père ou la mère n'est pas autorisée à faire quelque chose ou de lui interdire. De plus, il risque de transmettre sa vulnérabilité et son stress aux enfants ».*

Pour pallier ce phénomène où le parent perd son statut familial surtout en matière d'éducation, la même ligue des femmes suggère :

> *« Pour permettre aux parents de cocréer et d'adapter l'éducation qu'ils souhaitent transmettre à leurs enfants, les visites devraient par exemple pouvoir selon le souhait des parents se dérouler en deux temps : Soit avec les enfants pour partager un moment en famille, soit sans enfants pour permettre aux parents de se trouver seuls ».*

Le moment passé avec les enfants offre des occasions de faire vivre ensemble aux enfants le bonheur et faire asseoir l'image et statut parentaux. Favoriser les contacts (physiques ou téléphoniques) avec les enfants, la famille et l'entourage constitue un atout de favoriser une meilleure réinsertion sociale et de lutter contre la récidive.

3.4. Préparer la réinsertion par le travail

Le travail pénitentiaire a longtemps été considéré comme l'élément fondamental de la vie du détenu et pour le bon fonctionnement de la prison en général. Qualifié d' *« outil de gestion et source de revue, instrument afflictif mais aussi moyens d'amendement moral et réinsertion »*, comme précise (Baader et Shea, 2007: 74), il peut dans une forte mesure contribuer à réduire le taux de récidive. Ce travail peut être initié par l'administration pénitentiaire (AP) mais aussi pour la famille ou proche. Dans le présent travail, nous nous sommes intéressés sur celui initié aux détenus par les familles d'origine dans le but de créer une activité au sein de la prison qui pourra faciliter sur l'intégration professionnelle à la sortie. Dans ce sens, deux écoles de pensée existent : La première soutient que le travail pénitentiaire diminuerait le risque de récidive et la deuxième lui attribue une fonction plus large d'intégration sociale.

En se servant des propos de nos interviewés, nous avons analysé comment les familles créent de l'emploi aux détenus et qu'en disent les chercheurs sur l'impact de cet emploi sur la réinsertion et la diminution des risques de récidive du détenu ?

3.4.1. Le travail pénitentiaire et l'insertion sociale

Le travail pénitentiaire permet aux détenus de se familiariser avec le métier qui pourrait l'aider après la libération.

Ainsi, Niyonkuru nous raconte :

> *« Mon ami est condamné pour 10ans. Puisqu'il a dit que la ration n'est pas suffisante, j'ai pensé comment je peux l'aider à commencer à faire un petit commerce. Je suis venue pour discuter avec lui à propos. Il a finalement trouvé intéressante cette idée. J'ai alors une dette de 100mille. Dès lors, j'ai commencé à lui apporter des marchandises faites en grande partie des produits vivriers. Il est dans sa troisième année et je ne sais pas s'il va rentrer après ces 10 ans mais j'ai une grande confiance qu'à sa sortie, il aura acquis de l'expérience commerciale et continuera. Oui, j'ai vraiment confiance en cela ».*

Initier le commerce pour son mari constitue une source d'espoir de l'acquisition de l'expérience en matière de commerce qu'il pourra continuer après sa libération. C'est aussi un premier pas dans son insertion.

Ainsi, selon les nouvelles Règles Pénitentiaires du Conseil de l'Europe(RPCE) cité par (Lone, 2018: 145): *« Le travail doit permettre dans la mesure du possible, d'entretenir ou d'augmenter la capacité du détenu à gagner sa vie après la sortie de prison »*. C'est une occupation qui peut même s'étendre à une période assez longue après sa sortie.

Pour Hakizimana, *« Le fait d'avoir une activité génératrice de revenu constitue un espoir de productivité qui peut lui donner le respect et la confiance après sa sortie »*

Il ajoute en affirmant : *« Rester en prison sans rien faire peut être la source des problèmes ou autres questions, raison pour laquelle je lui apporte chaque matin des oignons et des tomates car c'est bénéfique ».*

Par ce travail, le détenu acquiert des compétences mais aussi gagne de la confiance de la part de sa famille et facilitera donc sa cohésion. Pour (Meda, 1995: 82),

> *« c'est le travail qui facilite l'apprentissage de la vie sociale et la constitution des identités, il est la clé de contribution-rétribution sur quoi repose le lien social, il donne à chacun l'occasion d'avoir une utilité sociale et il est un lien de rencontre et de coopération hors de la sphère privée ».*

Le détenu ayant ou exécutant une activité génératrice de revenu qu'il peut poursuivre à sa sortie, aura donc beaucoup de chances de réussir la réinsertion sociale et de tisser ses liens avec les autres membres de la communauté, propos justifiés par (Barel, 1990: 98) en affirmant : *« le travail est garant de la cohésion des sociétés modernes ».*

Les inquiétudes de Hakizimana sur les conséquences liées au manque d'une activité génératrice de revenu sont fondées comme le justifie Albrecht cité par (Baader et Shea, 2007: 74) en ces *propos « L'inactivité professionnelle renforce des déficits sociaux et personnels déjà présents et augmente ainsi le risque d'un acte délictueux »*.

Puisque, l'homme a donc besoin de produire pour vivre, l'absence d'une activité ne manque pas des répercussions sur la vie de l'individu. Ce risque est donc plus élevé pour les sortants de prison qui connaissent une vulnérabilité accrue.

Les familles qui font travailler leurs membres détenus dans des prisons, visent à les occuper tout en luttant contre leur inactivité pouvant être source de récidive. En se familiarisant avec l'activité, le détenu construit et augmente les possibilités d'une meilleure réinsertion sociale facilitée par une possible et facile coopération avec les autres acteurs sociaux. Le manque d'initiation du détenu aux activités génératrices de revenus aura des incidences sur sa capacité d'insertion. Mais, qu'en est-il pour la récidive ?

3.4.2. Le travail pénitentiaire et la récidive

Le travail en prison consiste à faire de l'incarcération un temps utile et de faire sortir de la sanction une peine visant la réinsertion de la personne détenue après sa sortie. Ainsi, Kwizera émet des doutes quant aux conséquences de ne rien faire en prison.

Il précise *: « même s'ils sont en prison, il serait souhaitable qu'ils aient une occupation productive. Si c'est le commerce, il pourra le faire même après sa sortie de prison. A l'extérieur, quand il ne trouve pas à faire, la probabilité qu'il fasse encore des maux est grande »*.

Passer donc des années sous la dépendance totale de la famille aura des conséquences sur son adaptabilité à sa sortie. Ce manque d'activité aggrave la situation. Pour (Baader et Shea, 2007: 74), *« l'augmentation de l'employabilité des détenus dans l'espoir d'un emploi régulier puisse diminuer le risque de récidive »*. L'activité devient donc un moyen d'occuper le détenu et de le préparer à se créer de l'emploi à sa sortie. L'inactivité a depuis longtemps été source de délinquance. Pour les prisonniers, *« le travail en prison doit intégrer le détenu dans le monde économique, le réinsérer dans sa vie sociale, lui donner une forme de dignité. Il tient donc un rôle primordial des lors qu'il contribue à ouvrir les établissements vers l'extérieur »*, précise (Auvergnon, 2018: 87) .

Le travail pénitentiaire lie donc la vie carcérale et celle de l'extérieur. Ndayizeye s'inquiète des conséquences de passer plus de cinq ans derrière les barreaux sans activité :

> « *Imagine (…), comment une personne peut passer une période allant de cinq ans et plus, sans rien faire peut-il s'adapter facilement dans une société où, pour gagner la vie il doit courir dans tous les coins ? Je m'étonne souvent lorsque je vois les ex-détenus réussir à s'intégrer professionnellement* ».

L'inadaptabilité des ex-détenus sera donc nuisible à leur famille et à la société, comme précisent (Borzycki et Makkai., 2007: 124),

> *« La réinsertion manquée d'ex-détenu entraine des coûts directs et indirects pour la collectivité. Si les détenus récidivent après leur mise en liberté, la sécurité de la collectivité est compromise par la hausse de la criminalité. Il y a des coûts associés aux services de maintien de l'ordre et au jugement de ces nouvelles infractions, plus les coûts de l'administration de ces nouvelles sanctions. Il y a aussi des coûts moins facilement quantifiables ou les coûts indirects pour la société tels que ceux qui sont encourus par les victimes de ces crimes, ceux qui sont associés à la perte économique et à la perte de capacités et ceux qui sont encourus par les ex-détenus qui dépendent aussi des services sociaux plutôt que de contribuer activement à la société* ».

Le coût de l'incarcération est donc élevé tant pour la famille que pour la société. Raison pour laquelle, il est plus que nécessaire de constituer un corps de réinsertion, dès ses premiers jours d'incarcération. La famille devient donc une base où s'appuient toutes les autres initiatives. L'activité génératrice de revenu appui considérablement ces dernières car, selon ONUDC cité par (Auvergnon, 2015: 65),

> *« l'approche suppose que la réussite de la réinsertion (…) repose à la fois sur la motivation et sur le capital humain et social. Le capital humain renvoi en partie à la capacité de l'individu d'évoluer et de réaliser des objectifs. Le capital social comprend les facteurs tels que l'emploie et la présence d'une famille ou d'une relation d'un grand soutien* ».

Il est dans ce sens plus nécessaire que jamais de doter des compétences aux détenus qui les serviront de s'adapter sur le plan du travail. Les familles doivent donc constituer une unité de base sur laquelle ils vont s'appuyer.

3.5. L'accompagnement moral, spirituel et religieux

Les personnes incarcérées connaissent une fragilité morale lorsqu'elles sont laissées seules. Ainsi, les accompagner spirituellement consiste donc à aider à trouver la paix intérieure, face à son isolement par rapport à la société, ressenties comme des agressions morales. C'est à partir de cet accompagnement que le détenu trouve de l'espoir qui lui permet de vaincre les multiples frustrations et humiliations.

A propos de l'accompagnement spirituel, Amissi fait savoir pourquoi il vient toujours à Mpimba voir ses anciens amis :

> *« A croire les piliers de l'islam, le musulman est appelé à accueillir la personne démunie afin de partager ses biens et richesses dans l'objectif de plaider pour une purification et par une croissance (...). Dans ce cadre de l'accompagnement spirituel, étant donné que nos biens ne sont pas uniquement matériels, nous sommes alors invités à offrir à nos frères /sœurs prisonniers de notre temps, de notre compétence afin de les accompagner dans leurs soucis ou souffrances. Cela leur permettra de garder l'espoir de réussite après leur sortie ».*

Cet accompagnement permet aux détenues de se sentir connectés avec la société même si ils/elles sont exclu(e)s de cette dernière, ce qui lui confère finalement un sentiment de liberté. Ils sont donc en réconciliation avec soi-même et aussi avec le reste de la société comme l'affirme (Thiel, 2013: 78) en ces propos :

> *« Ça me donne de la joie, c'est quand les personnes détenues arrivent à mettre les mots de la/leur foi sur leurs maux. Autrement, dans le jargon ecclésial, lorsqu'une personne détenue fait l'expérience du salut(...) expérience au fond de réconciliation avec soi-même et son histoire, avec les autres et avec le « Tout-autre » ».*

Il leur offre une occasion de faire une introspection objective, de s'autoévaluer afin de se ressaisir. La réussite du changement nous rappelle les propos de l'apôtre Paul :

> *« Ni fornicateurs, ni extorqueurs n'hériteront du royaume de Dieu. Et pourtant, c'est là ce qu'étaient certains d'entre vous. Mais vous avez été lavées mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été déclarés justes au nom de notre seigneur Jésus Christ et avec l'esprit de notre Dieu »*1 corinthiens 6 :9-11.

C'est également un moyen de délivrance du détenu des crimes en passant par la réconciliation de soi-même et il revêt un caractère thérapeutique car cette parole proposée et reçue rencontre l'expérience de la vie du détenu.

3.5.1. Palier l'exclusion du détenu avec sa famille

Par leur isolement et leur exclusion sociale, les personnes détenues connaissent une précarité accrue. Ainsi, les acteurs de l'accompagnement les aident à faire face à cet isolement en leur offrant de multiples occasions de tisser des liens sociaux et relationnels. Par ces contacts, on participe à la création du lien social en minimisant donc l'isolement de la personne détenu.

Elle est donc amenée à renouer des liens qui auparavant étaient précaires, si on compte des propos de Godelieve : *« Nous essayons de les réconforter, de rompre leur exclusion de remettre l'existence ou le renouement du lien social ou familial car certains d'entre eux ont commis des crimes dans leurs familles, tout simplement nos dialogues les aider à sortir de leur impasse ».*

La mise en relation des détenus avec le corps social offre donc de belles occasions de recréer le lien social. C'est un moment de parole qui pose les détenus au sein de la société. Ils sont donc animés d'un désir de rester en compagnie avec les acteurs de l'accompagnement afin de ne pas rester isolé.

Maurice Gordiol, président du conseil de l'Aumônerie œcuménique des prisons à Genève l'évoque :

> *« Confrontés à des sentiments contractes de colère, d'injustice, de culpabilité, de questions brulantes, des malaises et des mal à l'être, des stress liés au procédure, aux conditions de détention, aux incertitudes faces à l'avenir aux jugements de soi-même et des autres, les personnes détenus nous adressent des appels à longueur d'années pour ne pas rester isolée face à ces questionnements intérieurs ».*

Nous constatons que les accompagnateurs sont souvent sollicités et ont une importance capitale dans la vie quotidienne des détenus. Les membres de leurs familles sont donc au cœur du réseau social qui se matérialise par cet accompagnement. Ainsi, (Poupart, 2004: 108) précise : *« Les autres types de liens amicaux ou professionnels existant avant l'incarcération sont généralement coupés avec l'entrée en prison et ne se rétablissent pas par la suite que par accompagnement dans leur quotidien ».*

Animé par l'espoir d'un retour de leur membre détenu, les familles sont donc les premières auxquelles comptent beaucoup les détenus. Ils ne sont pas donc laissés seuls mais sont suivis du jour au jour selon les conditions de faisabilité.

3.5.2 Appuyer la quotidienneté des détenus

Comme nous l'avons montré, la famille est la première instance d'accompagnement du détenu. Très présente dans la vie quotidienne de ce dernier, Elle l'aide à se sentir rester au sein du cercle familial en lui donnant outes les informations. Mais aussi en lui témoignant un soutien moral et affectif.

Nous avons remarqué que l'accompagnement ne vise pas seulement à renforcer les liens sociaux mais aussi apporte un soutien moral et affectif important comme le précise Niyonkuru :

> « *Quand nous lui rendons visite, nous dialoguons beaucoup de choses sans rien cacher sous prétexte qu'il est en prison. Nous lui faisons confiance, nous lui tenons au courant de tous. Je pense qu'il voit qu'il est toujours le père de la famille et se sent bien. Lui aussi nous raconte la vie carcérale et nous nous sentons heureux nous aussi. Nous lui donnons des conseils surtout par téléphones en lui demandant comment s'est passé la journée ou la nuit. C'est comme il est avec nous dans toutes les activités* ».

La famille plus particulièrement ceux qui accompagnent ou assistent régulièrement les détenus joue un rôle important dans la mesure où ils garantissent aux détenus du soutien. Nos interviewés affirment que leur membre détenus se sentent entourés et en sécurité sans ignorer la confiance d'avoir quelqu'un à qui se confie si l'on croit les propos de Dusabe :

« Nos visites régulières lui garantissent que nous sommes reconnaissant envers lui, et qu'il peut compter toujours sur sa famille. Il sait que nous ne pouvons pas fermer les yeux à ses supplices, nous devons répondre dans la mesure du possible à ces sollicitations ».

Kaneza quant à elle, affirme consciemment :

> *« Malgré quelques absences, nous nous sentons en présence l'un de l'autre. On s'entraide quotidiennement surtout quand il y a des problèmes à résoudre. Il n'a pas d'argent à envoyer à ses enfants mais l'importance l'assure : Il leur donne des conseils, les encourage lorsqu'ils ont réussis à l'école. Nous partageons toujours la vie bien qu'ils soient emprisonnés* ».

Tenant compte des propos de nos enquêtés nous constatons qu'ils affirment que, accompagner leurs membres détenus leur offre un sentiment d'appartenir encore dans le cercle familial, leur donne l'espoir de compter toujours sur eux.

En concluant nous affirmons qu'en partant des interviews de nos enquêtés, nous avons montré le rôle primordial de l'assistance aux détenus. Nous avons d'abord montré que ce sont principalement les membres des familles des détenus qui les assistent mais ils ne sont pas les seuls car, ils sont aussi appuyés par les amis, les voisins, ce qui peut faciliter l'intégration du futur libéré. Nous avons ensuite souligné que, les visites et les assistances faites, ont pour effet d'accompagner un détenu dans sa vie carcérale, mais aussi que ça contribue à préparer sa sortie. En favorisant le maintien des lieux familiaux et sociaux. C'est donc pour eux une anticipation à la préparation de son intégration après sa libération.

Par assistance, on vise également à maintenir les liens familiaux et conjugaux rendus complexe par l'institution carcérale défini par (Foucault, 1975: 208), *« Comme une machine de désertion »*, la famille essaie d'être toujours avec le détenu en lui donnant des nouvelles de la famille. L'assistance social favorise également le maintien des liens conjugaux entre les époux si l'on tient compte des propos de nos enquêtées, demande trop de ruse et moyens. Elle offre aussi à ces deux côtes, d'exercer une parentalité conjointe en permettant d'échanger sur des conseils à donner à leurs enfants et sur les décisions face aux questions ou situations conflictuelles rencontrées dans la famille. Elle offre aux familles des possibilités de créer de l'emploi aux seins de l'institution carcérale pour le détenu afin de le maintenir proche du cadre professionnel

C'est créer une occupation pour le détenu au sein de la prison laquelle occupation peut se poursuivre après sa sortie. Elle contribue à faciliter son insertion, ce travail pénitentiaire peut être un facteur palliatif de récidive. La multiplicité de leur employabilité pour les détenus est un atout pour la réussite de leur réinsertion sociale professionnelle. Enfin il a été question pour les interviewés de montrer en quoi l'assistance répond à l'accompagnement moral et spirituel. Par elle, le détenu se sent toujours valorise et trouver toujours qu'il a, à qui il peut compter. Le rôle de la famille ne s'arrête pas seulement à accompagner le prisonnier dans sa vie carcérale. Elle a aussi à faire après la libération du détenu pour lutter contre la récidive de ce dernier. Comment participe-t-elle alors à sa réinsertion après sa libération ?

CHAPITRE 4 : FAMILLES ET LA REINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES ANCIENS DETENUS

Dès sa sortie de prison, l'ancien prisonnier fait face à une nouvelle vie très différente de celle de prison, d'où il a besoin de l'aide. Dans ce chapitre, nous avons analysé les différentes stratégies mises en œuvre par les familles afin de les aider à réussir leur réinsertion socioprofessionnelle.

4.1. La justice restauratrice

La comparution du criminel dans les tribunaux est l'un des moyens pouvant amener le consensus si le verdict rendu est satisfait du côté de victime. Selon nos interviewés, certains préfèrent avant le processus d'incarcération ou après cette dernière, recourir à d'autres systèmes pouvant améliorer la cohésion.

Ils recourent à la justice restauratrice appelée également justice réparatrice dont selon la déclaration de Louvain(2007) sur la prévention de la récidive des délinquants, le but est *« de compenser le tort fait aux victimes et de contribuer à maintenir la paix et la sécurité dans la société »*.

Les propos de Kaneza justifient pourquoi sa famille a fait recourt à cette pratique :

> *« En analysant dans notre entourage, même si l'agresseur passe des années et des années en prison, le conflit peut persister et s'étaler sur de longues années […] dans ce cas, les conséquences peuvent être autres qu'on le croit, oui, nous avons alors choisi de se rencontrer, nous les familles après deux ans du crime commis, pour trouver de l'entente avec l'entourage mais aussi de permettre à mon mari une fois libéré, de trouver le climat de mésentente affaibli. A son arrivée, nous avons préparé de la bière de banane, nous avons invité le chef de colline et la famille de la victime avec les autres membres des familles environnantes et avons demandé pardon. Ça a donné de conséquences favorables »*, Elle poursuit : *« étant donné que le délit est fait sur notre colline, nous avons été isolé à tel point que nous ne recevions pas de l'assistance en cas d'agression ou de maladie, or, personne ne peut vivre seule »*.

Les propos de Kaneza illustrent bien le bien fondé de recourir à la justice restauratrice. C'est toujours de favoriser l'entente dans le milieu de vie de l'agresseur.

En analysant bien ces propos, cette remédiation ne se fait en présence de la victime et de l'agressé, mais également en présence des autres membres des familles environnantes.

Pour (Lecomte, 2012: 67),

> *« le recours à la justice restauratrice est motivé par le fait que l'agresseur s'est coupée de la société par l'offense qu'il a commise. Dès lors l'objectif des autres membres de la société est de le réintégrer dans la société en vertu du principe qu'il est mauvais pour une société de se démembrer ».*

Dans cet ordre d'idées,

> *« Sont invités à participer non seulement la victime et l'agresseur mais également la famille élargie de l'agresseur avec un adulte avec qui ou elle s'entend bien. Il en est de même, la victime peut venir avec des proches et amis, bref toutes personnes susceptibles de fournir des idées pertinentes pour améliorer la situation dans l'avenir »*, réitère Lecomte.

Le recours à cette justice peut donc avoir des effets positifs sur la réinsertion socioprofessionnelle de l'ancien détenu. Ariella nous raconte :

> *« S'entendre avec les membres de la victime est favorable, d'ailleurs, par rapport à passer des années et des années en prison, mais, demander pardon auprès de la victime, est un signe d'avoir pris connaissance de la souffrance de l'autre et aussi un signe d'introspection. C'est une autre façon de montrer que l'agresseur veut ne pas reprendre la conduite provocatrice du crime ».*

Ces propos de notre enquêtée, met en évidence le rapport qui peut s'établir entre le recours à la justice restauratrice et la récidive.

Nsabimana évoque aussi ce rapport :

> *« Lorsque qu'elle est faite selon les désirs de l'agresseur, c'est un signe de semer l'amour avec l'entourage offensé. Aussi, ça permet à l'agresseur de ne plus penser à faire du mal aux gens. C'est une démarche de remédiation qui engage les deux parties et une fois réussie, c'est un pas vers une suite favorable quant à la dissolution complète du conflit. Je pense que c'est aussi plus significatif lorsqu'elle est faite après la sortie*

de la prison. Il (l'ancien prisonnier) aurait appris les conséquences de ce qu'il avait fait (…), et pour ce, en demandant pardon, il témoigne qu'il n'a pas l'intention de commettre encore du crime pour y retourner, la vie en prison ne fait pas du bonheur ».

Fautes du manque des études faites au Burundi sur l'incidence de la justice sur la récidive, nous pouvons nous servir celles faites au canada.

Ainsi, (Nujent et al., 2003: 414) précisent : *« la récidive en cas de remédiation entre la victime et l'agresseur diminue de 26% par rapport aux cas traités en justice traditionnelle, ce qui est un chiffre plus élevé que le taux obtenu (10 à 12% de réduction) »* grâce à diverses interventions pour les délinquants.

Cette pratique n'est pas avantageuse seulement pour l'agresseur qui demande pardon mais aussi certaines études faites au Canada, elle est aussi bénéfique pour les familles de la victime. Ainsi, dans son étude (Kerner, 2003: 113) le fait remarquer :

« Les médiations entre agresseur et victime entrainent une satisfaction nettement plus importance des victimes des délinquants, mais que les rencontres des groupes familiaux obtiennent elles-mêmes des résultats encore plus élevés. Par exemple, 91% des victimes sont satisfaites à la suite des rencontres de groupes familiaux contre 82% à la suite des médiations et seulement 56% dans le système de justice traditionnelle ».

Les résultats de cet auteur est justifié par d'autres chercheurs anglais (Sherman et Strang, 2007: 81) qui selon eux :

« la victime ayant réussi une expérience de justice restauratrice se sent mieux sur plusieurs aspects, moins de peur de l'agresseur, moins de sentiments de risque d'être à nouveaux victimes, meilleur sentiments de sécurité, moins de colère envers l'agresseur, plus grande confiance dans les autres, plus de confiance en soi, moins d'anxiété ».

Bien que cette justice paraisse avantageuse, Muhimpundu quant à elle ne voit pas d'intérêt à passer par la justice restauratrice après la libération. Elle s'exprime en ces termes :

« Est-ce que, (…) à quoi sert de demander pardon si on a déjà fait des années et des années de prison ? S'il avait la volonté de vivre dans la paix avec nous, il n'allait pas le faire emprisonner c'est un signe de haine qu'il a voulu manifester il y a beaucoup d'années. Et, (…) nous n'allons pas vivre dans la paix, qu'ils nous laissent vivre comme nous le souhaitons ».

Le cas de cette enquêtée est donc particulier dans le sens où il ne voit pas le bien-fondé de la justice restauratrice. Elle voit toujours les victimes comme étant à l'origine du crime commis par son mari. Le recours à la justice restauratrice ne manque pas donc d'avoir des effets dans la société à croire les propos de nos enquêtés, même si certains y voient d'avantages. La JR diminue la prolongation du conflit et le sentiment de méfiance entre les membres agressés et ceux du criminel en général, et entre l'agresseur et la victime en particulier. Elle est aussi un facteur barrière de la récidive comme le montre (Lecomte, 2012: 67), en précisant *: « l'impact social de la justice restauratrice comparativement à la justice classique est la baisse de la récidive et celles commises sont moins graves ».*

Comme nous l'avons montré, cette expérience diminue la peur du criminel et la colère envers le délinquant/l'agresseur, augmentent aussi pour ce dernier la chance et la possibilité de dédommager les torts causés. En présence des deux familles, la chance que la solution plus constructrice augmente est plus grande. Les chances de la diminution de la récidive sont rendues possibles par *« le remord éprouvé par le concerné au cours de la médiation et les excuses présentées aux victimes, le fait d'avoir été impliqué par le processus de décision, de ne pas avoir été considéré comme une mauvaise personne.»*, précise aussi Lecomte.

4.2. La réinsertion professionnelle

Puisque le détenu qui rentre ne reçoit pas de l'indemnisation de chômage ou de revenus de réintégration sociale, il est souvent fragilisé et se trouve finalement dans la catégorie des gens socio- professionnellement exclus. D'où sa priorité de réinsertion socioprofessionnelle. En se servant des interviews de nos enquêtés, nous allons découvrir l'implication de la famille du détenu dans sa réinsertion professionnelle après sa libération.

4.2.1. Trouver un emploi, quelle implication familiale ?

Posséder un emploi constitue un facteur important dans le processus de réinsertion sociale. Pour un plan général d'une réinsertion de bonne qualité, (Dickson, 2014: 39) est de même avis dans ces propos : « *Le fait d'avoir un plan d'emploi à sa sortie de prison permet de réduire la récidive dans les six premiers mois de liberté ».* Comme pour toute personne, l'exercice d'emploi est un facteur de stabilité.

Ainsi, Nsengiyumva précise :

> *« Après la libération du frère de mon mari, nous l'avons accueilli et après, (…) on l'a montré où il va faire le bénévolat. Et ça a été bénéfique pour lui et pour nous aussi car après il ne nous demandait pas trop d'aide pour sa survie. Il a rencontré d'autres personnes qui avaient fait l'Université comme lui et s'est alors vu comme intégré dans un groupe de pairs et s'est ensuite très vite adapté* ».

Avoir un emploi a été depuis longtemps démontré par pas mal d'auteurs comme *« un facteur significatif associé à la nécessité de la réinsertion sociale, au désistement criminel ou à la réduction de la récidive »*, comme le montre (Petersilia, 2003: 56).

Kaneza ajoute : « *S'il rentre, nous allons le conseiller de continuer son travail, mais nous l'empêcherons de circuler avec n'importe quelle personne parce qu'elle a été attrapé au moment où il était avec les malfaiteurs sans le savoir* ». Dans ce propos, nous voyons qu'en plus de l'exercice de l'emploi, il doit aussi se séparer d'autres personnes pouvant lui induire en erreur.

Quant à Ndayizeye, il fait savoir : *« Nous allons l'accueillir et allons lui donner ce qu'il demandera (…) ce qu'il voudra faire s'il a des moyens nous allons le soutenir »*. Dans cette logique, il semble qu'il y a consensus sur le rôle de l'emploi dans le processus de réinsertion du détenu comme (Paugam, 2002: 18), *« posséder un emploi constitue les meilleurs chances d'éviter la pauvreté et l'exclusion sociale »*.

Pour les personnes socialement exclues dont font partie les prisonniers, sont ceux qui :

> *« Ne peuvent participer pleinement à la vie économique, sociale et citoyenne et/ou dont l'accès à un revenu et à d'autres ressources (personnelles, familiales, sociales et culturelles, est adaptées au point qu'elles ne peuvent pas bénéficier d'une qualité et d'in niveau de vie considérée comme acceptable dans la société dans laquelle elles vivent »* affirment (Gallie et al., 2002: 74).

Le stigmate qui caractérise donc les sortants de prisons serait donc à l'origine de cette exclusion. Pour (Aquire, 2018: 93),

> *« Sortir de prison représente pour la personne incarcérée, une épreuve qui la fragilise à nouveau. Ce temps de vulnérabilité peut être propice à un retour aux situations et aux comportements antérieurs qui font favoriser le passage à l'acte. Les études montrent*

> *que les risques de récidive est important dans les premiers jours voire le mois suivant la sortie de détention. D'où l'importance d'assurer un accompagnement social immédiat ».*

Les propos de l'auteure relèvent donc une réalité à laquelle un bon nombre de familles cherchent à contourner. Dans cette logique, Nshimirimana affirme *: « la famille va l'aider sans doute à constituer son travail. Nous allons donner un capital ».*

Manirambona a aussi la même idée *: « Nous allons l'aider à trouver ce qu'il va faire en lui donnant du capital ».* Dans une société comme la nôtre où les personnes évoluent suivant leur production, la réinsertion du libéré par une activité économique est un facteur essentiel du processus d'intégration.

Dans cet ordre d'idées (Nadia, 2009: 18) donne une contribution :

> *« Notre société a fait du travail un facteur d'intégration important. Une partie de nos identités nous est donnée par une activité professionnelle, le travail est un facteur important de socialisation et par lui, il est possible de créer des liens avec nos pairs. Ceci constitue un enjeu de taille dont il faut également tenir compte ».*

Le manque et/ou la faiblesse des ressources financières occasionnent de multiples difficultés dont les plus récurrentes concernent l'incapacité à combler les besoins de base, ce qui favorise l'inadaptabilité à la vie après la prison.

4.2.2. Quand les familles ne voient pas quoi à faire

Alors que la famille constitue une unité de base en ce qui est de la réinsertion professionnelle du libéré, il en ressort que si nous considérons les propos de nos interviewés, nombreux sont les familles qui affirment qu'elles ne sont pas à mesure d'aider leurs membres sortis de prison à trouver de l'emploi.

Niyokuru précise avec hésitation : *« Nous avons des conseils que nous tenons à cœur mais, (…), mais, en ce qui est de l'emploi, je ne vois pas ce que je peux faire ».* D'autres enquêtés comme Niyonkuru, Dusabe, Nkenguburundi, Nshimirimana, Ariella évoquent en général qu'ils ne voient pas quoi faire pour aider leurs membres quand ils seront libérés. Ils affirment qu'ils n'ont pas d'emploi. Toutes ces situations rendent alors ardue la recherche de l'emploi pour ces détenus, une fois libérés. Cela rend donc difficile la vie, ce qui peut alors favoriser des retombées dans l'acte criminel, comme le précisent (Laub et Sympson, 1993: 312) *:« Le fait*

d'être sans emploi, d'être peu performant ou de vivre dans l'instabilité dans la sphère professionnelle sont quant à eux, des facteurs de risques de récidive ».

Ces risques soulevés par ces auteurs proviennent du fait que le libéré de prison commence presque à zéro à construire sa vie. Et s'ils manquent de points de repères, il est pour la plupart des cas vouée à l'échec. L'idée soulevée n'est pas donc loin de celle évoquée par (Abric, 1996: 93) quand il affirme : *« Les ex-détenus qui trouvent rapidement l'emploi à leur sortie de prison et ceux qui réussissent sur le marché du travail récidivent beaucoup moins que ceux qui restent chômeurs ou qui rencontrent des échecs dans leur emploi ».*

Ces difficultés peuvent aussi provenir du statut familial du libéré. C'est le cas évoqué par Dusabumukama lorsqu'elle s'est exprimée de la manière suivante : *« Nous ne pouvons l'aider car c'est lui le chef de famille ».*

En analysant les propos de nos interviewés, force est de constater que, l'implication de la famille dans le secteur de l'insertion professionnelle du libéré de prison, présente des lacunes. Ainsi, certaines familles affirment tenir leur responsabilité en donnant du capital pour faciliter l'autonomisation du libéré.

Mais, d'autres familles soulèvent qu'elles ne voient pas quoi à faire ou hésitent en ce qui est de leur apport pour l'aider à trouver une activité génératrice de revenu. Les raisons évoquées sont entre autres, le statut familial du libéré et les faibles ressources familiales.

4.3. L'hébergement au sein d'une famille d'accueil

Si on croit aux propos de (Tourant, 2012: 71) quand il affirme : *« Afin de garantir une réintégration sociale et familiale à la sortie de prison, le détenu doit être maintenu dans les réalités de la vie quotidienne […] »,* Nous découvrons le rôle de la famille d'accueil du détenu après la libération durant les premiers jours de son arrivée. Pour un détenu qui, avant son incarcération n'était pas encore marié, dans les premiers jours de sa libération, il nécessite d'être accueilli dans sa famille ou ailleurs selon ses préférences liées à l'une ou l'autre raison.

Ces familles qui les accueillent font preuve d'une solidarité comme le précise (Maruna, 2001: 62) *: « La solidarité que les familles affichent symbolise pour les ex-détenus une réhabilitation sociale possible puisqu'une famille donne du temps, ouvre sa maison, son réseau relationnel pour les accueillir dans un temps et espace préparé ».*

La satisfaction des besoins de première nécessité est souvent assurée par ces familles d'accueil. Nsengiyumva témoigne : *« Après sa libération nous l'avons accueilli ici, moi je l'ai accueilli puisque son frère est mon mari ; nous l'avons nourri, soutenu et après il a trouvé un emploi ».* Dans ce sens, les bonnes relations familiales qui se matérialisent entre le libéré et sa famille d'accueil occasionnent le succès d'une réinsertion sociale.

Ainsi, *« de hauts niveaux de support durant et après l'incarcération augmente les chances de l'individu de réintégrer la société de manière proactive. »*, précise (Visher, 2007: 27). Il s'agit donc pour la famille d'ancrer le détenu dans le vif de la réalité de la vie quotidienne à laquelle il va faire face.

Il est donc issu des probables observations faites par ses proches pour les changements comportementaux qui les font penser que le libéré pourra s'adapter à des réalités et obligations de la vie quotidienne.

Nsabimana lui aussi ne va pas loin des propos de l'enquêté précédent. Ainsi, il précise : *« D'abord on l'a accueilli chaleureusement et puis, on a essayé de chercher une petite occupation pour lui ».*

L'intervention de la famille dans la prise en charge du libéré dans les premiers jours est en quelque sorte *« une première étape à franchir pour la pérennité de la famille toute entière. Pour cela, c'est un signe que les détenus et leurs proches font en sorte de ne pas parasiter leurs contacts d'éléments négatifs plus particulièrement la méfiance »*, affirme (Auvergnon, 2015: 97). La famille d'accueil fait donc preuve d'une démonstration du suivi et d'assistance, ce qui garantit qu'ils courent moins de risque de retomber dans la criminalité.

Nteziminwe ajoute : « *Après sa libération, nous l'avons donné une chambre où habiter et tout le nécessaire en tant que frère afin qu'il s'adapte ».*

Pour un sortant, il est donc bénéfique lorsqu'il trouve où se loger. Pour la plupart, il leur est difficile de trouver un emploi stable. Pour (Kellerahls, 1984: 129), la famille d'accueil veille à ce que *« Le détenu soit en phase avec les changements du monde extérieur qui ne parviennent pas jusqu'à l'intérieur de la prison .Il s'agit donc d'apporter au détenu les éléments qu'il n'est pas à mesure de maitriser afin que sa sortie ne soit pas un choc insurmontable pour lui ».*
La plupart de nos enquêtés affirment qu'ils ne ménagent aucun effort pour entretenir la conscience familiale dans le but de préparer l'avenir du libéré.

La présence des actes ou gestes et d'autres stratégies d'insertion de l'ancien détenu dans la vie quotidienne ne sont pas leurs préoccupations. Nous avons aussi pu constater d'autres qui affirment avoir du mal à envisager quelque chose comme aide au libéré dans la mesure où ils n'ont pas été impliqué dans son assistance avant l'incarcération, voire pendant.

C'est notamment le cas de Niyokwizera qui relate : *« Il sera difficile de l'accueillir chez moi(…), difficile car même auparavant je ne l'aidais presque rien. Il faisait de petits boulots ici en ville et se débrouiller. De plus je n'ai pas de moyen, moi aussi j'ai besoin d'aide »*.

De tels cas rendent donc possibles des retombées dans la criminalité car d'ailleurs selon (Besozzi, 2000: 19), *« la récidive du condamné ne dépend pas seulement de la pression sociale ou encore des conditions de détention mais aussi de l'interaction avec son environnement »*. Laissés seuls, dans une communauté marquée par de perpétuelles mutations, ils sont déconnectés ce qui provoque pas mal de maux. Les familles des détenus devraient être vues comme *« le premier agent de traitement et les contacts familiaux comme technique correctionnelle majeure »*, précise (Webster, 1970: 37).

La famille d'accueil permet donc à la personne accueillie

> *« de bénéficier d'une prise en charge individualisée en milieu ordinaire non stigmatisant, d'engager une reconstruction personnelle et sociale, d'entreprendre, de maintenir ou de poursuivre un processus de soins médico-psycho-sociale en vue de son aboutissement vers une autonomie sociale et sanitaire, de travailler l'insertion professionnelle qui est l'axe important de la voie de l'autonomie sociale »*, affirme encore (Besozzi, 2000: 19).

La question d'hébergement des sortants de prison semble pourtant diviser nos enquêtés. En effet, en analysant leurs propos, nous avons constaté que certaines familles logent leurs membres de familles nouvellement libérés à leur maison, alors que d'autres ne le font pas pour diverses raisons dont les plus évoquées sont l'absence de relation et d'assistance avant et pendant l'incarcération, les faibles revenu familiaux.

4.4. La réintégration scolaire ou la formation professionnelle

Puisque le système pénitencier burundais n'offre pas un enseignement spécial à l'endroit de ceux à qui l'incarcération a interrompu la scolarisation, souvent, pour ceux qui ont été incarcéré pendant une courte période, il leur arrive de réintégrer l'école après la sortie.

Il s'agit principalement des jeunes qui faisaient l'enseignement post-fondamental et l'Université. Leur retour sur le banc de l'école peut être un facteur de stabilité mais aussi d'une insertion sociale réussie.
Nsengiyumva s'y exprime :

> « *Il a été emprisonné quand il était à l'Université. Après sa libération, nous l'avons aidé à finaliser. Il a d'ailleurs eu la chance car il a été libéré une semaine après le début de l'année académique. Même si le début a été difficile, en ce qui concerne son adaptabilité au rythme de cours, il a réussi cette année.*»

Ainsi, l'incarcération est l'un des facteurs qui pousse pas mal de jeunes à quitter ou à sortir l'institution scolaire sans qualification. Cela revient à considérer l'incarcération comme « *un continuum qui fait rupture et conduit le jeune à quitter l'institution scolaire sans terminer son cycle de formation* », précise (Reboul, 1983: 13).

Si les causes de l'incarcération n'ont pas été liées avec l'école, le retour de l'ex-détenu à la poursuite de la scolarisation peut être une occupation qui le permet aussi d'oublier les maux vécus en prison. Ntungane elle aussi ajoute : *« Bien sûr, on lui a conseillé de continuer l'école pour enfin de finaliser puisqu'il était emprisonné étant à la fin. Après quelques mois, il avait tout oublié [la prison] et avait adapté le rythme comme les autres ».*

Même si l'intégration scolaire peut-être réussie pour certains anciens détenus, certains de nos enquêtés font savoir que pour d'autres, il n'est pas facile ou préférable de reprendre le chemin de l'école. Mais, ils pallient ce handicap de réinsertion en les incitant à rejoindre le centre de formation des métiers. C'est le cas évoqué par Irakoze :

> *« Pour lui, ce qui était avantageux n'était que de lui faire retourner à l'école. Il était en post-fondamental, mais il a choisi d'aller apprendre la couture. Il s'est vite adapté et aujourd'hui il travaille en équipe avec les autres dans un atelier. Si tu ne savais qu'il a vécu en prison, rien ne pourrait le démontrer. Il a fait un bon choix qui lui permettra de bien préparer son avenir ».*

Après la sortie de prison, il n'est pas toujours aisé pour les jeunes de s'adapter à la vie. Mais, plusieurs facteurs favorisent enfin la réinsertion comme le précise (Chatelier, 1987: 89): *« un certain nombre de facteurs sont associés au renoncement à la criminalité. Par ces facteurs, il*

y a l'acquisition, de nouvelles capacités, un emploi à temps plein, un partenaire apprécié ou le désir de fonder une famille ».

L'orientation des parents vis-à-vis de leurs enfants ou membres quant à la poursuite de leur scolarisation ou formation pour métier, est tributaire aux possibilités et volontés du libéré. Enfin, il faut souligner que les familles ont aussi un rôle de promouvoir le droit à l'éducation, de l'éducation physique et sociale. Mais aussi de la formation professionnelle sans oublier aussi de l'enseignement. Il convient ainsi de souligner à toutes fins utiles qu'il y a le manque d'intérêt de notre société en ce qui est de l'aide aux détenus en matière de formation.

Après son élargissement, l'ex-détenu connait une précarité et une vulnérabilité accrues qui peuvent compromettre la réinsertion sociale tant souhaitée. Raison pour laquelle, il a besoin d'une aide afin de s'adapter à une nouvelle vie.

4.5. L'aide aux services sociaux

4.5.1. L'aide financière

Au Burundi, l'AP ne prévoit pas une caisse d'aides aux sortants de prison. Pour ce, ce sont les familles elles-mêmes qui assurent et financent la vie du libéré dans les premiers jours dans presque toutes les sphères de la vie post carcérale.

Nsengiyumva fait savoir *:*

> *« Tout le monde est au courant que le sortant de prison n'a pas de l'argent. Or, aujourd'hui tout nécessite de l'argent. Nous tous [les membres de sa famille], continuons de lui donner de l'argent avant qu'il reçoive une activité productrice. Et comme ça, il parvient à satisfaire les premières nécessités pour sa survie ».*

Les conditions de vie post carcérale exigent donc aux membres de la famille du libéré de l'assister financièrement. Une idée partagée par (Neve, 2002: 76) en s'exprimant de manière ci-après :

> « *A l'absence de la caisse d'aide aux détenus, le détenu démuni, lors de sa sortie, doit être aidé par sa famille qui lui attribue une aide matérielle afin qu'il puisse subvenir à ces besoins […] jusqu'au lieu où il pourra bénéficier des moyens de subsistances »,* Elle poursuit : *« L'aide matérielle pourra se concrétiser par la fourniture de vêtement,*

d'argent pour s'en procurer ou pour le paiement total ou partiel des tickets de transport ou d'une formation ».

L'aide financière peut également couvrir le paiement de dettes contractées pendant la période d'incarcération car la vie carcérale peut être coûteuse pour sa famille.

Ainsi,

« Afin que l'ex- détenu puisse repartir du bon pied, dans le monde libre, ce service va établir un plan d'apurement des dettes et va prendre contact avec les différents créanciers. L'objectif sous-jacent est de rendre à ces personnes, la maitrise de leur situation budgétaire. Cet aspect n'est pas à négliger en matière de réinsertion sociale car une personne croulant sous les dettes aura plus tendance à retomber dans la criminalité », montre (Margot, 2016: 12).

Il est donc évident que l'aide financière post carcérale est nécessaire afin que l'ex détenu soit le plus rapidement possible inséré. Mais, qu'en est-il pour sa santé ?

4.5.2. Les soins de santé

La question de la qualité des soins de santé des anciens détenus constitue un aspect important de la vie post carcérale. En effet, étant donné que les conditions de détention sont particulièrement nuisibles à la santé, chacun peut douter sur son état après la sortie.

Pour Bukeyeneza :

« La question de la santé après la libération doit être examinée à temps, vu les conditions d'emprisonnement. Nous, le premier secours a été d'aller consulter le médecin afin qu'il évalue sa santé. L'objectif principal était d'évaluer s'il n'a pas été atteint des maladies qui, par ailleurs, auraient été longtemps non soignées. Les examens ont été couteux, mais, rien ne vaut la vie nous avions payé ».

Ces maladies peuvent par conséquent augmenter la vulnérabilité du libéré. Selon (Margot, 2016: 12),

« Au-delà des situations souvent précaires des détenues, sortir de prison est une épreuve qui exacerbe la vulnérabilité sociale des détenus : elle précarise une population plus

exposée aux risques sociaux tels que le chômage ou la maladie et soins protégés par les mécanismes d'assurance sociale ou par le soutien de proches, par exemple ».

Même si la question de la sante du libéré inquiète les uns, il y a d'autres personnes qui n'en soucient pas. C'est le cas de Nsabimana : *« Nous l'avons accueilli en famille comme frère […], pour se soigner, il s'arrangeait. Heureusement, qu'il n'a pas tombé malade ».*

Bien que la question sanitaire semble être ignorée par la société, dans son rapport sur la santé en prison(2008), le Comité Internationale de la Croix Rouge (CICR), montre qu'en général, les conditions de détention sont une menace pour les détenus :

- La surpopulation carcérale et la promiscuité favorisent la propagation des maladies infectieuses. Par exemple, les prisonniers sont souvent attaqués par des maladies contagieuses notamment le choléra, la gale, la tuberculose, la dysenterie, etc. Le transfert des détenus d'une prison à une autre facilite aussi l'exportation des infections et contagions.
- Les maladies sont souvent causées par de mauvaises conditions sanitaires. Du fait des ressources limitées, dédiées aux institutions pénitentiaires, les conditions de vie dans les prisons sont souvent précaires, les infrastructures insuffisantes, l'eau potable, les objets de toilettes, les vêtements, l'alimentation insuffisante en qualité et en quantité, etc.
- L'équilibre physique et mental des détenus est menacé par la vie carcérale, le confinement, le manque de travail et d'activité de loisir. Les tensions résultant du fait de vivre ensemble dans les conditions défavorable génèrent de la violence entre détenus. Le manque aussi de ressources pour les groupes les plus vulnérables les conduit parfois à accepter des relations sexuelles non désirées, le plus souvent homosexuelles.
- De nombreux détenus étaient en mauvaise santé avant même d'arriver en prison.
 Ils sont souvent issus des couches les moins favorisées de la société, viennent des groupes sociaux désavantageux et marginalisés, et font étant d'un dossier sanitaire peu brillant avant leur emprisonnement. La malnutrition, les conditions de vie insalubres et le manque d'accès aux soins médicaux sont communs à ces groupes.

- Par nature, la population carcérale est plus vulnérable. Les causes de l'emprisonnement telles que la misère, la drogue, la violence, le manque d'éducation ; sont autant de facteurs de mauvaise santé. De plus, la population carcérale souffre souvent d'un manque d'information pour ce qui concerne les soins médicaux, les pathologies et les IST.

En plus de ces conditions qui précarisent la santé des détenus, ce rapport fait aussi savoir que, de nombreux pays d'Afrique sont soumis à des problèmes structurels qui empêchent l'accès aux soins médicaux et la prise en charge des détenus.

Il s'agit de :

- Les ressources allouées par le gouvernement à la santé pénitentiaires sont limitées ;
- Le personnel adéquatement formé fait défaut ;
- Les politiques de recrutement sont inadaptées, et il n'y a pas d'incitation pour encourager les médecins à travailler en prison ;
- L'accès aux soins médicaux est difficile, les médicaments et les équipements, font défaut, l'accès aux infrastructures publiques est malaisée ;
- Les registres ne sont pas bien tenus ;
- La confidentialité et l'intimité ne sont respectées ;
- Le public ne s'intéresse pas au sort des détenus.

En analysant cette problématique, personne ne peut passer outre la question sanitaire des sortants de prison, car *« la santé post carcérale devient un problème social autant que sanitaire. La sortie de prison est un moment où les détenus sont plus vulnérable et plus à risques »*, conclut (Margot, 2016: 12). Il est donc d'intérêt pour la société de s'intéresser sur la question sanitaire des sortants de prison car, sortent-ils avec une vulnérabilité sanitaire prenant origine dans les conditions de détention.

En concluant ce chapitre nous affirmons qu'en se servant des entretiens de nos interviewés, nous avons pu inventorier les différentes stratégies utilisées par les familles des anciens prisonniers afin de faciliter à ces derniers, une meilleure réintégration socioprofessionnelle. En effet, la pratique de la JR est observée. Dans ce sens, la famille de l'agresseur et celle de la victime, accompagnées d'autres personnalités jugées importantes mènent une sorte de réconciliation.

Ce moyen a été évoqué par nos enquêtés comme une meilleure façon de ne pas éterniser le conflit surtout quand le crime s'est commis dans l'entourage. Nous avons vu que, les familles essaient de créer de l'emploi à l'ex détenu pour lui permettre d'être stable. Selon nos enquêtés, l'exercice d'une activité génératrice de revenu est l'un des facteurs qui freine des probables

retombés dans le crime. L'emploi, par le contact d'autres personnes qu'il génère, l'ex détenu intègre progressivement la communauté en interagissant entre eux. D'où la facilité de sa réinsertion.

Nous avons aussi constaté quelques familles qui n'ont pas de moyen de créer pour l'ancien détenu, une activité génératrice de revenu, ce qui peut compliquer la réinsertion. L'autre stratégie évoquée est l'accueil du libéré pendant les premiers jours, voire les premiers mois de la libération au sein des familles d'hébergement surtout pour ceux qui étaient célibataires. Faute de moyen pour louer les chambres, les familles les accueillent, les nourrissent dans le but de les orienter, les préparer à l'autonomie.

Quand ils sont encore en âge de scolarisation, selon la volonté et la possibilité de la famille, l'autre moyen d'intégrer l'ex-détenu dans sa communauté est l'intégration scolaire. En reprenant le chemin de l'école, l'individu est soumis à une interaction avec ses semblables, ce qui lui fait oublier la vie carcérale, et concourt à une meilleure réinsertion sociale.

Enfin, nos enquêtés ont aussi soulignés que, d'autres services sociaux comme l'aide financière, les soins médicaux, sont aussi assurées. Considérant la précarité et la vulnérabilité que connaissent les sortants de prison, ils ont du mal à s'adapter. Raison pour laquelle, il incombe aux familles de couvrir ces services jusqu'où ils seront à mesure de s'auto satisfaire.

CHAPITRE 5 : FAMILLES ET DEFIS LIES A L'ASSISTANCE DES DETENUS ET A LA REINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES EX-DETENUS

Comme nous l'avons déjà évoqué, l'incarcération d'une personne occasionne des conséquences fâcheuses sur le plan familial, voire social. Dans ce contexte, en se servant des propos de nos enquêtés, nous avons passé en revue les principaux défis liés à l'assistance du détenu et ceux liés à la réinsertion socioprofessionnelle après sa libération tels qu'ils sont rencontrés par les familles.

5.1. Familles et stigmate carcéral

5.1.1. La disqualification sociale : Identité sociale dépréciative

L'incarcération d'une personne confère aussi à son entourage familial principalement à sa famille une connotation dépréciative. La famille est souvent considérée comme impliquée dans le crime ou délit commis. Les familles peuvent également faire objet d'une enquête judiciaire, ce qui les radicalise parfois.

Ainsi, Nsengiyumva s'y exprime de manière suivante :

> *« Dès son incarcération, nous sommes qualifiées nous aussi de malfaiteurs. On dirait que le crime a été préparé en famille. La famille n'a plus de valeur. Ils nous rient. Nous éprouvons de la honte partout où nous passons dans l'entourage […] mais nous n'avons d'autres choix que de les laisser dire tout ce qu'ils veulent ».*

La suspicion à laquelle sont soumis les membres de la famille constitue un élément déstabilisateur de cette dernière. Niyibona ajoute :

> *« J'ai quitté la famille parce que tout le monde me voyait comme une criminelle comme mon mari […]. Vraiment ça me fait mal. Si je passais quelque part, ils murmuraient, même certains me disaient ouvertement que je suis la femme du criminel. J'ai été interpellé à la police pour me justifier».*

La communauté a une vision négative à cet effet qui discrédit la famille dès lors que *« notre société a construit une vision stéréotypée et négative attachée aux détenus et à leurs proches. Il est nécessaire d'informer et de sensibiliser les citoyens sur le thème de prison pour qu'ils se*

fassent une idée plus juste des implications de la détention su les liens familiaux », s'indigne la ligue des femmes.

La famille du détenu est souvent mal considérée parce qu'elle est porteuse d'un stigmate que lui confère la prison. Elles sont souvent *« considérées comme coupables par associations ou en partie responsable des actes du détenu »*, affirme (Ricordeau, 2008: 211).

Elle est donc associée au crime et par conséquent *« le statut des familles de détenu est associé à des images de vulgarité, de manque d'éducation, de faiblesse intellectuelle, et de dangerosité. Les proches ont souvent la réputation d'être des cas sociaux. L'expérience carcérale en tant que preuve identitaire s'élargit ainsi aux proches des détenus »*, ajoute (Tourant, 2012: 56).

Pour ce faire, être femme du détenu ou le simple fait d'avoir un membre de famille détenu confère dans la plupart des cas, une identité dépréciative. Dans ce cas, *« apporter du soutien à un proche du détenu peut devenir une tache très lourde à assumer »*, précise (Magnan, 2011: 104). Or, il s'avère très important d'avoir pour la famille, un soutien moral, matériel, …de la part de l'entourage, afin qu'elle puisse se sentir valeureuse, et ce, pour assister au personne détenue. Pour (Whiters, 2003: 23), *« l'obtention d'un bon soutien permet à la famille de fournir à son tour une meilleure aide au détenu et de contribuer à la prévention de la récidive »*.

De l'autre côté, l'incarcération d'un proche est souvent mal vécue par la famille alors que cette dernière a donc besoin de beaucoup de choses.

Nteziminwe nous en dit plus :

> *« Je vis une période difficile de ma vie. Ma femme est condamnée pour infanticide mais on dirait que c'est moi qui l'ai fait alors que j'étais parti à Bujumbura. Je suis mal vu(…) mais je plaide toujours pour mon innocence. Je m'absente souvent à certaines fêtes car si j'y vais, je fais objet de leur critique. Je me sens moi-même coupable de ce qui est arrivé à ma femme »*.

Le transfert du crime aux proches du détenu entraine non seulement des conséquences à ces derniers mais aussi s'étend à lui-même. Il se voit donc peu visité ou assisté, ce qui lui confère d'avoir un sentiment de rejet.

Considérant donc le gros du contenu des propos de nos enquêtés, nous constatons que bon nombre d'entre eux sont disqualifiés, associés aux crimes ou délits fait par leurs personnes

emprisonnées. Cela va suite avoir des répercussions sur la façon dont le détenu vit l'incarcération : Il est rejeté, la famille à son tour n'est pas aussi libre, ce qui a des impacts sur la façon dont elle intervient en ce qui est de la poursuite judiciaire, de l'assistance que doit bénéficier le détenu. Or, détecter le détenu de l'extérieur, risque d'entrainer une probable difficulté de son réinsertion post-carcérale. La famille est par conséquent, elle aussi, porteuse du stigmate(Goffman) qui est cet attribut négatif dû à l'incarcération de leur proche.

Elle est aussi porteuse d'une étiquette si l'on croit à la théorie de l'étiquetage développée par Howord Becker dans outsiders.

5.1.2. L'exclusion et stigmatisation

Les conséquences de l'incarcération et les préjugés qui accompagnent le détenu ne sont pas seulement matérielles. Elles affectent aussi les dimensions sociales et psychologiques du bien être des familles aux proches des détenus. Ainsi, la nature et le fonctionnement de quelques systèmes d'interpellations, la prise en charge et le traitement réservé à ces familles, montrent en effet que leurs significations, représentations, pratiques, modifient le vécu social de l'entourage du détenu.

Selon (Goffman, 1963: 83) « Le processus de stigmatisation débute toujours par le fait qu'un individu possède un attribut ou une caractéristique (un stigmate) le menant à être discréditer et à recevoir une étiquette ». Ces familles se voient déconnectées de son entourage comme le prouve Niyokwizera à ces termes :

> *« Après l'incarcération de mon mari il y a des taches à l'église qui m'ont été interdites. C'est une sorte de méfiance d'isolement que je vis. Cela, pas seulement à l'église mais aussi dans l'entourage. Dans les grandes assemblées, surtout dans les fêtes, je ne suis pas invitée et cela me pousse à continuer de vaquer à mes occupations pour me procurer de quoi nourrir mes enfants ».*

L'étiquette qui est donc attribuée à la famille ou les proches des emprisonnés peut donc la mener à se considérer comme étant déviante et contribue à l'exclusion sociale. Goffman montre que les stigmates sont dûs aux processus interactifs et dynamique entre la personne porteuse du stigmate et les normaux. Dans le cas présent, c'est le mari, la femme, l'enfant, bref tout proche du détenu. La stigmatisation est le processus par lequel le stigmate collé à une personne ou un groupe venant ainsi « *totaliser son identité sociale* » affirme le même auteur.

Si elle est vécue comme « une expérience profonde de discrédit et d'isolement social associée à des sentiments de culpabilité, de honte, d'infériorité et à un désir de dissimulation ». Comme précise (Stuart, 2003: 56) elle peut pousser les membres de ces familles de s'isoler du reste de la communauté.

Ntungane ajoute : *« C'est lorsqu'on n'est avec les autres que tu vois comment on est marginalisée. Tu n'es pas traité comme les autres. On me demande souvent comment je suis parvenu à vivre pendant une dizaine d'années avec une personne de telle attitude. »*

Ils me *demandent aussi si je ne me comporte pas comme lui. Cela prouve qu'ils n'ont pas confiance en moi ».* Par conséquent, ces personnes issues de ces familles peuvent se sentir dévaloriser et être la cible d'attitude négative. Cela se matérialise surtout lorsque ces personnes sont en interaction avec les autres et *« leur identité se développe à travers un ensemble de représentations sociales, de normes et de relation qui définissent et légitime la place de l'individu dans la société »* affirme (Leonetti, 1994: 83).

Vivre sous le poids d'un stigmate est synonyme de souffrance pour les membres de ces familles. Afin de réduire ces souffrances, De Gaulejac et Leonetti (2007) exposent quelques moyens :

- La première stratégie est le contournement : La personne opte pour adhérer à des nouvelles valeurs et évitent la responsabilité vis-à-vis de son stigmate en intégrant quel que soit le coût, les groupes marginaux.
- La seconde stratégie est le dégagement : Dans ce cas, la personne, suite aux différentes situations et expériences dus à la stigmatisation peut chercher à se venger ou à être agressif. Elle peut aussi se donner à réclamer certaines choses, droits à travers les groupes, les syndicats, donc à travers des mouvements collectifs.
- La troisième et la dernière stratégie est celle de la défense : Par intériorisation de l'image négative la personne se retire de son sphère social, nie ou rejette les personnes vivant le même cas. Par la consommation d'alcool ou de drogue, la participation dans le jeu, la personne fuit ses problèmes.

Dans toutes les circonstances, les relations sociales des proches se détériorent et « *les acteurs font souvent l'objet de logique d'exclusion et /ou s'auto excluent : entachés par l'acte de leur maris, compagnons, fils …, les contours de leur famille se redessinent* », précise (Norbert, 1997: 10). Dans ce cas, la rupture du lien affecte finalement ces proches qui, à leur tour font parfois objet de chantage.

Banyankatuga témoigne *:*

> *« Depuis que mon petit-frère est emprisonné toute la famille et particulièrement ses amis, sommes devenus des ennemis de la colline. Même celui qui va le voir se cache car s'ils apprennent que tu es venu le voir on t'agresse comme quoi tu soutiens les malfaiteurs. Mais pour nous ses frères et sœurs, nous ne craignons rien car ce qui a été fait ne va pas être changé. Nous devons être près de lui ».*

Les exclusions, la stigmatisation…vécues par les proches de ceux qui sont détenus font donc preuve de processus de contagion du stigmate. En craignant d'être contaminé par le stigmate carcéral, l'entourage se met à l'écart de la famille et selon (Goffman, 1963: 83), *« le problème de personnes stigmatisées se diffuse comme des ondes […]. Cette tendance du stigmate à se répandre, explique en partie pourquoi, l'on préfère le plus souvent éviter d'avoir de relations trop étroite avec les individus stigmatisés ou les supprimer lorsqu'elles existent déjà »*. En se distanciant des proches du détenu, ils veulent éviter qu'ils soient soumis aux jugements dépréciatifs.

5.1.3. La prisonniérisation du détenu

Le temps passé en prison par le détenu a sans doute des conséquences ou influence d'une manière ou d'une autre sur l'attitude de ce dernier. Ainsi, la plupart de nos enquêtés n'a pas ignoré cet aspect. Selon eux, plongé dans l'univers carcéral, le détenu y acquiert les nouvelles valeurs et nouvelles habitudes de vie qui auront des conséquences sur son adaptation après sa sortie. Ce processus d'acquisition, au sein de la prison de ces nouvelles habitudes de vie est désigné par le terme de « prisonniérisation ».

Kaneza évoque son inquiétude de manière suivante *: « (…) en tout cas, en prison, ils y apprennent des comportements qui pourront compliquer leur adaptation après libération. Parce qu'il est condamné de vivre là, il peut y sortir avec les attitudes de dépendances ».*

Il s'agit donc des différentes mécanismes d'adaptation du détenu dans le milieu carcéral qui vont le marquer et qui pourront aussi impacter son mode de vie à sa sortie. Pour Clemmer, cité par (Lemire et Vacheret, 2007: 89) : *« Le détenu adopte de nouvelles habitudes de vie. Qu'il s'agisse de s'habiller, dormir, travailler, se déplacer, parler plus rien que pareil.*

Certains détenus doivent s'habituer à manger seuls dans les cellules(…), ils doivent également apprendre la signification du langage carcéral bien particulier ».

Le milieu carcéral a toujours suscité multiples interrogations notamment en ce qui s'y apprend. Par sa nature, le détenu est appelé à se résilier à un mode de vie assez particulier pendant plusieurs années. Il s'agit en effet d'une immersion totale du détenu qui lui permettra de maitriser la vie carcérale.
Bandyatuyaga précise :

> *« Dans les premiers jours de sa libération, il était difficile pour nous de lui comprendre. Il était complètement changé par la prison. Il faisait presque toutes choses sans demander personne. C'est comme il ne faisait pas confiance à personne. Même moi sa femme, c'est finalement moi qui suis adapté ».*

Les propos de notre enquêté font donc preuve d'une possible difficulté à se déconnecter du mode de vie carcéral, pour enfin s'adapter aux exigences de la vie en dehors de celle carcéral.

La prisonniérisation selon (Clemmer, 1940: 123) varie d'un détenu à l'autre, compte tenu de multiples conditions comme :

> *« une longue sentence d'emprisonnement ; une personnalité instable due à ce que l'individu, n'ayant pas établi en société les relations positives essentielles au une socialisation adéquate devient alors vulnérable aux influences de la prison ; l'absence de relation avec les gens de l'extérieur durant l'incarcération et l'univers du détenu se réduisant dès lors à la seule prison ; la volonté et la capacité de s'intégrer aux groupes primaires au sein de la prison ; l'adhésion aveugle ou (quasi) aveugle aux valeurs ou normes du groupe primaire d'abord et à celle de la population carcérale ensuite ; la volonté et la possibilité de participer aux jeux, aux activités sexuelles du milieu carcéral ».*

Bien que la prisonniérisation ait été soulevé par certains de nos enquêtés, comme l'un des facteurs handicapant la réinsertion post carcéral du détenu, elle a été pourtant mise en cause par pas mal d'auteurs. Dans cet ordre d'idée, nombreuses sont des recherches qui ont pu démontrer une faible influence de la prisonniérisation sur la réintégration sociale de l'ex –détenu.

Pour (Lemire, 1984: 461) :

> *« Si la prisonniérisation avait un caractère irréversible, il faudrait s'attendre à ce que la majorité des détenus incarcérés durant de très longues périodes soit dix ans ou plus, gardent des séquelles susceptibles de se répercuter sur leur retour en société. Or, ce groupe de détenus obtient un taux de succès très élevé en libération conditionnelle, réussissent le mieux sa réintégration sociale ».*

D'autres travaux de recherche notamment celui de (Johnson et Grant, 2000: 19) montrent : *« le taux de récidive des détenus purgeant une longue peine d'incarcération est très bas, soit un taux de non condamnation de 73% pour toute infraction, chiffre qui monte de 89% pour les infractions avec violence ».*

De tout ce qui précède, nous ne pouvons pas nier l'influence que peut avoir la prisonniérisation sur la réintégration post-carcérale. Pourtant, celle-ci est réversible donc transitoire. Cela sous-entend que les premiers jours de sa sortie peuvent être difficiles mais qu'ils s'éloignent petit à petit des réalités carcérales, ce qui lui permet de mieux s'adapter après un certain temps.

5.2. L'absence des entreprises sociales d'insertion

Les anciens détenus ont besoin de certaines organisations qui, à côté de leurs familles pourront les aider dans leur processus de réinsertion socioprofessionnelle. Or, au Burundi, il n'y a pas d'associations qui accompagnent les ex-détenus dans leurs quartiers, sur collines afin de les orienter. Ce qui fait qu'ils soient donc laissés à leurs familles. Cela ne manque pas donc d'avoir des impacts sur leur processus de réinsertion dans leur milieu de vie.

Cette situation provoque pas mal de lamentations de la part de nos enquêtés. Ainsi, Mumberega s'exprime comme suit : *« Il est mon fils […]. Il pourrait se confier aux associations qui aident les prisonniers, mais elles n'existent pas. Et moi, je n'ai pas de capital. Il va cultiver parce que l'état l'a rayé de la liste, même la propriété à cultiver est trop minime ».*

Puisque les ESI comme le précise (Defourney, 2001: 36) *« ont comme objectif principal, l'insertion des personnes fragilisées sur le marché du travail par le biais d'une activité productive, leur présence aura donc un impact dans l'insertion sociale et professionnelle ».* Les ESI ont donc un objectif de créer de l'emploi pour une catégorie de gens qui courent un risque d'exclusion sur le marché du travail dont les ex-détenus. Le poids du stigmate carcéral, la méconnaissance de certaines réalités de la nouvelle société accentue ce risque.

Godelieve ne va pas à l'encontre du premier enquêté et précise : « *L'absence des associations pour aider les sortants de prison fait qu'ils soient gérés par leurs familles d'ailleurs, le plus souvent pauvre* ».

Cela peut donc les amener à tomber de nouveau dans le crime car, il ne va pas rester les bras croisés. Il doit lui-même chercher comment vivre, mais il serait souhaitable qu'il soit guidé par d'associations comme celles aidant les pauvres.

De ces propos l'objectif des entreprises ou associations est de guider ces personnes fragilisées, de les initier au monde du travail, ce qui facilitera leur insertion. Elles deviennent des ESI par le travail. Dans le cas de ces dernières

> *« On perçoit bien que leur finalité ne soit pas l'enrichissement de leurs membres mais l'insertion, qui se déploie par le biais d'une activité productive. Les acteurs se mettent en mouvement à partir d'une réaction partagée contre l'ampleur du chômage de longue durée avec la volonté d'agir localement en faveur de ce bien commun qu'est l'insertion dont les modalités de réalisation se précise dans l'action commune »*, précise (Lemaitre et al., 2005: 73).

Aussi, dans ces associations, la personne y accroit ses réseaux de sociabilité, y multiplie ses connaissances, y développent aussi ses compétences professionnelles. Cette approche suppose que « la réussite de la réinsertion sociale d'un délinquant repose à la fois sur la motivation et sur le capital humain et social. »

Dusabumukama ajoute : « *Le fait qu'il n'y a pas des associations qui les aident montre que l'Etat et la société civile ignorent les problèmes auxquelles font face les sortant de prison* ». Nous constatons donc, que ces ESI, en collaboration avec les familles et proches des anciens détenus, mèneront les anciens détenus vers une voix de réussite de son insertion. Ainsi, plusieurs travaux démontrent que la réinsertion par le travail a des effets sur la réduction de la récidive. Ainsi, selon l'enquête menée par Francis Simon (1999) dans six prisons anglaises cinq mois après la libération. Celles 15% des sortants insérés dans une entreprise et ayant une activité rémunérée commirent une infraction sérieuse comparée aux 28% de ceux qui cherchaient en vain un emploi et aux 75% qui n'avaient aucune intention de travailler.

Pour les 176 détenus interrogés, Simon affirme qu'ils furent eux-mêmes d'avis qu'un salaire régulier était un des meilleurs gages pour éviter la récidive.

En France, la recherche de Kensey et Tournier (2005) montre que les détenus qui déclarent une profession a l'écrou, soit ceux qui ont un capital d'employabilité plus grande, affirme un taux de récidive nettement plus bas que ceux qui se déclarent sans profession avec une différence particulièrement prononcée pour les infractions à haut risques de récidive comme le vol.

En analysant le résultat de ces enquêtes nous pouvons donc affirmer que la réinsertion socioprofessionnelle est un facteur de protection contre la récidive mais qu'elle nécessite d'être associé à d'autres pratiques de réinsertion. Ainsi, pour (Kensey et Tournier, 2005: 6), ceux qui réussissent leur insertion sont ceux, *« qui peuvent compter sur leur familles ou leurs amis dans la recherche du travail. Le fait de disposer d'un réseau de contacts sociaux est un facteur qui réduit le risque de récidive ».*

Il serait donc très bénéfique lorsque ces activités génératrices de revenu se fassent dans les structures ou la pluralité des différents intervenants comme les bénévoles, les travailleurs, les représentants des pouvoirs publics et de la société civile, permettent le renforcement de la mission d'insertion par le développement d'une activité productive, l'insertion sociale et professionnelle, des personnes fragilisées dont les anciens détenus.

5.3. La précarité socio-économique

La détention bouleverse sans doute la vie des familles des détenus, qui, confrontées aux difficultés financières ne parviennent pas à bien assister le détenu ou à bien assurer la réinsertion post carcérale. Partant des propos de nos enquêtes, nous allons développer dans les lignes suivantes quelques défis socioéconomiques auxquels, les familles ou les proches des détenus font face dans leur assistance pendant la période carcérale et après leur sortie de prison, dans le processus de leur réinsertion socioprofessionnelle.

5.3.1. Les faibles moyens financiers

Les coûts financiers liés à la juridiction du détenu, à l'assistance du détenu et même à la vie de la famille, aggravent la situation financière des familles si l'on croit les propos d' (Aubusson de Calarly, 1985:293), quand il le précise : « La prison, sanction pénale, toujours privilégiée en ce qui concerne les personnes défavorisées, appauvrit les détenus comme les familles ». Qu'en dites alors nos enquêtés ?

Pour Niyonkuru *:*

> *« […] Des conséquences ne peuvent pas manquer. Parce qu'il était chef de ménage, les revenus ont fortement diminué. Nous devons faire face à ce manque à gagner tout en continuant d'assurer la satisfaction des besoins familiaux, aussi en venant le voir. Malheureusement, nous pouvons passer 3 à 4 mois sans venir ici ou lui envoyer de l'argent par téléphone car la crise augmente du jour au jour ».*

Ces propos convergent avec l'idée de (Le Queau, 2000: 79)*: « La privation de liberté d'un membre d'une famille a pour conséquence de dépouiller celle-ci d'une partie de ses revenus […], le détenu n'a aucun revenu et ne peut donc plus couvrir les besoins de la famille ».* Même si l'auteur affirme que les détenus ne peuvent pas aider leurs familles, le cas de Nshimirimana semble remettre en cause cette idée.
Elle précise : *« […] des enfants souffrent beaucoup, au lieu que c'est moi qui l'aide, c'est plutôt lui (son mari) qui m'aide. Chaque soir, je viens ici récupérer des haricots cuits et quelque fois de la petite quantité de farine de manioc ou de maïs. Des conséquences sont énormes ».*

Ce cas ne prouve pas réellement que tous les détenus peuvent aider leurs familles, mais prouve plutôt la précarité de certaines familles des détenus. Il prouve également les faibles revenus des femmes laissées seules, qui n'ont pas quelque fois de travail, si on tient compte de (De Connick, 1982: 99) comme il le précise : *« la majorité des femmes des détenus ne travaillent et l'emprisonnement ne les forceraient pas à travailler.*

Ces couples se sont habitués à vivre avec des revenus nettement inférieurs à ceux d'une moyenne et compterait avant tout sur l'aide des organismes sociaux ou de leurs familles ».

Le fait que la détention aggrave les situations financières de ces familles déjà précaires est évoqué par (Dubois, 2018: 111) : *« Avoir peu ou pas de revenu engendre son lot de difficultés et plusieurs personnes judiciarisées sont dans des situations financières précaires avant même d'être en contact avec la justice ».*

Dusabe évoque *: « […], comme il n'y a pas de mari à la maison, les choses se passent mal. On a rien, être emprisonné pendant sept ans, ne croyez-vous pas que même les richesses qu'il avait sont terminées ? ».*

Bukeyeneza ajoute *: « En tant que père de famille et que c'était lui qui cherchait pour la famille, les conséquences économiques sont négatives ».*

Manirambona ajoute aussi *: « il y a de la pauvreté […] les élèves qui étudient n'évoluent pas ».*

La question de la distance à parcourir est aussi évoquée comme l'un des défis liés à l'assistance. Ainsi, Nsengiyumva l'évoque en ces termes *: « Il ne manquait pas de problèmes car c'était très loin. Ses visites nous coûtaient très chères ».*

Cela explique donc pourquoi *« les détenus demandent-ils à subir leurs peines privatives de liberté dans des prisons proches de leurs familles […] qui leurs permettraient de vivre plusieurs jours avec leurs familles »*, réitère De Connick.

Nous constatons donc que la détention d'une personne laisse autour d'elle, pas mal de difficultés dont celles financières. Cette situation rend difficile les possibilités d'assistance au détenu. Ces difficultés peuvent alors se prolonger jusqu'à sa sortie et sa réinsertion post carcérale n'aura pas également de base. D'où la possibilité de récidive. Ces dernières peuvent également être facilitées par le manque des ESI qui peuvent constituer une base dans la poursuite de l'insertion post carcérale de l'ancien détenu.

5.3.2. Trouver un emploi

Comme déjà évoquée, le travail énuméré est perçu aujourd'hui comme un outil par excellence pour la réinsertion sociale des personnes marginalisées ou en situation d'exclusion. C'est dans cette logique que (McAll, 1996: 16) donne un constant : *« Actuellement, plusieurs politiques sociales en vigueur visent à réinsérer les personnes sans emplois sur le marché du travail afin de tenter de résoudre les problèmes de pauvreté, de marginalité et de dépendance ».*

Dans ce contexte, les ex-détenus sont donc considérés par ces politiques, vu leur précarité socioéconomique. Cependant, dans le contexte des anciens prisonniers burundais, ces politiques sont absentes et sont obligées eux-mêmes de se débrouiller. C'est dans cette logique qu'ils éprouvent bon nombre de difficultés quant à l'obtention de l'emploi.

Ces difficultés liées à l'emploi inquiètent Ndayizeye :

> *« Trouver une activité génératrice de revenu est un enjeu non négligeable pour une personne qui vient de sortir de prison. Une personne dans la vie quotidienne a besoin de l'argent, même ceux qui font le mal cherchent de l'argent. Je vois qu'il faut une politique nationale qui s'occupe des questions des détenus libérés. Imagine, une personne emprisonnée plus de dix ans, s'il ne trouve pas d'associations qui l'aide dans*

ces premiers jours de libération, pensez-vous qu'il est facile pour lui de s'adapter ?non, non ! ».

Ces propos de notre enquêté vont dans la même logique avec l'idée de (Motiuk, 1996: 23) qui affirme, *« l'instabilité de l'emploi constitue un des principaux facteurs de risque. Les délinquants qui n'ont jamais occupé d'emploi risquent beaucoup plus de récidiver que ceux qui ont de l'emploi stable ».*

La question de l'emploi ne concerne pas seulement les ex- détenus, c'est une question qui hante la jeunesse burundaise, mais trouve chez les anciens détenus d'autres facteurs aggravant la situation comme le montrent (Turner et Petersilia, 1996: 147):

« *Les ex-détenus auraient souvent un manque d'expérience sur le marché du travail, un manque de compétence en matière d'emploi, une formation souvent absente et les lacunes au niveau de la motivation et les valeurs dites prosociales, le taux de chômage, condition de travail difficiles, la précarité des emplois, poids du stigmate carcéral, etc. ».*

Pour Nsabimana :

« Bon, […], ce qu'on ne peut pas ignorer, c'est que le temps passé en prison les prive de compétences. Les conséquences qui suivent sont fâcheuses car si on lit les appels d'offre, ils demandent des candidats expérimentés. Là, on exclut un bon nombre de personne dont les anciens détenus. C'est un fardeau pour nous leur famille car nous devons les aider dans presque tous. Sinon, ils commettent d'autres infractions. A la sortie, ils ont besoin des activités productives, petit à petit, ils seront intégrés dans la communauté. Il y a aussi une raison de former les prisonniers pour certains métiers afin qu'ils sortent avec des possibilités de se créer de l'emploi ».

Le facteur compétence aggrave la situation de l'accès à l'emploi pour les anciens détenus car

« par nécessite de survie et, afin de gagner en rentabilité économique, certaines entreprises sont de plus en plus tentées ou obligées de n'embaucher que les personnes les moins en difficultés sur le marché du travail. Ce qui se fait naturellement au détriment des personnes qui auraient le plus besoin de soutien (…) », souligne (Zouache, 2012: 93).

Quant à la problématique de l'obtention de l'emploi après la libération, bon nombre de nos enquêtés (47/75 soit 63%) ont souligné l'importance de la formation professionnelle que devraient bénéficier les détenus, comme un levier de l'employabilité à leur sortie. L'importance ou la question de cette formation a été l'objet de débat, pour certains auteurs. Ainsi, (Gillis, 1996: 20) affirme : *« Au-delà du fait que le travail occupe et structure la vie quotidienne du détenu, il leur permettrait d'acquérir des habilités et des connaissances pouvant être utiles sur le marché du travail ».*

Cette idée de ces auteurs n'est pas loin de celle de (Gwermain et Goulet, 1998: 49) : *« La participation à des programmes axées sur l'employabilité aiderait le détenu à acquérir des compétences professionnelles bénéfiques sur le marché du travail, facilitant ainsi la réinsertion socioprofessionnelle ».*

Ces formations offrent aux détenus multiples possibilités qui les permettront de s'adapter dans l'exercice d'une activité génératrice de revenu avec compétence. Aussi, *« ces programmes prépareraient les individus à intégrer la société, en travaillant dans des conditions réelles, tout en assurant un environnement contrôle et sécuritaire pour la population »*, ajoute, (Desrosiers, 2006:71).

Les compétences professionnelles rendront donc compétitif l'ancien détenu sur le marché du travail. Néanmoins, le chômage est aussi un des facteurs explicatifs de la récidive pour les anciens prisonniers, comme le montrent (Jacobs et al., 1984: 79) :

> *« Le taux de récidive est également attribuable aux coûts sociaux entrainés par le chômage massif chez les ex détenus ».* Il ajoute *: « Même si le travail n'est pas la solution à tous les problèmes de la criminalité, il est quasi impossible de réinsérer un détenu sans emploi ».* Le travail est donc nécessaire pour une meilleure réinsertion après libération.

5.3.3. L'accès au logement après la libération

Bien que la période de l'incarcération soit difficile pour le détenu, celle correspondant à la libération relève également des soucis, surtout pour ceux dont les liens sociaux sont disloqués. La question qui se pose est celle de savoir, si le lieu d'arrivée favorise la réintégration sociale. Où va se loger ? En famille d'accueil ? Dans sa famille ?

Pour certains de nos enquêtés, continuer à nouer des amitiés avec ses anciens amis sera synonyme d'un nouveau emprisonnement.

Niyonkuru l'évoque : *« Pour bien suivre son comportement, il doit d'abord arriver dans la famille, pour y vivre et y recevoir des conseils. Mais, le grand risque que nous courons est celui de nouer de relations amicales avec la bande de ses anciens amis. Le grand intérêt pour nous sera de les séparer ».*

Les inquiétudes de notre enquêté sont significatives car le milieu nouvellement intégré, au lieu de le changer, peut l'enfoncer dans le crime car, *« l'appartenance à un quartier de mauvaise réputation rend difficile la sortie de la criminalité »*, évoque (Chantraine, 2017: 87). Malgré le stigmate carcéral pesant sur la personne sortant de prison et sur son entourage, les familles préfèrent l'héberger, comme nous fait le point Nshimirimana :

> *« Nous n'avons pas considéré la gravité du crime qu'elle avait commise. Nous l'avons donné une chambre dans la maison où nous habitions à l'époque de sa sortie et tous le nécessaire. Avec mon mari, nous avons eu l'occasion de dialoguer avec elle sur les fautes commises, et lui avons donné des conseils. Elle a vécu chez nous plus d'une année ».*

L'accueil réservé aux sortants de prison, peut déterminer leur parcours d'après la prison.

Ainsi,

> « *Certains anciens détenus prévoient de retourner dans leur environnement initial. Les retrouvailles avec les proches fantasmées sous la forme de fêtes de retour, de grand repas en famille, …offrent à l'ex détenu, l'idée de pouvoir à nouveau ouvrir et fermer les portes de son habitat, certains symbolise spatialement le retour à la liberté. Mais, ce processus demandera un temps d'adaptation face à un monde qui aurait changé durant son absence, notamment les relations familiales* », réitère Chantraine.

Pour d'autres enquêtés, ils ne vont rien changer. Ntirampeba en est l'exemple :

« Il va continuer à vivre là où il vivait avant son incarcération et faire ce qu'il faisait comme à l'accoutumée ».

Dans ces propos, deux éléments sont à évaluer : vivre le même endroit qu'avant et faire la même activité. Dans ce cas, l'ex-détenu aura des grands risques de récidive car il aura à rencontrer les mêmes personnes et à vivre peut être dans les mêmes conditions qui ont déterminé sa détention. Notons que l'accès à un logement dans un autre milieu que celui où il a vécu auparavant, permettrait à l'ex- détenu de se séparer de ses anciens amis et anciennes habitudes. Il a été décrit par beaucoup de nos enquêtés (56/75) comme un des facteurs de réussite menant vers une amélioration d'autres problématiques que peut rencontrer le détenu.

En concluant, nous affirmons qu'en partant des propos de nos enquêtés, nous avons pu analyser les principaux défis liés à l'assistance du prisonnier et ceux liés à la réinsertion après sa sortie. Ainsi, le stigmate carcéral pèse lourd sur les familles des détenus. Elles sont porteuses d'une autre image souvent négative, d'où elles sont disqualifiées. L'exclusion de ces familles est un facteur qui handicape l'assistance du détenu car elles sont laissés seules.

Les relations avec ses proches se détériorent car les familles sont perçues comme responsable du crime. Elles sont stigmatisées. De même, le temps que le détenu passe en prison ne cesse d'avoir des conséquences sur son mode de vie après la libération. Elle doit s'adapter à la vie carcérale et par la suite peut le marquer jusqu'à sa sortie, c'est la prisonniérisation. Cette dernière peut alors, dans les premiers jours de sa libération rendre difficile son insertion, ce qui demande un effort particulier de la part du détenu afin d'y sortir et ensuite s'y adapter.

L'autre défis lié à l'insertion relevé par son enquêté est l'absence des ESI. Les familles soulignent que ces entreprises dont l'objectif principal est la réinsertion par le travail, auraient une importance capitale dans l'orientation vers la réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus. Leur absence est donc un handicap car, les familles seules ne peuvent pas leurs offrir tous ce dont ils ont besoin pour être réinsérer.

La précarité socioéconomique est aussi pour les familles enquêtées, un enjeu de taille qui handicape à la fois l'assistance du détenu en prison et la participation à la réinsertion socioprofessionnelle après sa libération. Les faibles moyens financiers dont disposent ces familles aggravés par les coûts liés aux déplacements, les dettes, les faibles revenus, …sont autant de facteurs qui rendent difficile l'assistance du détenu. Les difficultés de trouver de l'emploi pour les anciens détenus est aussi un autre facteur évoqué par les enquêtés comme défis lié à l'insertion post carcérale.

Le manque d'emploi n'est pas un problème qui guette seulement les anciens détenus, mais le manque de compétence, le stigmate carcéral, la précarité des emplois, constituent un problème de plus pour recevoir de l'emploi. L'autre défi lié à l'insertion que rencontrent les familles est le milieu dans lequel l'ex-détenu vit dans les premiers jours de sa libération. Elles souhaitent que les ex- détenus ne retournent pas vivre dans les milieux où ils peuvent vivre dans les mêmes conditions qui ont favorisées leur incarcération. Ils devraient aussi se méfier de leurs anciens amis. Notons à toutes fins utiles que, d'autres défis comme la dépendance du prisonnier après sa sortie (10/75), la vulnérabilité psychique et psychiatrique (13/75), ont été relevés comme des facteurs handicapant la réinsertion socioprofessionnelle post carcérale du détenu.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de notre travail dont l'objectif était d'analyser comment les familles participent à la réinsertion sociale post carcérale de leurs membres et d'analyser les défis y relatifs, il nous est donc important de jeter un regard sur les grandes lignes qui l'ont marqué, la méthodologie suivie et les résultats de terrain.

Ainsi, notre travail est fait de deux parties. Au cours de la première partie, nous l'avons dédiée au cadre théorique et méthodologique. Nous avons montré et justifié le contexte dans lequel s'est fait notre travail. Nous avons montré également les objectifs poursuivis par cette recherche et les hypothèses qu'on s'est servies comme fil conducteur tout au long de ce travail. Nous avons décrit les procédures mises en jeu pour recueillir les données de recherche. Dans cette partie, nous avons montré les grandes idées qui tournent autour de la prison dans la société contemporaine.

La deuxième partie a été consacrée à la présentation, à l'analyse des données et à l'interprétation des résultats de notre recherche. Après l'analyse des données, nous tenons à affirmer que l'objectif général qui consistait à analyser les stratégies mises en œuvre par les familles des anciens détenus dans le processus de réinsertion post carcérale et les défis y relatifs a été atteint. D'une manière analogue, d'après nos enquêtés, il faut commencer par assister le détenu tant qu'il est encore en prison et ce, dans le but d'accompagner et préparer le détenu à la sortie. Par cette assistance, les familles visent à maintenir les liens familiaux et/ou conjugaux, ce qui permettra aux détenus de conserver les bonnes relations avec son entourage social.

Afin que le libéré soit facilité dans son intégration post carcérale, les familles essaient d'aider leurs membres détenus à créer une activité génératrice de revenu, laquelle (la plus citée est le commerce) peut se faire et se poursuivre après sa sortie. Ce qui sera d'ailleurs la base de son réinsertion sociale. La réussite de cette dernière baisse si l'on croit les propos de nos enquêtés, le risque de la récidive.

Les familles procèdent aussi à la réinsertion socioprofessionnelle pour assurer la réussite de la réinsertion post carcérale. Ainsi, la pratique de la justice restauratrice a été évoquée. Il faut aussi veiller à ce que la réinsertion professionnelle soit assurée. Dans cette logique, il faut trouver de l'emploi pour l'ex -détenu car, le travail constitue une base de stabilité de toute personne. Après la sortie, les familles accueillent leurs membres libérés dans le but de les guider dans les premiers jours de libération.

Elles appellent pour ceux qui étaient à l'école de reprendre le chemin de l'école ou de rejoindre les centres de formation pour métier. L'aide aussi aux services sociaux, comme l'aide en argent, couvrir les frais des soins de santé sont aussi l'apanage de ces familles. Tout cela dans le seul but de favoriser une meilleure réinsertion sociale post carcérale réussie.

En partant des propos de nos enquêtés, des défis liés à l'assistance du prisonnier et à la réinsertion socioprofessionnelle de l'ancien détenu ne manquent pas. Ainsi, le poids du stigmate carcéral est un défi majeur pour ces familles. Elles sont le plus souvent associées aux crimes commis et disqualifiées. Elles sont aussi stigmatisées, isolées, ce qui limite l'exercice de l'assistance et du suivi de ces libérés. La prisonniérisation constitue aussi un défi de réinsertion dans les premiers jours de libération, selon toujours les propos de nos enquêtés. Le détenu aurait appris certaines valeurs, pratiques et la culture carcérale qu'il a intériorisée et l'adaptation à la vie sociale post carcérale demandera un processus d'une nouvelle éducation qui prendra du temps. Le détenu s'est donc immergé dans la culture carcérale qu'il faudra pourtant oubliée.

L'absence des ESI ayant comme but l'insertion des personnes fragilisées sur le lieu du travail constitue un autre défi lié à la réinsertion professionnelle. Les ex- détenus par leurs fragilité et vulnérabilité sociale, leur manque de compétences,… sont les plus souvent exclus sur le marché du travail, ce sont dans ce cas les familles qui peinent. La précarité socioéconomique constitue également un défi majeur de la réinsertion sociale post carcérale des ex-détenus. Les faibles moyens financiers, les difficultés liées à trouver de l'emploi, le retour de l'ancien détenu dans le milieu ou communauté qui peut favoriser aussi l'émergence des anciennes circonstances liées à son emprisonnement,… sont autant de défis qui handicapent l'exercice de la réinsertion sociale post carcérale par les familles. La question de la vie carcérale et post carcérale reste encore peu exploitée. Il faut donc multiples études sociologiques pour étayer les problématiques liées à la vie post carcérale.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

Abric, J. (1996). *Exclusion sociale et Insertion et Prévention.* Saint-Agne: Editions ERES.

Aillet, V. (2000). *De l'anomie à la déviance. Réflexions sur le sens et la mesure du désordre social.* Paris: Chevaleret.

Andre, L. (1892). *La récidive.* Paris: Chevalier-Marescq.

Auvergnon, P. (2015). *Droit du Travail en Prison: D'un déni à reconnaissance.* Bordeaux: Presses Universitaires de Bordeaux.

Auvergnon, P. (2018). *"Travail Pénitentiaire".in Répertoire de droit du travail.* Paris : Dalloz.

Baechler, J. (1980). *A strategic theory: Suicide and life.* New York: Free Press.

Baltard, L.-P. (1829). *Architectinographie des prisons.* Paris: Le seuil.

Barel, Y. (1990). *Le grand intégrateur.* Paris: Connexions.

Beaurepaire, C. (2009). *Non-lieu: Un Psychiatre en Prison.* Paris: Fayard.

Beaurepaire, C.(2012). *La vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison.* Revue du MAUSS: Editions La découverte.

Beck, U. (2001). *La société du risque.* Paris : Aubier.

Becker, H. (1963). *Outsiders. Studies in the sociology of Deviance.* New York: Free Press.

Berger et Luckman. (1986). *La construction sociale de la réalité.* Paris: Meridiens.

Bourdieu, P. (1972). *Esquisse d'une théorie de la pratique.* Paris: Points.

Bouregba, A. (2016). *La réinsertion et les liens familiaux.* Paris: Dunod.

Brugiraux, M. (2002). *Architecture carcérale:Histoire des peines.* Paris : PUF.

Castam, N. (1984). *Le régime des prisons au 18eme siècle.* . Génève: Libreries des méridiens.

Castel, R. (1995). *Les méthamorphoses de la question sociale.* Paris: Fayard.

Chantraine, G. (2004). *Par-delà. Les murs: Expériences et trajectoires en maison d'arrêt.* Paris: PUF.

Chatelier, L. (1987). *L'Europe des dévots.* Paris: Flammarion.

Chauvenet, A. (1996). *Approches de la prison.* Bruxelles: De Boeck.

Chauvot, A. (2000). *Prison et privation de liberté dans l'Antiquité classique.* Paris: De Boccard.

Claes, M. (2003). *L'univers social des adolescents.* Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.

Clemmer, D. (1940). *The Prison Community.* New-York: Holt.

Cloutier et Drapeau. (2008). *Psychologie de l'adolescence* (éd. 3e). Montréal: Gaetan Morin.

Combessie, F. (2013). *La prison: Quelles fonctions?* Paris: Les cahiers français.

Cope, M. (2010). *Coding Transcripts and Diaries.* New York : Routledge.

Cormier, B.-M. (1975). *The watcher and watched.* Montréal : Tundra Books.

Cornu, G. (2005). *Vocabulaire juridique.* Paris: PUF.

Cote, G. (2005). *Vers une modélisation de la violence exprimée en milieu carcérale.* Paris: Forensic.

Cusson, M. (2000). *La criminologie.* Paris: Hachette supérieur.

Dardot, P. (2010). *La nouvelle raison du monde:Essai sur la société néolibérale.* Paris: La découverte.

David, C. (1979). *La souffrance, pour quoi faire?* Paris: Le nouvel observateur.

De Beaumont, G. (1845). *Le système pénitentiaire aux Etats -unis et son implication en France.* Paris: Librairie de charles Gosselin.

De Landsheere, G. (1977). *La formation des enseignants demain.* Paris: Casterman.

Defourney, J. (2001). *Introduction. From Third Sector to social Enterprise.* London: Routledge.

Denis et al. (2001). *Individu et société* (éd. 3e). Montréal: Cheneliere Education.

Diederich, N. (2013). *Les naufragés de l'intelligence.* Paris: La decouverte.

Dickson, S. (2014). The language of stigmatisation and the mark of violence. London. The Smith Press.

Digneffe, F. (1993). *Socialisation et Déviance. Les origines de la persepective interactionniste.* Paris: PUF.

Dililio, J. (1987). *Governing prisons.* New York: Free press.

d'Ogostino et al.,. (2008: 76). *Dictionnaires de sciences économiques et sociales.* Paris: Editions Boreal.

Dorselaer, J. (1985). *Méthodologie pour réaliser un travail de fin d'etudes.* Bruxelles: De Boeck.

Dubar, C. (2002). *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles.* Paris: Armand Colin.

Dubet, F. (1990). *Socialisation des acteurs et sujet social.*Bruxelles: Pierre Mardaga.

Duport A-F. (1827). *Discours sur l'établissement des jurés, la police de sûreté et la justice criminelle.* Paris : Edition Bellon.

Durkheim, E. (1897). *Le Suicide: Etude de Sociologie.* Paris: F. Alcon.

Elias, N. (1986). *Engagement et distanciation.* Paris: Fayard.

Ellis, D. (1984). *Crowding and prison violence: integration of research and hteory criminal justice and behavior.* New York: Free Press.

Falque, E. (1978). *La sortie de Prison.* Paris: Edition speciale.

Fauconet, P. (1920). *La responsabilite. Etude de sociologie.* Paris: Alcan.

Fertinger et Katz. (19). *Les méthodes de recherche dans les sciences sociales.* Paris: PUF.

Foucault. (1975). *Surveiller et Punir: Naissance de la prison.* Paris: Gallimard.

Franssen, A. (1997). *Balises et écueils d'une sociologie du sujet.* Paris: L'Harmattan.

Gaboriau, P. (1993). *Clochard.* Paris: Julliard.

Gallie et al. (2002). *Social Precarity and Social Integration.* Bruxelles: EORG.

Gauthier et al. (1997). *Les 15-19ans. Quel présent? Quel avenir?* Sainte-Foy: Les Presses de l'Universite Laval.

Goffman, E. (1961). *Asile.* Paris: Editions de Minuit.

Goffman, E. (1963). *Stigmate, les usagers sociaux du handicap.* Paris: Editions de Minuit.

Goffman, E. (1968). *Asiles.* Paris: Editions Minuit.

Guillaume, L. (1878). *Le Congres pénitentiaire internationnal de Stockholm.* Paris : PUF.

Guyot, J.-N. (1784). *Répertoire Universel et raisonnée de juriprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale.* Paris: Visse.

Kellerahls, J. (1984). *Microsociologie de la famille. Que sais-je?* Paris: PUF.

Kerner. (2003). *Restoration justice: theoritical Foundations Validation.* Devon: William Publishing.

Le Queau, P. (2000). *L'autre peine.Enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles des détenus,.* Paris: CREDOC.

Lecomte, J. (2012). *Sortir de (la) prison: Entre don, abandon et pardon.* Paris: La Découverte.

Lecu, A. (2013). *La prison, un lieu de soins?* Paris: Les Belles Lettres.

Leduc, C. (2000). *Suicides in Quebec penitentiairies.* Quebec: Forum Press.

Liebling, A. (1999). *Prison suicide and prisonner coping.* Chicago: The university of Chicago Press.

Lone, M. (2018). *Une fenêtre entre deux murs: femme de détenu.* Paris: Editions Rapois.

Ly, I. (1982). *Toile d'Araignées* . Paris: Harmattan.

Maruna, S. (2001). *Making Good.* Washington DC: APA Press.

Marwan, M. (2012). *Les sorites de la délinquence.* Paris: La découverte

Mayo, D. (1992). *Whats is being Predicted?* New York: Guilford.

Méda, U. (1995). *Le travail, une valeur en voie de disparution.* Paris: Flammarion.

Monaco, G.-L. (2016). *Les représentations sociales.* Bruxelles: De Boeck.

Mucchielli, A. (2006). *Les processus intellectuels fondamentaux sous-jacents aux techniques et méthodes qualitatives.* Paris: PUF.

Neve, M. (2002). *Le guide du prisonnier.* Bruxelles: Labor.

Norbert, E. (1997). *Logiques d'exclusion: Enquêtes sociologiques au coeur des problèmes d'une communauté.* Paris: Fayard.

Olds et Papalia. (2005). *Psychologie du dévéloppement humain.(6e ed.).* Montreal: Chenélière McGraw-Hill.

Ormoston, R. (2013). *Qualitative research: a guide for social science students and researches.* Toronto: University of Toronto Press.

Parsons, T. (1977). *Social systems and the evolution ofaction theory.* New York: Free Press.

Paugam, S. (2002). *La disqualifaction sociale: Essai sur la nouvelle pauvreté.* Paris: PUF.

Paugam, S. (2014). *L'intégration inégale.* Paris: PUF.

Perrot, M. (2001). *Les ombres de l'histoire.* Paris: Flamarion.

Petersilia, J. (2003). *When Prisonners come home. Parole and prisonner Reentry.* New York: Oxford University Press.

Petit, J. (2002). *Histoire des prisons en France(1789-2000).* Paris: Editions Privat.

Poupart, J. (2004). *Au dela du système pénal.L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciarises et marginalisés.* Quebec: Presses Universitaires de Quebec.

Pronovost, G. (2004). *Les valeurs des jeunes. regard sur la jeunesse au quebec.* Sainte-Foy: Les Presses de l'Universite Laval.

Reboul, O. (1983). *Qu'est-ce qu'apprendre?* Paris: PUF.

Ricordeau, G. (2008). *La famille au risque de la prison: Solidarités et coûts sociaux de l'incarcération.* Paris: PUF.

Rocher, G. (1992). *Introduction la sociologie générale.* Lasalle: Editions Hurtubise HMH Ltee.

Roman, P. (2016). *Les relations parent-enfant en prison: Entre attentes parentales et empêchements.* Paris: PUF.

Rostaing, C. (2011). *Processus de stigmatisation en prison. De la réussite de resister.* Paris: Editions du CNRS.

Shneidma, E. (1985). *Définition of suicide.* New Jersey: Jason Aronson.

Tansi, L. (1983). *L'ante-peuple.* Paris: Le Seuil.

Thiel, M. (2013). *Faites que je ne meurs pas vivant.* Paris: Fayard.

Tourant, C. (2012). *La Famille à l'epreuve de la prison.* Paris: PUF.

Vacheret, M. (2005). *Gestion de la peine privative de liberté. regards sur la mise en oeuvre concrête d'un modèle relationnel.* Paris: RICPS.

Ventre, A.-M. (2010). *A quoi sert la prison? Enquête de la prison républicaine, enquête sur la prison contemporaine.* Paris: Cahiers de la securite.

Visher, C. (2007). *Returning Home: Emerging findings and policy lesaons about prisonner reentry.* New York: Spring.

Walter, I. (1974). *Men released from Prison.* Toronto: University of Toronto Press.

Webster D & Martin J.P (1971).The Social Consequences of Conviction. London: Heinemann Educational.

Zouache, Y. (2012). *La réinsertion des detenus par l'activite economique en France. Pour la solidarite.* Paris: PUF.

2. Articles.

Andreia Lemaître, Marthe Nyssens et Alexis Platteau (2005). "Entreprises d'insertion: Entre idéal-type et institutionnalisation". Recherches sociologiques,Vol.36, n°1, pp.61-74.

Annie Kensey et Pierre-VictorTournier(2005). "Sortants de prison. Variabilité des risques de retour". Cahiers de demographies pénitentiaires, Vol 9, n°17, p.6.

anxiety". Criminal Justice and Behavior, Vol.14,n° 4, pp.427-447.

Bastien Quirion (2012). "Réformer, Réadapter ou responsabiliser le détenu". Déviance et société, Vol.36, n°3, pp.339-355.

Bruno Aubusson de Calarlay (1985). "Homme, peines et infractions: La légalite et l'inégalité", Année sociologique, vol.8 n°35, pp.275-309.

David Morgan (1993). "Qualitative content analysis: A guide to Paths not Taken". Qualitative Health Research, Vol.3, n°1, pp.112-121.

Doris Layton Mackenzie (1987). "Age and adjustment to prison: interaction with attitudes and

Christa Gillis(1996). "L'emploi des detenus. L'importance croissante des compétences générique": Forum: Recherche sur l'actualité correctionnelle,Vol. 8, nº1, pp.18-20.

Christopher McAll (1996). "L'aide sociale: Ce que tout le monde sait, mais que personne veut savoi"r. Interface ,Vol.17, nº2, pp.14-23.

Friedrich Losel(2007). "Counterblast: The prison overcrowding crisis and some constructive persepectives for crime policy". The Howard Journal of criminal and Justice,Vol.46, nº5, pp.512-519.

Gerard De Connick (1982). "La famille du détenu: De la suspicion à l'idéalisation". Déviance et Société. Vol. 6 nº1 pp. 83-103.

Guy Lemire (1984). "La sentence minimale d'emprisonnement de 25ans: Pricipes et pratques". Revue canadienne de criminologie, Vol.26, nº4, pp.459-466. Géneviève Vinsonneau (2000). "Socialisation et identité". Sciences humaines, Vol.11, nº 110, p.25.

Helene Eigenberg (2000). "Correctional Officers and Their Perceptions of Homexuality Rape and Protitution in male Prisoners". The Prison Journal, Vol. 80, nº 4, pp. 415-433.

Heather Stuart (2003). *Stigmatisation:* "Leçons tirées des programmes visant sa diminution". Santé mentale au Quebec, Vol. 28, nº1, pp.54-72.
Ireland Jane and Archer John (1996). "Descriptive analysis of bullyingin male and femal prisoners". Journal of Community and Applied Social Psychology, Vol. 6, nº1,pp 35-47.

Isabelle Van Pevenage (2010). "La recherche sur les solidarités familiales". Idées économiques et sociales,Vol.19, nº4, pp.6-15.

Jean-Marc Dutrenit.(1993). "Déterminisme ou liberté? Paradigmes scientifiques et intervention sociale". Service social, Vol. 42, n° 3, p. 103-136.

James Jacobs, Richard McGahey, Robert Minion(1984). "Ex-offenders employment , recidivism, manpower policy". Crime and Delinquency, Vol.30, nº4, pp.76-89. Marc Baader et Evelyne Shea (2007). "Le travail pénitentiaire.Un outil de lutte contre la recidive"? Champ penal, Vol.4 nº10,pp.60-83.

John Laub et Robert Sympson (1993). "Turning Points in the life course: Why change matters to the study of crime". Criminology. Vol. 3, nº1, pp. 301-326.

Larry Motiuk (1996). "L'emploi des délinquents: Un objectif pour la réduction du risque et des besoins". Recherches sur l'actualité correctionnalité, Vol. 8, nº1, p. 22-24.

Margarete Sandelowiski (1995). "Qualitative analysis: What is and how to begin". Researsch in Nursing and health, Vol.18, nº40, pp.371-375.

Paul Gendreau (1998). "L'incidence de l'emprisonnent sur la récidive". Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle, vol. 10, nº 3, p. 15-18.

Pauline Morris (1965). "Prisonners ans their families". The Prison Journal, Vol.46, nº 2, pp.35-46.

Robert Castel (1994). "La dynamique des processus de margnalisation: de la vulnérabilité à la desaffiliation". Cahiers de recherche sociologique. Vol.5 nº22, p. 11–27

Richard McCorkle (1992). "Personnal precautions to violence in prison". Criminal and Behavior, Vol.19, nº 2, pp.160-173.

Sara Johnson et Brian Grant(2000). "Resultats de la mise en liberté des delinquents purgeant une peine de longue durée". Service correctionnel du Canada, Vol.12, nº3, pp.18-22.

Taboada Leonetti (1994). "La désinsertion sociale. Déchéance sociale et processus d'insertion". Recherche et Prévisions ,Vol. 38, nº1, pp.77-88.

Turner Susan et Joan Petersilia. (1996). "Wotrk release inwashington: Effects on recidivism and correction costs". The prison journal, Vol.76, nº2, pp.138-151.

William Nugent, Mona Williams, Mark Umbreit (2003). "Participation in victim-offender mediation and the prevalence and severity of subsequent delinquent behavior:A mrta-Analysis". Utah Law Review, Vol. 14, nº 6, pp. 408-416.

3. Mémoires et thèses

Aquire, M. (2018). *Après la prison,quelle place pour la réinsertion? Accompagner les personnes incarcérées dans leur sortie de détention. Mémoire.* Montréal: Université de Montréal

Bony, L. (2014). *De la prison, on peut voir la ville? Continuum carcéral et socialisation résidentielle, thèse de doctorat.* Université paris 10 Nanterre.

Charmillot, M. (2000). *Socialisaton et lien social en contexte africain: une etude de cas autour du sida dans la ville de Ouahigouya(Burkina Faso). Thèse de doctorat.* Génève: Université.

Chevalier, D. (2003). *Les chemins de l'insertion: Une étude empirique menée dans cinq dans cinq pays européens pour une meilleure compréhension des processus d'insertion, d'exclusion et de reproduction des inégalites sociales. Thèse de doctorat.* Université de Nancy.

Desrosiers, M. (2006). *La place du travail dans la réinsertion des exdétenus. Persepective des agents de libération conditionnelle, mémoire.* Montréal: Universite de Montreal.

Dubois, M.-E. (2018). *La réinsertion Sociale. Les defis rencontrés à la suite d'une détention fédérale ou provinciale: Mémoire.* Montréal: Université de Montréal.

Febrer, M. (2009). *Enseigner en Prison: Entre contraintes, Incertitudes et Expériences.* These de Doctorat.Université de Bordeaux.

Gauvin, C. (2001). *L'intégration sociale comme facteur de protection à la solitude des jeunes.* Université de Quebec.

Guenat, C. (2016). *Le retour en communauté des personnes âgées: Entre marginalisation et insertion, des expériences plurielles.* Montréal: Université de Montréal.

Gwermain et Goulet. (1998). *Analyse des facteurs environementaux et personnels à l'origine des difficultés de réinsertion socioprofessionnelle des 18-30 ans ayant eu des demeles avec la justice: Essai de Maitrise.* Quebec: Universite de Laval.

Lable, J.-F. (2015). *Sortie et Sortants de prison: Une réinsertion déterminée.* Guyancourt.

Université Paris-Saclay.

Magnan, I. (2011). *Etre parent d'un fils adulte détenu: Conséquence et soutien. Mémoire, Université de Quebec.*

Margot, M. (2016). *L'aide légale aux détenus. Avant, pendant et après leur condamnation. Mémoire, Université de Liège.*

Nadia, M. (2009). *Support Social et réintegration professionnelle d'anciens détenus,Liens et Enjeux. Mémoire, Haute Ecole de Sante Sociale Valais.*

Senechel, J. (2003). *La contribution des maisons de jeunes de l'Outaouais urbain la prevention des difficultés d'insertion socioprofessionnelle chez les jeunes.* Quebec: Université de Quebec.

4**. Rapports et autres documents**

Melanie Bertrand et Severine Clinaz (2017). Sortir de prison. Vers une transition réussie: Rapport du cycle de réflexion. La CAAP.

Claudio Besozzi (2000). Rapport sur la récidive après une peine privative de liberté. Confédération Suisse: Département fédéral de justice et police, Berne.

Magali Borzycki (2007). *Prisonnier Reintegration Post-Realise.* Final Report. Canberra: Australian Insitute Of Criminology.

Magali Borzycki (2005). *Interventions for prisoners returning to the community.* Final Report. Canberra: Australian Institute of Criminology.

Gilles Chantraine (2017). *Favoriser l'accès au logement des personnes sous main de justice.* Rapport d'Etude: CNRS.

Nancy La Vigne, Elizabeth Davies, Tobi Palmer and Robin Halberstadt(2008). *Release Planning for Successful Reentry. A guide for correctionals, Service Prociders, and Community Groups.* Urban institute justice Policy center. RESEARCH REPORT.

Whiters, L. (2003). Document. *Une approche et une politique strategique visant à repondre aux besoins des familles des contrevenants. : Securité, respect et dignité: Regroupement canadien d'aide aux familles des détenus.*

Lawrence William Sherman **et** Heather Strang. (2007). *Restorative justice. The evidence.*Final Report: The Smith institute.

5. Liste et identification des enquêtes

Nom	**Age**	**Profession**	**Lieu de rencontre**
1. Mumberega	63	Enseignante	Prison de Gitega
2. Niyibona	32	Cultivatrice	Prison de Gitega
3. Ariella	27	Cultivatrice	Prison de Gitega
4. Irakoze	25	Cultivatrice	Prison de Gitega
5. Niyibigira	38	commerçante	Prison de Gitega
6. Dusabumukama	21	Etudiante	Prison de Gitega
7. Godelieve	29	Sœur	Prison de Gitega
8. Kaneza	31	Cultivatrice	Prison de Gitega
9. Irakoze	26	Cultivatrice	Prison de Gitega
10. Bandyatuyaga	57	Cultivateur	Prison de Gitega
11. Ndayizeye	23	Sans	Prison de Gitega
12. Niyonkuru	22	Sans	Prison de Gitega
13. Nshimirimana	21	Cultivatrice	Prison de Gitega
14. Nzeyimana	32	Cultivatrice	Prison de Gitega
15. Nteziminwe	57	Cultivateur	Prison de Gitega
16. Ntungane	47	Chauffeur	Prison de Gitega
17. Kezakimana	28	Infirmière	Prison de Gitega
18. Ntirampeba	56	Agronome	Prison de Gitega
19. Niyonkuru	30	Etudiant	Prison de Gitega
20. Nshimirimana	23	Etudiante	Prison de Gitega
21. Manirambona	21	Elève	Prison de Gitega

22. Dusabumukama	31	Commerçante	Prison de Gitega
23. Bukeyeneza	37	Médecin	Prison de Gitega
24. Muhimpundu	24	Sans	Prison de Gitega
25. Niyokwizera	27	Cultivatrice	Prison de Gitega
26. Nkenguburundi	38	Cultivateur	Prison de Gitega
27. Nshimirimana	23	Cultivatrice	Prison de Gitega
28. Nsengiyumva	33	Enseignante	Prison de Gitega
29. Nsabmana	43	Enseignante	Prison de Gitega
30. Niyonkuru	28	Commerçant	Prison de Gitega
31. Amissi	51	Chauffeur	Prison de Musaga
32. Nshimirimana	45	Commerçant	Prison de Musaga
33. Nshimirimana	25	Etudiant	Prison de Musaga
34. Dusabe	45	Chauffeur	Prison de Musaga
35. Nsabimana	23	Commerçant	Prison de Musaga
36. Irakoze	21	Etudiant	Prison de Musaga
37. Niyonkuru	34	Cultivateur	Prison de Musaga
38. Nshimirimana	28	Sans	Prison de Musaga
39. Irakoze	24	Sans	Prison de Musaga
40. Nsengiyumva	47	Cultivateur	Prison de Musaga
41. Dusabe	23	Etudiant	Prison de musaga
42. Manirambona	43	commerçant	Prison de Musaga
43. Niyonkuru	28	Cultivateur	Prison de Musaga
44. Nsabimana	46	Cultivateur	Prison de Musaga

45. Nshimirimana			Prison de Musaga
46. Nshimirimana			Prison de musaga
47. Nshimirimana			Prison de Musaga
48. Nshimirimana			Prison de Musaga
49. Nshimirimana			Prison de Musaga
50. Nshimirimana			Prison de Musaga
51. Nshimirimana			Prison de Musaga
52. Nshimirimana			Prison de Musaga
53. Nshimirimana			Prison de Musaga
54. Nshimirimana			Prison de Musaga
55. Nshimirimana			Prison de Musaga
56. Nshimirimana			Prison de Musaga
57. Nshimirimana			Prison de musaga
58. Nshimirimana			Prison de Musaga
59. Nshimirimana			Prison de musaga
60. Nshimirimana			Prison de Musaga
61. Nsabimana	35	Chauffeur	Ville de Gitega
62. Ntirampeba	29	commerçant	Ville de Gitega
63. Ndayizeye	45	commerçant	Ville de Gitega
64. Niyonkuru	29	Planton	Ville de Gitega
65. Nshimirimana	42	Veilleur	Ville de Gitega
66. Irakoze	26	Sans	Ville de Gitega
67. Nsengiyumva	56	Sans	Ville de Gitega

68. Ntirampeba	47	Macon	Ville de Gitega
69. Nzeyimana	26	Sans	Ville de Gitega
70. Nshimirimana	53	Cultivateur	Ville de Gitega
71. Nshimirimana	34	commerçant	Ville de Gitega
72. Nshimirimana	49	Chauffeur	Ville de Gitega
73. Nshimirimana	29	Commerçante	Ville de Gitega
74. Nshimirimana	57	commerçante	Ville de Gitega
75. Nshimirimana	39	Sans	Ville de Gitega

NB. Ceux dont leurs âges et profession n'ont pas été indiqués sont ceux qui n'ont pas voulu que leurs identités soient révélées.

ANNEXES

I. Guide d'entretien

1. Pouvez-vous vous présenter ?
 - Que faites-vous ?
2. Votre prisonnier(e) est-il/elle emprisonnée combien de fois ?
3. Comment avez-vous accueilli l'emprisonnement du votre ?
 - Manifestait-il/elle des comportements criminels avant qu'il/elle ne soit emprisonné(e) ?
4. Reçois (recevait) -t-il/elle de l'assistance sociale de votre part ?
 - Qui d'autres l'assiste (assistait) ?
5. Quels problèmes avait-il/elle avant la commission du crime?
 - Que faisait-il/elle?
6. Pendant qu'il est/ était en prison, comment préparez (prépariez) sa sortie ?
7. Après sa libération, comment allez-vous l'aider (vous l'avez aidé) à s'intégrer dans sa « nouvelle société »?
8. Avez-vous déjà vu des anciens prisonniers qui commettent les mêmes crimes qu'avant ?
 - Cela est dû à quoi ?
9. Avez-vous encore confiance en lui ?
 - Qu'en est-il pour ces responsabilités ?
10. Votre ancien détenu a-t-il/-elle changé de comportements ?
 - Pensez-vous que cela dû à la prison ?
 - Quelle a été votre part de contribution?
11. Après sa libération, que comptes vous faire (qu'avez-vous fait) pour qu'il/elle ne tombe pas encore dans le crime ?
12. Quelle est (a été) la conséquence de l'emprisonnement du votre pour vous, sa famille ?
13. Comment aidez-vous les libérés de prisons à sortir de la précarité sociale qu'ils connaissent ?
14. Quand il était encore en prison, l'auriez-vous assisté moralement et/ou spirituellement ? Si oui, comment ? Si non pourquoi ?
15. Comment l'avez-vous aidé à passer son temps en prison ?
16. Après la libération comment vous l'avez aidé à trouver un emploi ou une autre activité génératrice de revenu ?
17. S'il était élève/ étudiant, a-t-il repris les études après sa libération ? Si non pourquoi ?
18. Vous l'avez aidé à trouver un logement ? A se soigner ? Si oui, comment ? Si non pourquoi ?

19. Pourriez-vous me dire les défis que vous avez rencontrés pendant son assistance quand il était encore en prion ?

20. Pourriez-vous me dire les défis que vous avez rencontrés lors de son insertion socioprofessionnelle après sa libération ?

21. Que faudrait-il faire pour que les anciens détenus s'intègrent facilement dans leur entourage social après leur sortie de prison ?